

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 16 janvier 2024

11<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 16 janvier 2024, à 18 h et à 20 h

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Première partie

**Membres absents excusés :** Mme Virginie Cavalli, Mme Derya Celik, Mme Angélique Chatton, M. Xavier Cid, M. Pierre Conscience, Mme Olivia Fahmy, Mme Alice Girardet, M. Nicolas Hurni, Mme Léonie Kovaliv, M. Fabrice Moscheni, Mme Esperanza Pascuas Zabala, Mme Agathe Raboud Sidorenko, Mme Joëlle Racine, Mme Onaï Reymond, Mme Maurane Vouga

**Membres absents non excusés :** Mme Sarah De Dea, M. Benoît Gaillard, M. Jean-Pascal Gendre, M. Elouan Indermühle, M. Andrea Mürger, M. Antoine Piguët, Mme Clara Schaffer

Membres présents	78
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	7
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

## Communication

### Ouverture de la séance

**Le président :** – On va pouvoir commencer cette séance du Conseil communal. Je profite de l'occasion pour vous transmettre, ainsi qu'au nom du Bureau, tous mes vœux pour la nouvelle année, que je souhaite sereine, politique et intense néanmoins. On va commencer après les communications par les questions orales, et puis nous aurons tous les rapports selon l'article 79 du règlement communal, puis nous aurons toutes les urgences municipales, et enfin, en deuxième partie, nous aurons les initiatives et puis les interpellations urgentes. Je pense que ça nous occupera pour la soirée, voire un tout petit peu plus, au vu de votre productivité pendant ces vacances. Je commence par des communications.

## Communication

Absence de M. David Payot, municipal Enfance, jeunesse et quartiers

**Le président :** – Je vous informe de l'absence de M. David Payot pendant cette séance.

## Communication

Décès de Mme Natacha Taillefert, mère de Mme la conseillère Tatiana Taillefert

**Le président :** – J'ai le regret de vous faire part du décès le 6 décembre de Mme Natacha Taillefert-Gural, mère de notre collègue Tatiana Taillefert. Je vous remercie de vous lever pour faire une minute de silence.

## Communication

Retrait du postulat de Mme Marlène Bérard de son postulat « Pour des débats au conseil communal sereins et respectueux de la loi » (POS23/005) déposé le 31.01.2023.

**Le président** : – Toujours au titre de mes communications, je vous informe le retrait par Mme la conseillère Marlène Berard « pour des débats au Conseil communal serein et respectueux de la loi. »

Et puis, je vous informe et je lui transmets tous mes voeux qu'aujourd'hui, 16 janvier, M. Eric Bettens fête son anniversaire. Félicitations, Eric. Voilà, j'en ai terminé pour mes communications et je passe la parole à M. Tétaz secrétaire du Conseil communal, pour ses communications.

## Communication - Dépôt

Pétition de la société de Développement du Sud Ouest (370 signatures) « Non à la fermeture du Bureau de vote de Cour »

Les habitants des quartiers sous-gare ont récemment appris la fermeture du Bureau de vote de Cour à compter du 1er janvier 2024.

Cette décision municipale, annoncée tardivement et par le biais d'un simple prospectus en période d'élections fédérales, est particulièrement regrettable et regrettée par les habitants ayant pris l'habitude de se rendre à l'Avenue de Cour un dimanche de scrutin. Compte tenu du faible taux de participation de l'électorat lausannois aux dernières votations et élections, il parait essentiel qu'une alternative soit maintenue dans le quartier sous-gare, cette démarche faisant partie de ce qu'une collectivité publique doit mettre à disposition de ses habitants.

Sur la base de ce qui précède, les pétitionnaires demandent au Conseil communal qu'il soit renoncé à la fermeture définitive du bureau de vote de Cour à compter du 1er janvier 2024. Le cas échéant, les pétitionnaires demandent de trouver une alternative dans le quartier sous-gare au Centre de Vie Infantile (CVE) actuellement utilisé.

**Le secrétaire** : – Le Bureau du Conseil analysera la recevabilité de cette pétition spécialement lors de sa séance du 23 janvier et si la pétition est jugée recevable, elle sera transmise à la commission des pétitions.

## Communication

Lettre de la Municipalité du 14 décembre 2023 – Séance du Conseil communal du 16 janvier 2024 - demande de traitement prioritaire

Lausanne, le 14 décembre 2023

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal citée en marge.

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2023/48 – CD** : « Projet Métamorphose – Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des fouilles archéologiques nécessaires au développement du projet d'écoquartier des Prés-de-Vidy »

**Motif** : des fouilles d'ampleur sont prévues sur le site de Vidy. Les moyens nécessaires pour procéder à leur lancement sont disponibles. Toutefois, afin de poursuivre cette opération d'ampleur,

le crédit sollicité dans ce préavis permettra de disposer des moyens nécessaires pour mener l'ensemble des phases de ces travaux.

**Rapport-préavis N° 2023/46 – SIL/FIM** : « Subventions à l'achat de vélos à assistance électrique : renouvellement du financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour la période 2024-2026 - Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts "Augmentation de la subvention pour les vélos électriques" »

**Motif** : Le financement actuel de la subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique se termine fin 2023. La Municipalité souhaite pouvoir poursuivre l'attribution de cette subvention sans interruption. Son financement pour la période 2024 à 2026 doit donc être soumis au Conseil communal rapidement.

**Préavis N° 2023/47 – LEA** : « Pilotage de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données pour la période 2023-2026 - Demande de crédit d'investissement »

**Motif** : Le traitement prioritaire est demandé afin que pilotage de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données puissent être implémentés dans les meilleurs délais.

**Préavis N° 2023/39 – SE** : Reprise du réseau d'eau potable de la Commune de Cugy.

**Motif** : La mise en place doit être effectuée rapidement (début d'année).

**Préavis N° 2023/41 – SE** : Travaux urgents sur les ouvrages techniques d'évacuation des eaux usées

**Motif** : Des travaux urgents doivent être entrepris le plus tôt possible.

**Préavis N° 2023/42 – SE** : Pompage des eaux du Pont-de-Pierre vers l'usine de Sonzier, renouvellement des installations du Pont-de-Pierre et du Pays-d'Enhaut par une nouvelle conduite entre Sonzier et Montreux et sécurisation des tronçons à risque à l'aval de Montreux

**Motif** : Des travaux urgents doivent être entrepris le plus tôt possible.

**Préavis N°2023/59 – LEA/SIL/SE**: Pôle Gare : Léman 2030 - Aménagement des espaces publics du quartier sous-gare

**Motif** : Le traitement prioritaire est demandé afin que le projet d'espace public sous-gare puisse être développé dans les meilleurs délais et que le dossier puisse être soumis au Canton encore durant l'année 2024.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

## Communication

Commission permanente de gestion - Organisation du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Suite à plusieurs démissions, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit (la distribution des dicastères aura lieu le 17 janvier 2024) :

Présidence :	Mme Anna CROLE-REES (PLR)
1 <sup>re</sup> vice-présidence :	Mme Anaïs TIMOFTE (EàG)
2 <sup>e</sup> vice-présidence :	M. Valentin CHRISTE (UDC)

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) <i>Mme Audrey Petoud (soc.)</i>
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	<i>M. Samson Yemane (soc.)</i> M. Valentin CHRISTE (UDC)
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	Mme Diane WILD (PLR) M. Roland PHILIPPOZ (soc.)
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	<i>Mme Léonie KOVALIV (EàG)</i> M. Yusuf KULMIYE (soc.)
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Oleg GAFNER (Les Verts) M. Olivier MARMY (PLR)
FINANCES ET MOBILITÉ	Mme Franziska MEINHERZ (EàG) Mme Ariane MORIN (Les Verts)
SERVICES INDUSTRIELS	Mme Karine ROCH (Les Verts) M. Jean-Marc BÉGUIN (Vert'libéraux)

## Communication

(Insérer autres communications)

## Questions orales

### Question

**Mme Patrizia Deborah Mori (UDC)** : – Pendant ces vacances de Noël, nous avons pu lire dans le Blick un article effarant sur les péripéties subies par une boucherie lausannoise située non loin d'ici, à la rue de la Madeleine. Les vidéos publiées par cette enseigne sur les réseaux sociaux déplorant les nuisances subies ont touché un large public. En effet, cet établissement est régulièrement victime de vols à l'étalage, ce qui a poussé les propriétaires à pousser un coup de gueule dans l'article cité ainsi que sur leurs propres canaux de communication. La vidéo a passé en privé depuis.

Selon eux, les infractions seraient commises par des toxicomanes qui ne sont guère inquiétés par les forces de l'ordre. Dans de rares cas où les auteurs sont retrouvés, ils sont le plus souvent insolubles. Il semble ainsi régner une sorte de deux poids, deux mesures : d'un côté, les commerçants sont constamment sous surveillance tatillonne de la police du commerce et doivent religieusement suivre de très nombreuses réglementations, de l'autre, des voleurs qui ne respectent rien et qui ne subissent aucune conséquence. On peut aisément imaginer que les herbivores de cette ville préféreraient voir cette enseigne fermée.

En ce qui concerne l'UDC, nous sommes attachés à la liberté d'entreprendre et au respect de l'état de droit, donc de la propriété privée, sans avoir à subir des comportements néfastes. La vidéo en question a été vue au total 40 000 fois et les commentaires ont été pour le moins critiques envers l'action ou l'inaction de la Municipalité. Ma question est donc la suivante. Que fait donc la task force censée pacifier la Riponne et annoncée à grand fracas par la Municipalité il y a quelques mois ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Il se trouve que je sors d'une séance avec les représentants des commerçants et de la Bouche qui rit, établissement bien connu de la Madeleine et fréquenté, certes, par des personnes qui mangent de la viande, mais enfin par un certain nombre de Lausannoises et Lausannois et bien au-delà, évidemment. La question de l'activité de la police est indissociable des différents piliers de la lutte contre les conséquences néfastes des addictions dans les espaces publics. L'action de la police est là, les policières et des policiers sont là, ils sont en mesure d'attraper des personnes qui commettent des vols dans les magasins, en tout cas de les déférer à la justice, cas échéant. Il est toujours difficile, il est vrai, d'atteindre des personnes insolvables et peu sensibles aux différentes sanctions, mais malheureusement, ceci n'est pas dans les mains de la police ni même de la Municipalité.

Il est évident aussi que tous les efforts qui sont déployés actuellement, tant du côté sécuritaire que du côté sociosanitaire, ne trouveront leur achèvement ou leur concrétisation la plus importante qu'à partir du moment où tant le côté sécuritaire que le côté sociosanitaire pourront offrir une alternative à un certain nombre de personnes très précarisées et qui commettent un certain nombre de délits en lien avec les comportements addictifs. Ce n'est qu'à ce moment-là, nous pourrions tirer un véritable bilan tant de l'action de la police que son effet pour les habitants et les commerces. Ce qu'on peut d'ores et déjà dire, c'est que des contacts suivis sont faits, que les commerçants sont contactés, sont intégrés aux différentes instances qui suivent la situation avant le déploiement de l'ensemble des mesures et après celui-ci, en espérant évidemment un impact net sur les espaces publics.

#### Question

**Mme Carolina Carvalho (Soc.)** : – Ma question s'adresse à monsieur Pierre-Antoine Hildbrand. Monsieur le conseiller municipal, chaque année, pendant la période des Fêtes, une énorme tente est montée sur la place de la Riponne. Placée au cœur du centre-ville, on dirait presque qu'il s'agit d'une structure officielle de la ville de Lausanne ou alors d'une antenne du Bô Noël. Mais dès que l'on s'approche, on remarque qu'il s'agit d'une toute autre chose. Nommé la Tente du partage, cet espace est investi par un groupe de personnes qui se présentent tout simplement comme évangéliques. Durant quelques jours, les organisateurs de cet événement, deux messieurs prénommés Peter et Daniel et qui n'auraient pas d'affiliation à une église spécifique, distribuent des boissons chaudes, des crêpes et de la lecture religieuse. Ils assurent également des conférences sur Jésus-Christ et des conversations sur la Bible. Tout cela à en croire leur site Internet.

De prime à bord, tout est fait dans le respect des limites du prosélytisme religieux ou sectaire sous l'espace public, tel qu'est décrit dans la réponse de la Municipalité à la résolution de Benoît Gaillard du 16 février 2021. En effet, et comme l'est dit la Municipalité elle-même dans sa réponse à la résolution Gaillard, la marge des manœuvres dont dispose l'autorité communale demeure extrêmement réduite, puisqu'elle ne dispose des moyens que lorsque le message serait de nature à heurter fortement les valeurs éthiques et sociales de la population lausannoise et suscitant de sévères réactions. Or, il suffit de scroller vers le bas de la page d'accueil du site web des organisateurs, lechemin.ch, pour trouver une vidéo où Peter et Daniel nous expliquent que comme Ponce-Pilate et Hérode au moment de la crucifixion en temps biblique, les mouvements LGBTQ+ et les Hamas se sont unis contre Jésus-Christ en temps moderne. Bien sûr, ils réduisent la communauté LGBTQ+ à un seul mouvement avec un agenda antichrétien et ils font un amalgame grossier entre la défense du peuple palestinien et celle du Hamas, entre le Hamas et les musulmans.

Ce serait un propos pathétique s'il n'était pas aussi dangereux. Dans ce contexte, je me permets de vous poser la question suivante. L'autorisation des manifestations octroyées à ces groupes évangéliques n'est-elle pas disproportionnée et questionnable compte tenu du peu d'informations disponibles sur ce groupe, sur leurs messages et sur leurs pratiques, ainsi que la difficulté de contrôler dans la pratique l'adéquation du message propagé sous la Tente du partage aux valeurs d'égalité et de non-discrimination de la ville de Lausanne ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité rappelle que la lutte contre le racisme et l'homophobie font partie des éléments qui guident son action. La Municipalité rappelle aussi que si des atteintes à l'ordre public, aux libertés, au respect de tout un chacun venaient à être constatées, des mesures proportionnelles allant, le cas échéant, jusqu'à une dénonciation aux instances pénales pourraient être prises contre des organisateurs de manifestations. Les rassemblements et actions visant la diffusion d'opinions et d'informations ou à but religieux peuvent néanmoins se prévaloir de garanties constitutionnelles liées à l'expression de ces libertés publiques et la marge de manœuvre dont dispose l'autorité communale et ainsi très, très restreinte. La Municipalité tient également à rappeler qu'elle est attachée aussi à ces principes qui permettent aux opinions les plus divergentes de l'opinion majoritaire de s'exprimer dans un climat, on l'espère, respectueux, même si elle ne partage pas les avis exprimés.

En effet, selon les libertés constitutionnelles d'opinion et d'information, je cite, « toute personne a le droit de former, d'exprimer "et de répondre librement son opinion », article 16, alinéa 2 de la Constitution. En effet, cette liberté doit donc pouvoir déranger, être en opposition avec d'autres opinions. Dans ce cas, la Municipalité ne peut donc légitimement pas interdire ou refuser une manifestation uniquement en raison du contenu du message diffusé ou de la personne qui le diffuse, à l'exception évidemment de groupes qui seraient interdits en Suisse, ce qui n'est pas le cas. Et nous n'avons pas le même système que d'autres pays avec des dissolutions de groupes, en tout cas pas au niveau communal, à l'instar de ce que peut faire un ministre de l'Intérieur français pour donner un exemple de politique différente.

En outre, cette manifestation a été en libre accès et n'a pas provoqué de plaintes ou de troubles à l'ordre public. Voilà la situation dans laquelle nous sommes, nous allons continuer à suivre le dossier en vue de l'autorisation qui sera potentiellement demandée pour l'hiver prochain.

## Question

**Mme Ariane Morin (Les Verts)** : – Dans son rapport préavis n°2023/10 du 9 février 2023, la Municipalité a annoncé vouloir créer un nouveau pôle musical au Flon dans les bâtiments dits « des Jumeaux ». Outre le club de jazz des Jumeaux, récemment inauguré, et des locaux de répétition, ce projet prévoyait la mise à disposition d'environ 240 m<sup>2</sup> de bureaux à disposition de l'industrie musicale lausannoise. Il a été envisagé que la Municipalité passerait un bail sur ses bureaux avec la société Mobimo Management SA pour un loyer de 50 000 francs au maximum pris en charge sur le budget ordinaire du Service de la culture, puis qu'elle sous-louerait les bureaux à des structures établies ou les remettrait en prêt à usage à des structures émergentes.

Lors de sa séance du 2 avril 2023, le Conseil communal a d'ores et déjà accepté la demande formulée dans le rapport préavis d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 50 000 francs, dont une partie devait couvrir des aménagements mobiliers pour ces bureaux. Or, finalement, les bureaux pour l'industrie musicale lausannoise n'ont pas été installés dans les bâtiments des Jumeaux, mais dans, je cite, un hub pour l'industrie musicale à la place du Nord, mis à disposition de structures établies ou émergentes depuis le début 2024. Le budget de la Ville pour 2024 prévoit une subvention de 12 000 francs pour le budget de fonctionnement de ce hub et de 42 000 francs pour les loyers des locaux par imputation interne.

Cela m'amène à poser la question suivante. Pour quelle raison et selon quelle structure la Municipalité a-t-elle installé les bureaux à disposition de l'industrie musicale à la place du Nord et non dans les bâtiments des Jumeaux ? Et quel est, par conséquent, le sort du crédit d'investissement de 50 000 francs, dont une partie devait couvrir des travaux dans les bureaux initialement prévus au Flon ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je vais répondre à votre question très simplement. En fait, pour des raisons de place, c'est ça qui a présidé à ce changement, dont je précise quand même que le préavis du 9 février 2023 auquel vous avez fait référence annonçait aussi clairement que le choix des locaux n'était pas entièrement finalisé. Nous avons en fait à disposition sur le bâtiment des Jumeaux 180 m<sup>2</sup> qui auraient pu être rendus disponibles pour l'industrie musicale émergente. Il se trouve que la Municipalité a effectivement jugé pertinent qu'on puisse favoriser la cohabitation entre des structures expérimentées et émergentes afin de favoriser les synergies, la transmission du savoir-faire au sein de la scène professionnelle et de renforcer évidemment son développement. Dès lors, pour des

raisons de place, considérant que 180 m<sup>2</sup>, ce n'était pas tout à fait assez par rapport aux besoins que nous avons, on a négocié avec Mobimo pour sortir cette partie du projet des Jumeaux puisqu'ils n'étaient pas en mesure d'accueillir l'ensemble de l'extension que nous avons souhaitée.

Une quinzaine de régies ont été contactées, une dizaine de locaux ont été visités et le choix s'est effectivement porté, comme vous l'avez indiqué, sur des locaux à la place du Nord qui font 340 m<sup>2</sup>. Un contrat de bail a donc été signé pour une entrée en jouissance qui s'est faite le 1er octobre dernier et les conditions négociées ont permis de proposer un loyer subventionné aux structures expérimentées pour 167 m<sup>2</sup> exactement, et comme cela a été prévu, la gratuité complète pour les structures émergentes. Globalement, le coût total du projet, soit le différentiel entre les charges et les recettes pour l'ensemble du projet dit des Jumeaux, incluant le club de jazz, les locaux de répétition, les bureaux, les places de parc et le hub pour l'industrie musicale, est resté parfaitement stable entre les premières annonces en 2021 et la concrétisation aujourd'hui du projet, soit 160 000 francs par année. Et les charges d'investissement auxquelles vous avez aussi fait référence sont également restées stables, sous réserve de quelques points encore en suspens sur la remise des locaux qui sont encore à discuter avec Mobimo et sur les 50 000 francs du crédit d'investissement adopté par votre Conseil, 30 000 ont été affectés aux travaux d'aménagement du hub à la place du Nord, contribuant au coût total de ces travaux, et 20 000 ont été affectés aux espaces dans les Jumeaux.

J'en profite pour ajouter, et ça, vous le savez, que le club des Jumeaux a été inauguré le 10 janvier, que le premier week-end a rencontré un très gros succès artistique et public, et que 25 locaux de répétition sont actuellement occupés de façon permanente, que la Ville a respecté les termes de la convention préalablement signés avec Mobimo en attribuant 14 locaux aux artistes concernés. 11 autres locaux ont été attribués sur appel à candidature et évaluation de celles-ci par une commission avec experts et experts externes, et que selon les vœux exprimés par le Conseil communal, 4 locaux de répétition sont mis à disposition des artistes pour de courtes périodes. Ils sont gérés par l'Association des Jumeaux, Jazz Club, favorisant aussi la résidence de création et les synergies avec le club.

Et puis j'ajouterai enfin que sur l'appel à candidatures, 6 structures émergentes ont rejoint le hub de la place du Nord pour rejoindre les 2 structures expérimentées que j'ai évoquées tout à l'heure. Voilà où on en est, donc on est clairement dans le cadre du préavis. Le seul changement qui est intervenu et qui était ouvert dans le cadre du préavis, c'est effectivement un changement de localisation qui était lié à des questions de place, mais l'ensemble du montage financier du projet reste identique à ce qui a été voté par le Conseil communal.

#### Question

**Mme Marisa Maurer Putallaz (PLR) :** – Ma question s'adresse à madame Moeschler. Les habitants des quartiers forains ont reçu en novembre dernier un courrier leur annonçant la possibilité d'acquérir auprès du bureau InfoCité à La Palud des cartes TL prépayées de 10 billets 3 zones pour le prix de 2 zones tarifaires. Cette mesure était réclamée depuis longtemps, notamment par la voix de l'ancien conseiller communal PLR Jean-François Cachin, et nous sommes très heureux que cela ait pu enfin être concrétisé. Le public cible de cette offre, ce sont donc les Lausannois qui habitent hors de ville et n'ont pas d'abonnement de transport public. Cependant, pour profiter de ce rabais qui les place simplement sur pied d'égalité avec les autres Lausannoises et Lausannois, ils devront donc se rendre en personne dans l'hypercentre piétonnier, en semaine et aux heures de bureau. Tout cela semble malheureusement un peu dissuasif.

Ma question est donc la suivante. Est-il prévu de proposer d'autres points de vente pour cette prestation, par exemple, dans les commerces des zones foraines ou auprès des TL, ou encore mieux, de manière digitale ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – En effet, comme vous le disiez, depuis le 11 décembre 2023, la Ville de Lausanne propose aux habitants et habitantes des zones foraines des cartes prépayées 3 zones au prix de 2 zones. Les 2 644 habitantes et habitants concernés ont la possibilité d'acquérir jusqu'à 6 cartes prépayées mises en vente au bureau InfoCité. Chacune des cartes comprend 10 billets individuels. Ce système a été mis en place à destination spécifique de la population des zones foraines afin qu'elles aient la possibilité de voyager occasionnellement en bus au prix de 2 zones au lieu de 3. Ce dispositif s'inscrit dans le système de



bon de rabais mis en place pour toute la population lausannoise. La vente des cartes prépayées réservées aux habitantes et habitants des zones foraines implique une triple vérification, le courrier de légitimation, la pièce d'identité et l'absence de cumul avec un autre bon de rabais délivré par la Ville de Lausanne. Cette vérification nécessite le traitement de données personnelles et l'accès à des bases de données internes, ce qui ne peut pas être délégué à des tiers.

Pour pouvoir assurer la mise en vente des cartes et ces contrôles dans le respect de la protection des données, un lieu de vente interne à la ville de Lausanne le plus accessible possible a été recherché. Infocité comme lieu de vente a été retenu, car il présente l'avantage d'être géré directement par la Ville et d'être dans une situation centrale facilement accessible. Par ailleurs, pour mettre en place un système de vente en ligne, la Ville devrait engager un développement spécifique pour cette offre-là, ce qui serait très coûteux. Depuis le lancement de la mesure le 11 décembre 2023, soit un peu plus d'un mois, 92 habitantes et habitants des zones foraines se sont déjà rendus à l'InfoCité et ont acquis 220 cartes au total. Ils s'ajoutent aux 208 personnes des zones foraines qui ont bénéficié d'un bon de rabais pour accueillir leur abonnement 3 zones durant l'année 2023. Au vu de ce résultat et des contraintes explicitées plus hauts, d'autres canaux de vente ne sont pas prévus à l'avenir.

#### Question

**M. Johan Pain (EàG) :** – Ma question devrait s'adresser au syndic, en principe. Au cours de ces dernières années, la compagnie générale de navigation, CGN, a changé à plusieurs reprises de prestataire de restauration pour la flotte de ses bateaux. Le dernier en date, en début 2023, est Fine Fourchette. Au début d'octobre de l'année passée, donc c'est très récent, cette entreprise peu scrupuleuse licencie avec effet immédiat 9 employés en quelques minutes pour la fin novembre, sans tenir compte de l'ancienneté, de l'âge et des situations humaines. Les licenciés ont fait appel au syndicat UNIA pour défendre leurs droits.

Malgré de multiples tentatives, tant leur nouvel employeur direct Fine Fourchette que la CGN leur ont fermé la porte au nez. Il est temps que les sociétés recevant des subventions et des donations des collectivités publiques cessent de sous-traiter certains de leurs services en passant par des entreprises externes. Alors, mes 2 questions qui se complètent. Quels sont les montants financiers que la Ville de Lausanne octroie à la CGN, soit par subvention ou donation ? Et que pense la Municipalité de ces licenciements abusifs et pense-t-elle intervenir auprès du conseil d'administration de la CGN ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – D'abord, j'aimerais préciser, c'est important, évidemment, pour la question que vous soulevez, que la Ville de Lausanne n'octroie pas de subvention à la CGN. C'est les cantons de Vaud, du Valais et de Genève qui sont subventionneurs de la CGN. Donc s'il y a des collectivités publiques qui doivent être interpellées ou peuvent être interpellées quant à leur engagement au sein de la CGN, c'est les cantons, mais ce n'est pas la ville de Lausanne. Dans ce cadre-là, nous n'allons pas intervenir sur des affaires de personnel qui concernent la CGN ou des sociétés qui travailleraient pour le compte de la CGN. C'est pour répondre spécifiquement à vos questions.

Peut-être un élément d'information, quand même, que je peux vous donner, parce que j'ai quand même pris quelques informations suite à votre question. Vous avez parfaitement raison sur le fait qu'il y a effectivement un litige qui oppose des employés et la société de restauration Fine Fourchette. Néanmoins, il ne s'agit pas de licenciements abusifs, le litige porte, si mes informations sont exactes, sur des questions liées à la reconnaissance de l'ancienneté, mais ce n'est pas non plus des licenciements avec effet immédiat qui ont été opérés, c'est des licenciements ordinaires, alors peut-être avec des libérations de l'obligation de travailler qui les ont accompagnées, mais c'est bien sur ces questions de durée de contrat, puisqu'il y a eu des changements de contrats d'entreprise et de personnel qui ont été repris, que portent aujourd'hui les litiges auxquels vous faites allusion.

#### Question

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Le 17 janvier 2023, il y aura exactement une année demain, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à accorder à Beaulieu SA une caution de 14 millions de francs pour aménager une nouvelle patinoire dans la Halle 7 du Palais de Beaulieu, ceci dans la perspective de remplacer la patinoire de la Pontaise, condamnée par la 2e étape de la métamorphose des Plaines-du-Loup. Le préavis municipal annonçait un permis de construire courant 2023 et une mise

en Service de la nouvelle patinoire en automne 2024. Or, il y a quelques semaines, le journal *24 heures* rapportait que ce projet semblait remis en question, tant dans son calendrier, son coût que sa faisabilité, sans toutefois que notre Conseil n'en était informé. Aussi, je profite de cette tribune pour solliciter une clarification par la Municipalité quant à l'avancement du projet de patinoire dans le Palais de Beaulieu. Ma question s'adresse soit à Émilie Moechler, municipale des Sports, ou au syndic Grégoire Junod, pilote de métamorphose et vice-président du Conseil d'administration de Beaulieu SA, la société bénéficiaire de notre caution de 14 millions.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je vous donne quelques informations ce soir, comme j'en ai d'ailleurs donné à *24 heures* à la suite d'une question que j'ai eue il y a quelques semaines tout en précisant bien que les voies ordinaires seront suivies, c'est-à-dire que formellement, il y a eu des échanges sur ce dossier-là au sein de la Municipalité. Il n'y a pas encore de décision formelle qui a été prise, et c'est évidemment au moment où une décision formelle sera prise que vous serez cas échéant nanti d'une communication au Conseil communal, comme c'est la procédure, si, effectivement, on n'applique pas, on ne met pas en vigueur un préavis voté par le Conseil communal.

Ce vers quoi on s'achemine, cela dit, je peux effectivement vous le dire ce soir, je vous redis un peu ce que j'ai indiqué à *24 heures*, peut-être de manière un peu plus complète, mais peut-être d'abord un rappel d'éléments de contexte. Nous avons, dans le cadre du projet Métamorphose, l'engagement pris de remplacer la patinoire des Plaines-du-Loup. Qui dit nouvelle patinoire aujourd'hui dit patinoire couverte, pour des raisons climatiques évidentes, on ne peut plus faire de glace aujourd'hui en extérieur sans que ce soit des gouffres à énergie. Enfin, on peut, mais ce sont des gouffres à énergie extrêmement importants, donc cela implique, effectivement, de construire une nouvelle patinoire dans un bâtiment fermé. Nous avons, après différentes pistes, saisi l'opportunité qui nous paraissait, en tout cas, une bonne idée de pouvoir la faire dans la halle 7 du Palais de Beaulieu. Projet qui représentait plusieurs avantages. D'une part, effectivement, la possibilité de récupérer une partie de la chaîne de froid de la patinoire du vélodrome à l'heure actuelle. Deuxièmement, le fait de pouvoir installer la patinoire dans un bâtiment existant, donc de ne pas avoir à reconstruire une enveloppe pour le bâtiment en question, donc représentant des économies de coûts, mais bien sûr aussi d'énergie. Et puis, probablement aussi pour Beaulieu, un atout, puisqu'on pouvait occuper cette halle avec un loyer fixe, tout en lui permettant, 6 mois sur 12, de continuer à avoir une activité événementielle ou d'exposition, et puis, effectivement, d'être sur la saison d'hiver consacrée à la patinoire, avec aussi la possibilité de quelques événements de nature spécifique, je pense, notamment à de l'événementiel qui peut être fait aussi en hiver.

Tout ça pour un coût de projet estimé à 12 millions, avec une réserve de mémoire 14 millions, je crois que c'est le cautionnement qui a été sollicité par ce Conseil pour faire ce projet, soit une opération financièrement plus avantageuse que celle qui aurait consisté à construire un nouveau bâtiment ailleurs en ville, aux Plaines du Loup ou à proximité. Bon. Il s'avère que les éléments sur lesquels se fondaient les calculs, et notamment une étude d'ingénieurs architectes qui travaillent sur le site de Beaulieu, contenaient une erreur importante relative à la fois à la statique et à la solidité de la halle et aux résistances nécessaires, notamment en termes d'insonorisation, mais pas seulement concernant la halle 7. Donc, en fait, le coût du projet est bien plus important que prévu. On n'est plus du tout sur un projet qui sera en 12 et 14 millions, mais probablement un projet qui sera en tout cas au double, ce qui signifie que, je dirais, ce qui faisait l'intérêt du projet, une efficience sur le plan économique, une efficience sur le plan environnemental et des synergies favorables pour Beaulieu, même si on devait revenir devant ce Conseil avec un crédit complémentaire pour Beaulieu, on aurait de la peine à vous raconter une histoire très convaincante sur la pertinence du projet. Ça arrive évidemment régulièrement que des projets soient plus chers que ce qui est prévu initialement, c'est quelque chose qu'on connaît malheureusement bien et souvent, les dépassements de crédit, mais là, on est sur un dépassement de crédit qui fait que le projet, honnêtement, il perd beaucoup de son sens.

C'est pour ça qu'on va effectivement s'acheminer très certainement, in fine, sur une décision municipale qui va acter l'abandon du projet et qui ensuite vous donnera toutes les informations et compléments nécessaires selon les suites de la procédure, mais il arrive, et c'est pas non plus si rare sur les projets que parfois les médias anticipent un tout petit peu les décisions formelles qui doivent être prises et vous en faites le relais de manière parfaitement judicieuse ce soir. Ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui, et on a, je l'espère, de bonnes nouvelles à pouvoir vous annoncer, c'est qu'on a quand même besoin de cette patinoire en termes d'usage. Tout ce qui fondait le projet du point de

vue de l'utilisation des clubs amateurs et du public sont des éléments, évidemment, et des arguments qui demeurent et on espère avoir trouvé une parcelle et un terrain qui permettent de faire un projet relativement économique quand même à proximité des quartiers nord de la ville, donc à proximité des Plaines-du-Loup, et qui permettraient de répondre à ces besoins. Et j'espère qu'on pourra communiquer les deux décisions de manière commune, mais effectivement, on va s'acheminer vers un projet qui sera abandonné sur le site de Beaulieu.

#### Question

**Mme Manon Zecca (EàG) :** – Ma question est à propos de Bô Noël, où les consignes sur les verres étaient rendues sur carte bancaire. Il semble assumé par le personnel sur place que ce soit pour empêcher les personnes demandant de l'argent dans la rue d'en obtenir. Par deux gérants sur place, il a été transmis que c'était une consigne de la Ville. La Ville cherche-t-elle donc vraiment à empêcher les personnes en difficulté à obtenir 2 francs par verre oublié ou en demandant les verres vides des personnes qui n'auraient pas de cash ou d'espèces à leur donner, et ceci en plein hiver ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je rappelle que l'organisation de Bô Noël est une organisation privée. La Ville de Lausanne ne donne pas de consignes sur le remboursement de la consigne. Il est évident que la ville souhaite qu'un système de récupération des verres, du matériel pour manger soit mis en place de façon à éviter la prolifération de déchets suite à des comportements que nous ne souhaitons pas, mais il n'y a pas de consignes de la Ville sur la consigne. Les modes de remboursement ont été conçus de façon large par l'organisateur privé, que ce soit par Twint ou par remboursement sur la carte bancaire, mais le remboursement était lié, évidemment, au paiement préalable d'une boisson avec la distribution de matériel, mais il n'y a eu aucune consigne sur les modes de remboursement de la consigne.

#### Question

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à la municipale Émilie Moeschler. Le 7 décembre dernier, la Municipalité indiquait dans son rapport-préavis dédié aux visions et développements du dispositif d'hébergement d'urgence lausannois la création de 42 places d'hébergement d'urgence à Tivoli à partir du début de l'année 2024. Elle indiquait encore fin 2023 chercher le personnel nécessaire à la gestion du lieu. Parallèlement, elle indiquait le 8 janvier dernier l'activation du plan Grand Froid et l'ouverture de 50 places supplémentaires à l'abri PC de la Rouvraie.

Les températures que nous avons rencontrées ces derniers jours étant particulièrement extrêmes, on ne peut que s'inquiéter gravement de l'état de santé des personnes devant passer la nuit dehors dans ces conditions. Au vu de ce qui précède, je souhaiterais adresser la question suivante à la Municipalité. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur l'avancement de l'ouverture de l'hébergement d'urgence à Tivoli, c'est-à-dire si ce dernier a pu ouvrir dans les délais et dans de bonnes conditions ? Et peut-elle nous indiquer le nombre de personnes qui se sont vues refuser une place en hébergement d'urgence depuis le début de l'année 2024 ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Depuis la réception de l'immeuble à Tivoli en novembre 2023, les équipes du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité travaillent d'arrache-pied pour ouvrir ces places le plus rapidement possible. Nous terminons ces jours la phase de recrutement des personnes qui assureront la veille sur place. En parallèle, et en raison de la vétusté de l'immeuble, il a fallu procéder à divers travaux, notamment des travaux de mise à niveau en matière de sécurité, notamment le remplacement de portes et pose de la signalisation des voies de secours. Lors de la remise des clés, nous avons également découvert la présence de punaises de lit dans l'un des appartements. Nous sommes en cours de traitement avec une entreprise spécialisée. Nous avons donc pour objectif d'ouvrir les 42 places de l'immeuble de Tivoli ces prochaines semaines dès que possible.

Concernant la situation actuelle, le dispositif du plan Grand Froid est prolongé jusqu'en début de semaine prochaine en raison des températures négatives annoncées en fin de semaine, accompagnées d'un nouvel épisode de bise. En comparaison avec le mois de décembre, entre 10 et 20 personnes de plus fréquentent les structures du dispositif. On compte à ce jour une moyenne de 280 personnes accueillies par soir pour 308 places disponibles à ce jour. J'aimerais profiter de

l'occasion pour remercier très chaleureusement toutes les personnes qui se mobilisent pour venir en aide aux personnes sans-abri. J'aimerais en particulier remercier les équipes de la ville, notamment du SISP et de la Protection civile de la région lausannoise, de la direction de mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand, les équipes de tous nos partenaires du dispositif, notamment l'Armée du Salut, le Sleep In ou encore l'EMUS et la Fondation Mère Sofia. Toutes sont fortement sollicitées et mobilisées dans le cadre du plan Grand Froid. Je terminerai par rappeler également la précieuse collaboration et soutien du canton et du Conseil de politique sociale dans ce domaine.

#### Question

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Ma question s'adresse, je le suppose, à monsieur Company, et je m'excuse d'avance de ne pas l'avoir envoyé à l'avance. J'ai eu la chance de pouvoir voir le son et lumière sur l'Hôtel de Ville de Lausanne pendant les fêtes, et j'ai été assez surpris d'entendre parler de la fabuleuse histoire de Jean-Yves Lablette, où j'ai vérifié sur Internet, il me semblait que c'était une histoire fictive, qui parlait quand même d'un homme qui vivait sa meilleure vie en visitant les fonds du Léman dans un sous-marin de fortune pendant que sa femme était reléguée au rôle de femme au foyer qui s'inquiétait pour lui, mais qui avait la chance de faire de meilleurs filets de perche que ceux qu'on faisait au fond du Léman.

Et je me demandais, les SIL étant des sponsors principaux de cette illumination, qui, au SIL, avait validé cette histoire qui, il me semble, ne correspond pas à la volonté de la Municipalité de redonner à la femme la place qui lui est due ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Alors, je n'interviendrai pas sur vos dernières phrases, je crois, c'est mieux. J'avoue avoir également été surpris au visionnement. Heureusement, j'ai lu votre courrier des lecteurs, donc ça a remplacé le mail préalable au fait de poser une question orale, mais je vous en remercie. Il est clair qu'on laisse une certaine liberté aux prestataires qui créent ces éléments culturels, comme il se doit dans n'importe quelle création culturelle. J'ai aussi assisté aux deux spectacles. Les éléments esthétiques étaient, je pense, irréprochables. Les éléments de storytelling l'étaient plus, je vous l'accorde, et je pense qu'on adaptera maintenant les directives et les instructions données à nos mandataires dans le cadre des appels à projets pour cadrer un peu plus avec notre vision de la société.

**Le président :** – Je n'ai plus de demande de parole. Les questions orales sont donc terminées et nous allons prendre les rapports 79 RCCL.

#### **Politique sociale de la solitude : Etude et plan d'action dans le cadre de la réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour une étude sur la solitude à Lausanne »**

Préavis N° 2023/33 du 29 juin 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

#### Discussion

**Le président :** – Ce rapport préavis a eu l'unanimité en commission. Est-ce que quelqu'un veut demander la parole ?

La discussion n'est pas utilisée.

**Le président :** – Ce n'est pas le cas, je vous propose de voter ce rapport-préavis à main levée, en l'absence de madame Esperanza Pascuas. Les personnes en faveur de ce rapport-préavis lèvent la main. Les personnes qui s'y opposent lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la main.

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Rapport-préavis N° 2023/33 de la Municipalité, du 29 juin 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Etude sur la solitude à Lausanne ».

## Pétition de Pro Vélo Lausanne/ ATE Vaud/ actif-TrafiC Romandie : « Pour un Grand-Pont sans voiture»

### Rapport

Lausanne, le 5 décembre 2023

---

Présidence :	M. Elouan INDERMÜHLE ;
Membres présents :	Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Alice DE BENOIT ; Mme Constance VON BRAUN ; Mme Christine GOUMAZ ; M. Mountazar JAFFAR ; Françoise PIRON ; Yvan SALZMANN ; Mme Agathe SIDORENKO (dès 18h00 vote sur les pétitions Fleurette et Croix d'Ouchy) ; Mme Maurane VOUGA.
Membres excusés :	Antoine PIGUET ;
Secrétaire :	Chiara Lo Priore accompagnée par Frédéric Tétaz

---

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 17h00 – 19h30

au CC de Pro Vélo - ATE et actif-TrafiC - Pour un Grand-Pont sans voiture (PE23/003)

---

<u>Municipale concernée :</u>	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.
<u>Accompagnant :</u>	M. Patrick Etournaud, chef de service Mobilité et espaces publics
<u>Pétitionnaires :</u>	M. Sylvain Croset (ATE) ; Mme A. Baioia (Pro Velo) ; Mme A Zimmermann (Actif Trafic)
<u>Rapporteur :</u>	M. Mountazar Jaffar

\* \* \*

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

**Le président** explique le déroulement de la séance.

**Une pétitionnaire** dit que la pétition a été déposée suite à l'annonce de la réouverture du Grand Pont au trafic individuel motorisé (TIM) ce qui va à l'encontre de la protection du climat. La pétition a reçu un large soutien populaire.

**Un pétitionnaire** dit que le problème vient du fait qu'un axe ouvert à toutes les mobilités n'est pas au bénéfice des mobilités les plus durables. Le pont laisse la majorité de sa surface pour les TIM. Les trottoirs ne sont pas agréables pour flâner. Le tronçon Terreaux-Bel-Air est très étroit avec beaucoup d'usagers ce qui est dangereux pour les vélos et les piétons. Le Grand Pont fait partie des axes

prioritaires forts pour les BHNS. Pour le moment les transports publics ne peuvent pas circuler en site propre pour des raisons de place. Un bus transporte 150 personnes, soit l'équivalent des passagers de 100 voitures. En termes de surface occupée, les BHNS en occupent beaucoup moins. Le trafic du Grand Pont est de 72% de trafic de transit, ce qui ne rapporte rien aux commerces. Laisser le Grand Pont ouvert, cela crée un appel au transit et au trafic sur tous les axes au centre.

**Une pétitionnaire** dit qu'il a été démontré qu'il n'y a pas eu de fermetures de commerces suite à la fermeture temporaire du Grand Pont. Ce sont le e-commerce et les hypermarchés qui défavorisent les commerces de proximités. Les personnes se déplaçant en vélo dépensent moins d'argent, mais plus souvent. L'accès aux commerces est facilité lorsqu'on est à pied ou que l'on peut s'arrêter en vélo et que l'accès aux parkings n'a pas de plus-value pour les commerces.

#### Question aux pétitionnaires (en présence de Municipale)

**Une commissaire** demande ce qui est appelé trafic de transit ? Est-ce le trafic venant des villes hors de Lausanne ou est-ce que venir des hauts de Lausanne est considéré comme transit. Elle demande ce qu'il en est des véhicules de secours.

**Un commissaire** répond que la grande ceinture simule l'un des cordons qui, si un véhicule entre par un bord du cordon et sort d'un autre, fait que son trajet est considéré comme un trajet de transit. Le trajet Montchoisi Beaulieu n'est pas considéré comme un transit.

**Une commissaire** dit que le Grand Pont doit être fermé aux TIM, mais pas aux véhicules d'urgence, ni aux BHNS.

**Madame la Municipale** dit que la Municipalité partage une partie des éléments développés par les pétitionnaires. La réouverture est provisoire. Elle a été accordée en négociation avec les commerçants pour qu'ils lèvent leur opposition à la suppression de la rampe Vigie-Gonin. Elle insiste sur le fait que la réouverture est temporaire jusqu'à l'arrivée du tram. Elle dit que la catastrophe a été évitée : l'échéance était proche pour que les travaux du tram sur le tronçon entre Vigie et Flon soient décorrélés du reste du chantier des travaux. Sinon les travaux le tram se seraient arrêtés à Vigie au lieu du Flon. Elle dit que la fermeture temporaire a permis d'améliorer l'axe en ajoutant des passages piétons et améliorer la circulation des vélos sur Terreaux, Grand Pont et Saint-François.

**Un pétitionnaire** note qu'il y a eu des retards sur les projets de transports publics et demande si l'échéance de 2026 est assurée.

**Madame la Municipale** dit que c'est plutôt fin 2026. Elle dit que les difficultés sont plutôt dans les procédures et non sur les travaux. Sur les grands projets suivis, l'enjeu est de lever les oppositions. Les délais devraient être tenus.

**Monsieur le chef de service** dit que le dernier tronçon devrait démarrer en janvier 2024

**Une commissaire** dit que durant la fermeture du Grand Pont, des personnes se sont plaintes de report de trafic sur d'autres axes moins propices à la circulation. Est-ce qu'il n'y aurait pas un risque de report.

**Une pétitionnaire** dit qu'il peut aussi y avoir un report modal ou un report temporel, d'éviter des heures de pointe. Il y a des études de l'EPFL qui montrent qu'une partie du trafic s'annule. Dans la stratégie de la Municipalité de Lausanne ne concerne pas que le Grand Pont, mais aussi d'avoir des aménagements pour avoir des reports sur la place du Tunnel qui est aussi désagréables pour les habitants de ce quartier.

**Le président** prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

#### Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

La parole n'est pas demandée.

**Le président** prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

#### Délibération de la copet

**Une commissaire** relève qu'il y a un accord avec les commerçants pour les 2 prochaines années, donc pour le moment il est possible de rien faire. Elle propose un renvoi pour étude et communication.

**Un commissaire** dit qu'il ne comprend pas pourquoi le tram compense l'axe routier de la rampe supprimée.

**Un commissaire** dit que la voie Vigie-Gonin devait permettre une meilleure respiration du trafic selon les commerçants, plutôt que de congestionner le Grand-Chêne.

**Une commissaire** se rallie à l'avis de Mme Piron.

**Le président** demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité des voix.

<i>Vote : A l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. B) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i>
--

#### Discussion

**Le président** : – Il y a une unanimité de la commission des pétitions. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ?

La discussion n'est pas utilisée.

**Le président** : – Ce n'est pas le cas, je vais passer à parole au remplaçant du président, monsieur Jaffar, je vous prie de donner les déterminations de la commission.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.)** : – A l'unanimité, les membres de la commission des pétitions ont décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude des communications.

**Le président** : – Nous avons donc toujours deux possibilités, soit étude des communications, soit rapport préavis. On va commencer par la position de la commission. Donc les personnes en faveur d'un envoi pour études et communications, lèvent la main. Je vous remercie. Les personnes en faveur d'un rapport préavis, lèvent la main.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission,**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition au CC de Pro Vélo - ATE et actif-Trafic : « Pour un Grand-Pont sans voiture » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

#### **Pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois (APPL) M. Johan Pain : « Le maintien de nos rues piétonnes du centre-ville »**

#### Rapport

Lausanne, le 4 décembre 2023

Présidence : M. Elouan INDERMÜHLE ;

Membres présents : Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Alice DE BENOIT ; Constance VON BRAUN ; Christine GOUMAZ ; Mountazar JAFFAR ; Françoise PIRON ; Yvan SALZMANN ; Maurane VOUGA.

Membres excusés : Antoine PIGUET ; Agathe SIDORENKO

Pétitionnaires : Monsieur Roland Ribi  
Madame Dominique Decitre

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

Accompagnant : M. Patrick Etournaud, chef de service Mobilité et espaces publics

Notes de séances : Mme Chiara Lo Priore, accompagnée par Frédéric TETAZ

---

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 29.11.2023

Début et fin de la séance : 17h00 – 19h30

---

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

**Le président** explique le déroulement de la séance.

**Monsieur Ribi** dit que la pétition vise à pérenniser l'usage exclusif des rues piétonnes lausannoises par leurs destinataires : les piétons. Il est une évidence incontournable, l'espace public est limité et doit être ainsi partagé à bon escient par les moyens de déplacement les plus appropriés. Cette exigüité de l'espace public, conjuguée avec la demande exprimée dans son postulat du 1<sup>er</sup> novembre 2022 par Madame Meinherz<sup>1</sup> de réaliser rapidement un réseau de rues cyclables interconnectées au centre-ville, pourrait aboutir à des solutions très défavorables au confort et à la sécurité des piétons. Le but essentiel de la présente pétition est d'éviter cela. Car il faut être réaliste, quelles sont les voiries du centre-ville qui sont interconnectées et qui offrent des liaisons directes ? Ce sont les rues piétonnes. Or la zone piétonne, telle que définie par lois et ordonnances, n'autorise pas son usage par les autres véhicules dont en particulier les vélos et les trottinettes électriques. Il en est de même, soit dit en passant, des trottoirs. Dans certaines zones piétonnes, des exceptions dûment signalées autorisent la circulation de certains véhicules (dont les vélos) à la condition que ceux-ci circulent tout au plus à l'allure du pas (Art. 22c al.1 de l'ordonnance de la signalisation routière<sup>2</sup>). Cette exigence est allègrement bafouée, d'abord parce que circuler « tout au plus à l'allure du pas » pour un cycliste relève davantage de l'équilibrisme que du déplacement. Mais surtout, le respect de la signalisation n'est pas la vertu principale des cyclistes. Une interdiction générale de circuler (qui concerne aussi les cyclistes) et une signalisation de zone piétonne n'ont, il faut le reconnaître, qu'un effet très limité sur le comportement des cyclistes. Les autorités en ont conscience puisque (exemple pris au hasard) au bas de la rue Haldimand le signal « Zone piétonne » est surmonté d'un autre signal (en principe parfaitement inutile, car redondant) : « Circulation interdite aux cycles », sans grand effet lui non plus.

Questions aux pétitionnaires (en présence de Municipale)

---

<sup>1</sup> Postulat de Meinherz Franziska et crts - Voies vertes et rues cyclables 2.0 : pour que la municipalité n'avance pas plus doucement que les modes doux (POS22/086)

<sup>2</sup> [https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1979/1961\\_1961\\_1961/20230101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1979-1961\\_1961\\_1961-20230101-fr-pdf-a-1.pdf](https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1979/1961_1961_1961/20230101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1979-1961_1961_1961-20230101-fr-pdf-a-1.pdf)



**Un commissaire** dit qu'il fait le même constat que les pétitionnaires. Il pense que les engins tels que les vélos ou trottinettes devraient rester sur la route. Il lui semble que l'ouverture tous azimuts de la possibilité pour les vélos de circuler dans les zones piétonnes n'est pas une bonne chose.

**Une commissaire** se rallie à l'avis des pétitionnaires. Elle a déposé un postulat<sup>3</sup> pour sanctuariser les trottoirs. La solution est d'éduquer les usagers.

**Madame la Municipale** informe que la Municipalité n'a pas l'intention d'aller dans le sens de l'initiative déposée au Conseil. Au contraire, elle affirme se rendre bien compte des conflits. La stratégie serait plutôt de prendre sur l'espace dévolu aux TIM. Dans le cadre des travaux du Grand Pont, la Municipalité a interdit l'usage de la rue Haldimand dans le sens de la montée pour les cyclistes et a prévu des aménagements sur rue Neuve et Mauborget. Un autre point noir est la place de la Sallaz. Pour ce cas, une solution technique prévoit de déplacer les cyclistes à l'est de la place avec un couloir spécial. Elle précise que la sécurité sur les trottoirs ne concerne pas seulement les personnes âgées, mais aussi les enfants, ou les personnes avec poussettes pour enfants.

**Le président** prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

#### Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

La parole n'est pas demandée.

**Le président** prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

#### Délibération de la COPET

**Une commissaire** dit que tout le monde sait que le respect des règles est une question de discipline. Elle ne sait pas que faire de plus que de répéter les règles. Elle se demande si un rapport-préavis a du sens. Elle pense qu'un vœu qui demanderait de rappeler les règles de circulation pourrait rassurer les pétitionnaires. Finalement, elle renonce à en déposer un.

**Un commissaire** dit qu'il est préférable d'avoir une étude et communication. Il relève que la Municipale a déjà dit que la Municipalité ne voulait pas aller dans le sens du postulat de Mme Meinherz.

**Une commissaire** est d'accord et pense qu'un vœu n'est pas forcément nécessaire, car la communication de la Municipalité fera déjà office de rappel des règles.

**Le président** demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : à l'unanimité.

<p><i>Vote : A l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i></p>
---

#### Discussion

**Le président** : – Là aussi, il y a eu une unanimité. Est-ce qu'il y a une demande d'ouverture du débat ?

La discussion n'est pas utilisée.

**Le président** : – Ce n'est pas le cas, je passe volontiers la parole à monsieur Yvan Salzman, qui a présidé la commission à cette occasion..

**M. Yvan Salzman, rapporteur** : – A l'unanimité, les membres présents de la commission des pétitions ont décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour études et communications.

<sup>3</sup> Postulat de Piron Françoise et crts - Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! (POS21/065)

**Le président** : – Les personnes qui sont en faveur d'un renvoi de cette pétition à la Municipalité pour études et communications, lèvent la main. Les personnes qui sont en faveur du renvoi de cette pétition pour études et préavis, lèvent la main.

**Le Conseil, à l'unanimité approuve la conclusion de la commission**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois (M. Johan Pain) et crts « Le maintien de nos rues piétonnes du centre-ville » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

---

**Pétition du Comité "Non au transit vélos dans le quartier des Fleurettes" (par Mme Corbaz Monique et crts) : « Pour que le quartier des Fleurettes retrouve une zone de rencontre digne de ce nom : non au transit vélos dans le quartier des Fleurettes »**

Discussion

**Le président** : – Là aussi, il y a eu une unanimité. Néanmoins, j'ai reçu une demande d'ouverture du débat de la part de monsieur Olivier Thorrens, ce qui suffit, finalement, à faire rentrer cette pétition dans le rang de l'ordre du jour, si je peux m'exprimer ainsi. Elle sera donc traitée selon sa place à l'ordre du jour.

**La parole étant demandée, l'objet est renvoyé dans l'ordre du jour ordinaire**

---

**Pétition de M. Daniel Gehrig « Sécurité et impact à long terme des travaux prévus à Montétan sur le Chemin de Villardin »**

Discussion

**Le président** : – Et il y a eu une unanimité aussi. Est-ce qu'il y a une demande d'ouverture du débat ?

La discussion n'est pas utilisée.

**Le président** : – Ce n'est pas le cas, je passe volontiers la parole à madame Constance von Braun, qui a présidé cette commission pour nous donner les déterminations.

**Mme Constance Von Braun, rapportrice** : – Vous me prenez un peu de cours, à vrai dire, je faisais toute autre chose. Est-ce qu'il y a quelqu'un, les déterminations ?

**Le président** : – Je le fais volontiers. A l'unanimité les membres présents de la commission des pétitions décident, en application de l'article 73, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport préavis.

On va directement procéder au vote à main levée. Pareil qu'avant, je vais vous demander d'abord la position de la commission, donc cette fois, rapport préavis, et puis après l'autre, qui est rapport et communication. Donc les personnes parmi vous qui soutiennent la position de la commission et qui demandent le renvoi pour rapport et préavis de cette pétition lèvent la main. Très bien. Rapport et communication ?

**Le Conseil, à l'unanimité approuve la conclusion de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M. Daniel Gehriger « Sécurité et impact à long terme des travaux prévus à Montétan sur le chemin de Villardin » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 litt. a) du Règlement du Conseil communal.

### **Pétition de M. Vincent Rossi et crts « Davantage de vert pour les piéton-ne-s de la Croix d'Ouchy »**

#### Discussion

**Le président** : – Et nous prenons le dernier objet qui est un pur 79 RCCL et je passe volontiers la parole à la présidente de la commission, madame Morane Vouga, pour qu'elle nous rappelle les déterminations de la commission.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le président** : – Ce n'est pas le cas, je passe volontiers la parole à madame Constance von Braun, qui a présidé cette commission pour nous donner les déterminations.

**Mme Constance Von Braun** : – Madame Vouga n'est pas encore présente ce soir, je vais vous demander dès lors de refaire un peu le même exercice que précédemment.

**Le président** : – A l'unanimité, les membres présents décident de renvoyer la pétition à la Municipalité pour études et rapport-préavis.

Donc nous allons procéder de la même façon. D'abord, la position de la commission, puis l'autre position. Donc les personnes parmi vous qui soutiennent la position de la commission et qui demandent le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour rapport et préavis lèvent la main. Voilà, les personnes qui sont en faveur de rapports et communications lèvent la main.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M. Vincent Rossi « Davantage de vert pour les piéton-ne-s de la Croix d'Ouchy » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 litt. a) du Règlement du Conseil communal.

### **Projet Métamorphose Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des fouilles archéologiques nécessaires au développement du projet d'écoquartier des Prés-de-Vidy**

Préavis N° 2023/48 du 5 octobre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

## Discussion

**Le président** : – Je crois que j'avais une demande d'ouverture de débat sur cet objet.

La discussion est ouverte.

**M. Matthieu Delacrétaz (PLR)** : – On n'a pas d'abord les conclusions de la commission ?

**Le président** : – A la fin.

**M. Matthieu Delacrétaz (PLR)** : – Vous aurez les conclusions de la commission plus tard. Le groupe PLR va les suivre. Ca ne sera pas un secret. Par contre, il faut quand même soulever un point qui a un impact non négligeable sur les finances de la Ville dans ce crédit d'ouvrage, c'est la subvention cantonale. Elle est, en l'occurrence, très floue, avec une marge d'incertitude d'environ 7 millions de francs, soit presque un quart du crédit. Et puis concrètement, ça veut dire que potentiellement, il y aura 7 millions de francs ou plus à la charge de la ville à la fin du compte. Alors oui, on remercie la Municipalité pour sa transparence et le fait de nous avoir transmis la convention avec le Canton, mais finalement, d'ailleurs, cette convention, elle n'apporte pas forcément les précisions souhaitées quant à ces subventions, et même, elle rajoute peut-être un peu du flou à l'histoire en rappelant que le Grand Conseil doit encore valider cette subvention. Mais voilà, les fouilles ont déjà commencé, elles sont importantes pour le patrimoine historique de la ville, il faut les faire, mais on espère simplement que M. le syndic et puis les pilotes du projet mettront tout en œuvre pour bénéficier au mieux des subventions attendues.

**Mme Anaïs Timofte (EàG)** : – Donc effectivement, c'est une réaction un petit peu similaire à mon préopinant. En effet, pour le groupe Ensemble à gauche, la détermination du taux de participation du Canton, qui situe entre 30 et 70 %, n'est pas claire. On se demande en fait quels facteurs permettent concrètement de déterminer si la ville pourra compter sur une fourchette haute ou basse. Et en l'absence de tels facteurs évoqués, est-ce qu'on doit essentiellement compter sur une plus ou moins bonne ou mauvaise volonté politique de la part du Canton ? Il convient également de noter que la convention entre la Ville et le Canton, qui est jointe au présent rapport, n'avait pas été transmise à l'avance au commissaire. Et puis pour des questions de transparence et pour éviter une mauvaise impression de devoir signer un chèque en blanc, il me paraît opportun de clarifier quelque peu la manière dont le taux de participation du canton aux fouilles est réellement calculé. Et en outre, il n'est nulle part fait mention du collectif qui avait occupé les prés de Vidy et de leur expulsion précipitée, qui a été ordonnée par la ville en lien avec les fouilles qui sont planifiées. Qu'advient-il de ces personnes ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Bon, peut-être un rappel de contexte. Je comprends votre perplexité par rapport à des montants qui varient, je reviendrai tout à l'heure sur les raisons pour lesquelles ils varient. Peut-être un élément de contexte quand même pour vous dire que le montant des fouilles est connu, disons, dans les grandes largeurs depuis maintenant pas mal d'années, puisqu'on a eu des discussions avec l'État qui ont commencé bien avant que la nouvelle loi ne soit votée par le Grand Conseil, et qu'à l'époque, et de ce point de vue là, il faut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, à l'époque, il n'y avait pas d'entrée en matière de la part du Conseil d'État, en particulier du Conseil d'État, qui se trouvait à être à la fois en charge de l'archéologie, mais aussi des finances, pour attribuer une contribution de quelque nature à la Ville de Lausanne. Ce qui était quand même un peu paradoxal, rappelant que les biens archéologiques fouillés sont propriétés de l'État au sens de la loi, et que de ce point de vue-là, au moins tout ce qui relève de la postfouille, c'est-à-dire de la mise en valeur de l'entretien de ces objets devrait en tout cas pour une partie, voire pour totalité, s'appuyer sur un financement cantonal. Bon.

Nous avons fait un gros lobbying. Quand je dis « nous », c'est à la fois la Ville de Lausanne, dans le cadre d'une alliance de circonstances qui s'est créée à l'époque pour ce faire, qui était l'alliance des villes dites « villes romaines », qui sont les différentes villes vaudoises concernées par des chantiers de fouilles importants ou par des projets archéologiques importants, nous avons eu une oreille attentive de la part de la commission du Grand Conseil, puis du Grand Conseil, qui a modifié les bases légales en se rapprochant un peu de ce qui se fait dans d'autres cantons suisses et en ouvrant la porte à la fois à des financements minimaux qui ne sont quand même pas négligeables. La totalité des postfouilles en charge de l'État est au minimum 30 % d'un chantier. Voilà. Et ça peut varier de 30 à 70.

Donc je dirais, la bonne nouvelle de cette affaire-là, c'est qu'il y a déjà une participation financière

cantonale importante qui va venir en déduction du projet et que, très honnêtement, avant que le Grand Conseil ne vote la loi cantonale, elle était très hypothétique. C'était des négociations sans le moindre de moyens de pression, sans la moindre base légale que nous devons mener avec le Conseil d'État. Et ce à quoi on s'attendait quand même, c'était à la fin, à devoir payer l'entier des fouilles. Donc je dirais, la base légale qui a été choisie par le Grand Conseil est une base légale qui offre une certaine sécurité. Alors est-ce que ce sera 30 ou 70 %, je pense qu'on peut compter sur 30, puisque la loi le prévoit. On peut espérer plus. On n'aura pas beaucoup moyen de pression pour espérer plus. Je ne devrais pas trop le dire publiquement, mais il y a une petite logique à ça quand même. C'est qu'évidemment, ce qui justifie aussi qu'il y ait des fourchettes dans la loi, c'est notamment ce qui peut être fait des terrains qui vont devoir être fouillés. En l'occurrence, ici, on est sur des terrains qui vont être développés à des fins immobilières sur lesquelles on va percevoir des rentes de droits de superficie aussi, donc c'est des terrains qui vont faire l'objet d'un développement immobilier. De ce point de vue là, c'est justifié aussi que le propriétaire des terrains, respectivement des futurs bâtiments, contribue aussi en partie, en tout cas, aux fouilles archéologiques. Voilà pourquoi je pense qu'il faut plutôt tabler dans les prévisions sur la fourchette basse.

Et puis du point de vue technique, la Convention précise la manière dont ça va être fait. Le Canton n'a pas de crédit à disposition ouvert pour financer l'entier des chantiers de fouilles, c'est pour ça, en application des dispositions légales, il devra solliciter un décret du Grand Conseil pour demander les montants nécessaires. Je précise quand même que la décision de subventionnement qui va tomber à la fin, quand bien même les crédits vont être votés par le Grand Conseil, n'est pas une décision de compétence du Grand Conseil, le Grand Conseil va devoir voter les fonds nécessaires au sens de la loi, mais la décision de savoir quel est le taux de subventionnement est une décision qui revient au Conseil d'Etat. Voilà pour le cadre légal de ce qui est prévu. Mais encore une fois, nous sommes en tout cas très satisfaits que le cadre légal cantonal ait été modifié, on a pu avoir des discussions qui ont été constructives aussi avec la nouvelle Conseillère d'Etat en charge de ce dossier-là. Mme Moret signer une convention relativement rapidement pour s'entendre sur les grands principes, les modalités aussi d'octroi et de versement de cette subvention, étant entendu qu'elle est encore sujette à la décision finale qui sera prise par le Conseil d'Etat. Voilà.

Pour ce qui est de l'occupation des terrains des Prés-de-Vidy, qui n'ont pas du tout été évacués précipitamment, qui ont été libérés sur décision de justice, pour que précisément les chantiers de terrassement, de démolition des bâtiments puissent démarrer dans les temps, de manière à ce qu'on puisse enchaîner avec les fouilles archéologiques et les travaux se poursuivent conformément à ce qui était souhaité, les terrains ont été libérés par les occupants dans les délais qui avaient été fixés par la justice.

La discussion est close.

**Le président** : – Je n'ai plus de demande de parole. Je passe donc la parole à monsieur Valentin Christ, rapporteur de la commission, pour nous transmettre les déterminations de la commission.

**M. Valentin Christe, rapporteur** : – J'en profite pour vous confirmer que je n'ai rien à rajouter à mon rapport. La Commission a adopté les conclusions du préavis à l'unanimité et en bloc.

**Le président** : – Je vous propose de voter, comme la Commission, et à main levée, c'est-à-dire voter en bloc les 5 conclusions et à main levée. Donc les personnes qui sont en faveur des conclusions 1 à 5, lèvent la main. Les personnes qui s'y opposent lèvent la main. Les abstentions lèvent la main.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2023/48 de la Municipalité, du 5 octobre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 29'900'000.- pour la réalisation des fouilles archéologiques et post-fouilles du site des Prés-de-Vidy PA Vidy La Romaine ;

2. de transférer le budget, les dépenses et amortissements du crédit d'ouvrage ouvert (1110.100.0200) du préavis N° 2012/29, sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;
3. de transférer le budget, les dépenses et amortissements du crédit d'ouvrage ouvert (1110.100.0602) du préavis N° 2018/01, sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;
4. d'amortir annuellement le crédit prévu sous conclusion 1 ci-dessus par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 331 ;
5. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous conclusion 1 ci-dessus sous la rubrique 390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné en chiffre 1 ci-dessus les recettes correspondant à la participation cantonale aux frais de fouilles archéologiques

**Subventions à l'achat de vélos à assistance électrique : renouvellement du financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour la période 2024-2026 - Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques »**

Préavis N° 2023/46 du 28 septembre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Le président** : – Je passe la parole à monsieur Gaffner pour nous dire s'il a quelque chose à rajouter à son rapport avant qu'il me reproche un oubli.

**M. Oleg Gafner, rapporteur** : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts)** : – Nous saluons et nous remercions la Municipalité pour ce rapport préavis répondant à une demande de la population. Augmenter les subventions pour les plus jeunes, pour les personnes bénéficiant de subsides ainsi que pour les vélos cargo, est une excellente manière, entre autres, pour inciter les jeunes à utiliser ce moyen de transport là, plutôt qu'un véhicule lourd, polluant et occupant un espace non négligeable. Selon un sondage, beaucoup de personnes qui en ont déjà bénéficié n'auraient pas pu le faire sans cette subvention au vu des prix des vélos à assistance électrique. Et grâce à cette subvention, ces personnes ont pu modifier leur manière de se déplacer, leur mobilité. Pour 70% d'entre elles, la subvention a réellement joué un rôle déclencheur dans leurs choix. Les Lausannoises et Lausannois des quartiers périphériques et zones foraines ne sont pas laissés pour compte, car dès que ce rapport préavis sera accepté, la subvention touchera aussi les vélos à assistance électrique qui pourront circuler à 45 km/h, ce qui permettra à ces personnes à distance de venir au centre-ville en vélo. C'est donc avec un grand enthousiasme que les Vertes et les Jeunes Verts accepteront ce rapport préavis.

**Mme Magali Crausaz Mottier (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche vous propose d'amender les conclusions de ce rapport préavis. En effet, le rapport note, au chapitre 7, page 5, que la subvention en faveur des vélos sans assistance électrique demandée par le Conseil communal initialement lors du débat sur le préavis précédent, en 2020, n'avait pas encore été mise en oeuvre. Selon la Municipalité, l'amendement initial n'était pas assez ciblé et elle voulait mieux définir les critères d'attribution. Or, le préavis concède, et je cite que « ce travail n'a malheureusement pas encore abouti. Sitôt qu'une solution satisfaisante sera trouvée, la Municipalité le présentera à votre Conseil. » Ce paragraphe que je viens de vous citer est désormais obsolète, car plus de trois ans après la décision du Conseil de créer cette subvention pour vélos non électriques, nous avons déposé au budget 2024, conjointement avec le Parti socialiste et les Verts, un amendement qui propose une solution pour l'attribution de cette subvention.

Nous proposons donc de corriger ce rapport préavis pour qu'il corresponde à la situation actuelle en amendement de ses conclusions pour y faire figurer la solution que le Conseil communal a acceptée lors du vote du budget. Concrètement, donc, il s'agit d'ajouter une troisième conclusion avec la formulation suivante.

#### Amendement

« Le Conseil communal décide d'allouer un complément de 287 000 francs financés par le développement sur le Fonds de développement durable pour créer une subvention pour vélos non électriques sous la forme d'un bon unique de 300 francs valable deux ans à l'achat d'un vélo mécanique pour les jeunes de 14 ans (premier achat vélo taille adulte. »

**Mme Marisa Maurer Putallaz (PLR) :** – Pour le groupe PLR, cette subvention rate sa cible depuis son introduction, et nous ne sommes pas convaincus que son extension telle que proposée corrige ce problème. Je me réfère à l'étude du professeur Patrick Rerat de 2020 réalisée auprès de plus de 1 500 bénéficiaires de la subvention et que l'on trouve en annexe du préavis précédent sur le même thème. Cette étude nous apprend que 70 % des usagers ont entre 35 et 65 ans et que 2/3 des personnes interrogées sont d'un niveau d'éducation universitaire ou équivalent. La subvention a été l'élément déclencheur pour l'achat dans 66 % des cas, ce qui ne signifie pas qu'ils n'auraient pas eu les moyens de faire cet achat, mais seulement que cela les a décidés à le faire. Et enfin, 40 % indiquent que cela les a convaincus de prendre une catégorie supérieure ou des accessoires. Si on ajoute à cela que le prix d'achat moyen évoqué dans l'étude se monte à 3 000 frs et les prix des VAE sont en constante augmentation, on comprend vite que les acquéreurs de ces vélos ne sont pas vraiment jeunes et disposent de moyens financiers substantiels. La subvention est donc plus un encouragement à consommer qu'une aide pour permettre l'achat aux personnes n'ayant pas les moyens.

Mais c'est l'augmentation du transfert modal qui est important, me direz-vous. Ladite étude nous apprend que les ménages possesseurs de VAE sont plus dotés de véhicules que la moyenne. 77 % ont une voiture et 24 % un deux-roues motorisé. Et le VAE ne remplace pas les autres modes de déplacement. En fait, il augmente même les usagers sur la route puisque 61 % des usagers utilisent moins les transports publics et 38 % marchent moins. En réalité, seule une petite partie des bénéficiaires a renoncé à la voiture. Quant aux jeunes lausannois qui devraient pouvoir bénéficier de cette nouvelle rallonge de la subvention, une visite autour des préaux des collèges et gymnases de la ville permet de constater assez facilement que le vélo ne fait pas partie des modes de transport privilégiés. L'achat d'un scooter pour un prix quasi équivalent au VAE étant bien plus attractif pour cette tranche d'âge de la population.

En conclusion, ces éléments nous font penser que la subvention rate largement sa cible et bénéficie prioritairement aux personnes informées et ayant les moyens de s'acheter ce type de véhicule et qui en profitent pour améliorer le standard grâce à la subvention. Le groupe PLR estime donc que pour des achats conséquents comme celui des VAE, la décision d'achat relève de la responsabilité de chacun. Une aide réellement ciblée sur la population modeste et basée sur un vrai besoin serait souhaitable, mais certainement pas une subvention arrosée versée jusqu'ici aux personnes aisées pour acquérir un mode de transport individuel supplémentaire. En conséquence, le groupe PLR vous propose de refuser les conclusions de ce préavis.

**M. Mathias Paquier (V'L) :** – Notre groupe salue la volonté de la Municipalité de prolonger une mesure ayant démontré son utilité par le passé. En effet, de nombreuses Lausannoises et Lausannois ont pu bénéficier d'une aide à l'achat de vélos électriques et ce dispositif participe indéniablement à l'évolution de la mobilité en ville. Nous voyons également d'un bon œil l'adaptation du dispositif aux nouveaux types de vélos électriques, notamment ceux destinés au transport d'enfants ou de marchandises et ceux mieux adaptés aux longues distances. La subvention plus importante pour les personnes bénéficiant d'un subside à l'assurance maladie est également la bienvenue. Les Vert'libéraux auraient néanmoins apprécié voir davantage de chiffres sur l'impact réel de cette mesure en matière de mobilité urbaine. Autrement dit, en quelles proportions le dispositif participe-t-il au report modal ? Il serait en effet, notre sens, par exemple, intéressant de connaître la proportion de vélos électriques achetés en remplacement d'un véhicule individuel motorisé, quelle proportion comme véhicule supplémentaire ou complémentaire ou quelle proportion à des fins de loisirs. Si ce n'est pas déjà le cas, un questionnaire plus complet permettant d'analyser en détail les motivations des acheteuses et des acheteurs lors de l'achat serait le bienvenu.

Nous proposons, quant à la nouvelle proposition de conclusion, de la refuser et encourageons la Municipalité à venir avec une proposition dans les plus brefs délais. Vous l'aurez compris, le groupe vert/libéral acceptera ce préavis sans modification et vous encourage à en faire de même.

**M. Yvan Salzmann (Soc.)** : – A Lausanne, à vélo, on dépasse les autos. À vélo, à Vidy, on dépasse les taxis. Après ce bref hommage à Joe Dassin, je ne peux que vous inciter, avec notre groupe socialiste, à soutenir les conclusions de cet excellent rapport préavis répondant par la fixation d'une subvention augmentée et bien ciblée au postulat de notre ancien collègue, Denis Corboz. Par ailleurs, l'amendement déposé pour les vélos non électriques ce soir, nous ne le soutiendrons pas puisque nous sommes surpris de sa venue. Nous n'avons pas été véritablement avertis et en plus, je crois qu'il dépasse les 10 % réglementaires.

**Mme Patrizia Deborah Mori (UDC)** : – Voici une nouvelle et énième demande de renouvellement de la subvention octroyée par la Ville pour l'acquisition de VAE. Il s'agit d'élargir davantage le financement ainsi que de toucher d'autres classes de population. Ce genre de transport est cher, presque comme un véhicule thermique, me direz-vous, il faut donc absolument assouvir la soif qu'a la Ville de vouloir à tout prix sauver le monde d'une catastrophe climatique imminente. On en était restés, il y a quelques années, à une subvention dont bénéficiaient aussi les grands revenus. On remarque dans les chiffres fournis par la Ville qu'une majorité des bénéficiaires de la subvention a une formation universitaire. Désormais, la Municipalité nous parle non seulement d'augmenter le financement en tant que tel, mais aussi d'inclure les moins de 25 ans sans tenir compte de leur situation financière.

Notre ancien collègue Voiblet avait déposé un postulat proposant de mettre fin à la politique de la subvention arrosoir. On sait, on le voit, que les revenus les plus aisés profitent massivement de ces subventions, ce qui est contraire au principe d'utilisation judicieuse de l'argent public. En d'autres termes, une subvention par les bobos, pour les bobos payée par tous les contribuables, donc aussi les plus modestes. Ce qui nous inquiète est aussi le fait qu'on ne sait pas si les vélos achetés grâce à la subvention sont ensuite revendus. D'après certaines informations que nous avons reçues, des personnes n'habitant pas Lausanne passent par des connaissances domiciliées dans notre ville pour obtenir la subvention. Il est indispensable d'introduire un mécanisme de contrôle. Même si certains semblent vouloir sauver la planète à n'importe quel prix, il faut néanmoins voir comment on le fait. On rappelle que les batteries les plus chères sur le marché ont une durée de vie entre 6 et 10 ans et les plus standards entre 2 et 5 ans, soit environ 500 cycles. Ce ne sont pas des batteries comme certaines voitures qui se rechargent au freinage ou à la descente, mais elles se rechargent uniquement sur une prise de courant électrique. Aussi, leur mode de recyclage reste flou. A savoir d'où viennent ces fameuses batteries, je vous laisse visionner l'excellent documentaire de Michael Moore, « Planet of the Humans ». Quant à la source d'énergie, je vois mal faire un transit modal sans un véritable transit énergétique et celui qui a déjà fait ses preuves reste l'énergie la plus verte et la plus profitable en matière de sécurité et de l'approvisionnement et évidemment le nucléaire.

Mesdames et messieurs, l'UDC s'oppose à la politique de l'arrosoir et refusera ce préavis. Nous vous invitons à faire de même.

**M. Paulraj Kanthia (PLR)** : – Je souhaiterais aussi rajouter que si on regarde le rapport préavis, les prévisions qui sont faites pour les personnes qui vont bénéficier de cette subvention, il y a environ 80 % des gens qui toucheront la subvention de base. On parle de vélos qui coûtent entre 3 000 et 4 000 francs. Honnêtement, quelqu'un qui a les capacités d'acheter un vélo à 3 000, 4 000 francs, donc on parle de moyenne à 3 000 francs, ils n'ont pas besoin de subvention de 400 francs. Donc on est en train de vraiment prendre l'argent public et puis on le jette. C'est ça qu'on voit et c'est de la Municipalité, des statistiques qui sont faites, pour 80 % des gens, on va arroser des plantes qui n'ont pas soif. Donc moi, je peux quand même préciser ça ici. Mais il suffit de regarder le préavis pour se rendre compte. Donc soyons honnêtement, je ne comprends pas pourquoi on va s'endetter pour donner de l'argent à des gens qui n'en ont pas besoin.

**Le président** : – Avant de passer la parole à monsieur le municipal Xavier Company, j'aimerais juste m'exprimer sur la proposition d'amendement qui a été formulée par madame Magali Crausaz-Mottier, en application de l'article 8 an 2 alinéa à 3, de notre règlement, les amendements à un préavis municipal qui comporterait une dépense supplémentaire ou la majoration de plus de 10 % d'un poste proposé ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcés à leur sujet. Donc en tant que tel, je ne peux pas passer un amendement à ce stade au vote qui prévoit presque 20 % d'augmentation de la dépense. Vous avez soit le choix de le



descendre à 10 %, soit le choix de demander le renvoi de l'objet à la commission pour traiter cette demande en commission avant de la soumettre au plénum, ou alors peut-être que je vais passer la parole à monsieur Company pour qu'il nous explique et qu'il nous confirme que pour 2024, ce qu'on a déjà voté, donc l'autorisation de dépenses qui existe indépendamment de votre amendement, sera déjà appliquée correctement.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Peut-être juste sur cet amendement en premier lieu, que j'avoue ne pas comprendre. Vous avez eu l'occasion en commission de faire un amendement, ce qui n'a pas été fait. Vous l'avez fait au budget. Ce Conseil a voté un amendement au budget qui est d'ailleurs bien plus conséquent que ce que vous proposez ici, puisqu'il porte uniquement sur le budget de l'année 2024 et non sur une enveloppe entre 2024 et 2026. Du moment que vous avez obtenu ce financement par le biais du budget, la Municipalité a les moyens de mettre en place votre demande de subventionnement. Je ne vois pas tellement l'intérêt de faire passer un amendement supplémentaire qui n'est d'ailleurs pas autorisé réglementairement et puis qui ne donnera aucun moyen supplémentaire à la Municipalité puisqu'elle l'a dans son budget ordinaire.

Maintenant, il s'agit à la Municipalité de travailler dessus comme on l'a mis dans le rapport-préavis et comme on s'y attelle et comme on vous l'a dit également dans le cadre des discussions au budget, la Municipalité travaille activement dessus. Elle vous proposera, dès qu'une solution qui paraît efficace et efficace sera réalisée, l'utilisation de cette subvention et une mise en place de cette subvention selon les critères qu'elle jugera pertinents. Mais en l'espèce, cet amendement, qu'il soit renvoyé en commission puis ramené devant votre Conseil ou descendu à 184 500 aujourd'hui, n'apporte aucun montant supplémentaire pour l'utilité de cette subvention. Et puis si, par contre, vous le renvoyez en commission, alors vous faites perdre 3 mois de subvention aux Lausannoises et aux Lausannois sur la subvention pour vélo électrique. Donc je vous encourage à rejeter cet amendement que j'ai de la peine à comprendre, d'autant plus après la commission dans laquelle il pouvait être déposé et il n'a pas été déposé, et puis à voter le reste du préavis.

Je reviendrai rapidement sur les critiques également nouvelles de la droite de cet hémicycle sur cette subvention. D'une part, peut-être sur la dernière intervention de M. Kanthia, on ne s'endette pas pour cette subvention, M. Kanthia, puisqu'elle est uniquement issue du Fonds pour l'efficacité énergétique, elle est issue des taxes sur l'électricité, donc il n'y a aucune dette qui est perçue là-dessus. Et si vous arrêtez cette subvention, vous n'aurez pas moins de dettes à la Ville de Lausanne, mais je pense que ce n'est pas à vous, en vue de votre qualité professionnelle, que je dois expliquer cela.

Ensuite, je crois utile de rappeler que les études qui ont été faites sur cette subvention montrent que pour 60 à 70 %, elle a permis soit l'acquisition d'un vélo électrique qui n'aurait pas été réalisé autrement, sinon l'augmentation de qualité du vélo électrique en question, ce qui est extrêmement nécessaire à Lausanne, puisque nous avons, je crois que ce n'est pas un scoop, une ville en pente, et que des vélos électriques les plus bon marché ne tiennent pas en termes de puissance les pentes lausannoises. Donc il est important de mettre le prix dans la qualité à Lausanne si nous voulons avoir des vélos durables, des vélos utiles et des vélos qui sont utilisables. En plus, oui, nous avons aussi fait le constat que vous faites ce soir, que ces vélos soient utilisés pour l'instant principalement par une catégorie de la population relativement aisée et qui a les moyens, raison pour laquelle nous avons triplé la subvention pour les personnes bénéficiaires de subsides d'assurance maladie ou de moins de 25 ans, donc qui sont ceux qui ont le plus besoin d'un subventionnement pour passer sur des véhicules renouvelables. Et puis nous avons augmenté le plafond parce que vous l'avez relevé, c'est aussi ce plafond qui est extrêmement important, nous l'avons remonté de 800 à 1 000 francs. Donc on peut imaginer que pour ces personnes-là, bénéficiaires de subsides d'assurance maladie, c'est-à-dire quand même une part importante de la population, mais qui a des revenus les plus faibles, et pour les personnes de moins de 25 ans qui sont en réflexion sur un premier véhicule, alors ça a une importance considérable.

De plus, pour une autre partie de la population, et c'est des demandes qui ont été faites ces derniers temps, nous avons également augmenté cette subvention pour les vélos cargo, qu'ils soient des vélos dits « long tail », donc qui permettent de véhiculer des enfants, ou des vélos qui permettent de véhiculer des biens avec plutôt une caisse devant, parce que nous estimons que là, on remplace vraiment l'utilité d'un véhicule supplémentaire, que ce soit un véhicule scooter ou un véhicule de voiture, on a vraiment, au moment où on commence à avoir une famille, où on commence à avoir des besoins de déplacer des biens à travers la ville, alors on doit mettre un montant considérable supplémentaire. Jusque-là, ces vélos bénéficiaient de la subvention traditionnelle et ils ont été

augmentés.

Et puis, finalement, pour notamment desservir les zones foraines, on a souhaité, par égalité de traitement, de toutes les Lausannoises et de tous les Lausannois aussi permettre la subvention pour les véhicules 45 km/h. C'était une demande de l'association de développement Lausanne-Jorat, mais aussi différents habitants des zones foraines, de pouvoir aussi subventionner ces vélos électriques, ce qui sera maintenant possible si vous validez cette subvention. Donc, je crois qu'on répond aux critiques qui ont été soulevées, on répond aussi aux constats, on fait évoluer cette subvention. On a aussi enlevé, il y a quelques années, la subvention pour les VTT, puisque là, on était vraiment sur des véhicules purement de loisir et qui n'étaient pas nécessaires au transfert modal. On tente de réduire, je crois que les statistiques qui sortent, des études qui sont indépendantes et qui sont menées sur cette subvention, montrent qu'elles portent ses fruits et qu'elles permettent d'acquérir des vélos électriques ou de monter en gamme dans ces vélos électriques. Il ne s'agit au contraire pas d'une subvention arrosoir. Elle le sera d'autant moins avec les nouvelles conditions et le fait qu'on favorise beaucoup plus les personnes à plus faible revenu et je vous encourage à maintenir cette aide à une mobilité durable, à une mobilité sportive, certes un peu moins que les vélos musculaires, mais l'un n'est pas contradictoire avec l'autre. Par contre, là, on a vraiment une possibilité de ne pas utiliser la voiture pendant certaines périodes, de ne pas utiliser les scooters pendant certaines périodes et même de réduire peut-être la demande des transports publics avec des gens qui circulent en vélo électrique à travers la ville.

On voit que c'est une subvention qui est largement demandée par la population. Et puis, les chiffres de nombre de demandes par année montrent que c'est une subvention qui est demandée et qui est largement utilisée par les Lausannoises et les Lausannois. Et je terminerai peut-être sur les garde-fous. Il est faux, Mme Mori, de dire que nous n'avons pas de contrôle et nous n'avons pas de mécanisme existant. Il y a une subvention demandable par 6 ans et par personne. Ce qui veut dire que si vous voulez faire le commerce de vélos électriques grâce à ces subventions, je ne suis pas sûr que vous allez vraiment devenir riche puisque vous pourrez revendre un vélo par 6 ans, ce que vous n'avez d'ailleurs pas le droit. Donc, si on l'apprend, vous devez restituer le montant de la subvention. Et puis, par contre, je pense que votre partie, comme le PLR, est sensible aussi à l'efficacité de l'administration et puis qu'un contrôle de chaque subvention et une visite à domicile tous les 3 mois des personnes qui ont bénéficié de la subvention pour voir si le vélo est bien dans le garage serait disproportionné pour le montant de 400 ou de 1 000 francs. Donc, on estime que le règlement actuellement impose des règles, impose aussi un contrôle, puisque là, on vérifie si la personne n'a pas eu la subvention sur les 6 dernières années, mais ne va pas jusqu'à avoir un contrôle excessif et complètement disproportionné par rapport au montant en jeu.

Donc, je vous incite à accepter ces conclusions de ce préavis, non amendées, et je vous remercie pour les soutiens qui ont été exprimés.

**M. Paulraj Kanthia (PLR):** – Je m'excuse de prendre la parole après le municipal, je crois que c'est un peu ce qui est usuel. Mais vu que vous m'avez interpellé sur le financement, donc je ne suis pas un expert en finances publiques, mais je me demande quand même que quand il y a de l'argent qui reste dans un fonds, vous pourriez le compenser après au niveau des comptes. C'est une question que je pose, s'il reste de l'argent, on peut le compenser après pour d'autres dépenses qui sont affectées. Donc, finalement, c'est de l'argent qui reste.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Monsieur Kanthia, il s'agit d'une taxe. Une taxe est dédiée et je vous invite à lire le règlement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique. Ça répondra à votre question. Mais non, on ne peut pas l'utiliser à n'importe quelle dépense. Il s'agit de dépenses dédiées qui sont affectées à l'efficacité énergétique conformément au règlement qui a été voté par votre Conseil.

**Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) :** – En premier lieu, je voulais quand même dire qu'on m'a accusée de ne pas avoir déposé cette conclusion lors de la commission. Alors, la commission au budget avait déjà eu lieu parce qu'elle s'est réunie le 20 novembre 2023 et cet amendement au budget a été accepté lors du budget en décembre 2023. Donc, voilà pourquoi on ne l'a pas déposé lors de la commission. Et en deuxième, pourquoi je demandais cet amendement dans ce rapport ? Parce qu'on en parle au chapitre 7, comme je l'ai dit tout à l'heure dans mes arguments. Dans le chapitre 7, on a tout un chapitre qui parle souvent des vélos non électriques et que cette solution, ça fait quatre ans qu'elle n'a pas été mise en œuvre. Alors, j'ai entendu monsieur Company, je le remercie, je vais retirer

mon amendement à cette conclusion, c'est OK pour moi. Mais j'aimerais juste demander à la Municipalité qu'après quatre ans que cette réponse n'avait pas été donnée, qu'elle mette très rapidement en œuvre ce qui a été voté au budget 2024.

Retrait de l'amendement

**Le président** : – Je vous remercie, madame la conseillère. Je prends acte du retrait de votre amendement.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Merci, madame Crausaz. On a entendu vos demandes. Il y a eu deux semaines de vacances suite au budget, on a pris acte de cet amendement et je peux vous assurer qu'on travaille dessus le plus rapidement possible.

La discussion est close

**Le président** : – La parole n'est plus demandée. Je vais brièvement la repasser à monsieur Gafner pour nous donner les conclusions de la commission, puis nous procéderons au vote.

**M. Oleg Gafner, rapporteur** : – La commission a adopté les deux conclusions du rapport préavis par 10 oui, 2 non et 1 abstention.

**Le président** : – Nous allons procéder au vote à l'électronique et conclusion par conclusion, vu qu'il s'agit 1. d'une dépense, 2. d'une réponse à un postulat. Nous allons commencer par la conclusion numéro 1, les personnes qui sont en faveur de cette conclusion votent oui. Les personnes qui s'y opposent votent non. Vous pouvez vous abstenir. Le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 56 oui, 21 non et 0 abstention, approuve la conclusion 1 de la commission**

**Le président** : – Nous passons au vote sur la conclusion numéro 2, adoptée la réponse au postulat de monsieur Denis Corboz et consorts. Nous allons procéder au vote par électronique. Les personnes qui sont en faveur de cette conclusion votent oui. Les personnes qui s'y opposent votent non. Vous pouvez vous abstenir. Le vote est ouvert.

**Le Conseil, par 54 oui, 21 non et 0 abstention, approuve la conclusion 2 de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Rapport-préavis N° 2023/46 de la Municipalité, du 28 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un complément de CHF 1'845'000.- à l'enveloppe budgétaire ouverte pour financer les subventions à l'achat de vélos à assistance électrique de sorte à prolonger cette action jusqu'à fin 2026, à prélever sur le Fonds pour l'efficacité énergétique ;
2. d'adopter la réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques ».

## **Pilotage de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données pour la période 2023-2026 - Demande de crédit d'investissement**

Préavis N° 2023/47 du 28 septembre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Le président** : – Ca a été voté à l'unanimité, donc a priori, il n'y a pas de débat. Est-ce que néanmoins, il y a une demande de débat ? Sinon, je passe la parole à madame Crausaz-Mottier pour les conclusions de la commission.

**Mme Magali Crausaz Mottier, rapportrice** : – En général, je n'ai pas quelque chose à rajouter à mon rapport, mais vu que j'ai la parole, pour ne pas engager les débats, je vais parler du vœu qui est adressé aux membres du bureau. Donc, le vœu est « que la commission souhaite que le Bureau du Conseil se rapproche du SOI en vue d'une formation des membres du Conseil à la sécurité et protection des données. » Donc, ce vœu, il a été déjà entendu par les membres du Bureau et le Bureau va réfléchir sous quelle forme cette formation sera donnée à vous tous.

Pour moi, à ce niveau quelque chose d'autre à dire sur ce préavis ? Je ne sais pas si quelqu'un veut ouvrir la discussion. Comme c'est un article 79, vous avez compris qu'il était accepté à l'unanimité.

La discussion n'est pas demandée.

**Le président** : – Merci, madame la conseillère, pour cet exercice de coprésidence. Je crois néanmoins qu'il n'y a pas eu d'autres demandes de parole, donc, je vais donc passer au vote. Nous voterons à main levée et de la même façon que la commission, c'est-à-dire les conclusions 1 à 5, ensemble. Les personnes qui suivent la position de la commission et qui votent ces conclusions lèvent la main. Les personnes qui s'y opposent. Les personnes qui s'abstiennent.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2023/47 de la Municipalité, du 28 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le programme de pilotage de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données pour la période 2023-2026 ;
2. de rendre obligatoires les formations identifiées pour la sécurité des systèmes d'information et pour la protection des données ;
3. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'420'000.- destiné à la gestion des projets, au développement ou à l'acquisition des solutions, ainsi qu'à leur adoption par les utilisatrices et utilisateurs ;
4. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 3 par le budget du Service d'organisation et d'informatique, rubrique n° 32.331 ;
5. de faire figurer sur rubrique n° 32.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 3.

#### **Reprise du réseau d'eau potable de la Commune de Cugy**

Préavis N° 2023/39 du 7 septembre 2023

#### **Travaux urgents sur les ouvrages techniques d'évacuation des eaux usées**

Préavis N° 2023/41 du 14 septembre 2023

**Pompage des eaux du Pont-de-Pierre vers l'usine de Sonzier, renouvellement des installations du Pont-de-Pierre et du Pays-d'Enhaut par une nouvelle conduite entre Sonzier et Montreux et sécurisation des tronçons à risque à l'aval de Montreux.**

Préavis N° 2023/42 du 14 septembre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

## Discussion

**Le président** : – On va ouvrir la discussion ensemble, mais on votera les conclusions séparément, naturellement. Pareillement, c'était un article 79, je vais directement passer la parole à monsieur Roland Philippoz, en remplacement de madame Agathe Sidorenko, pour nous donner les déterminations de la commission.

**M. Roland Philippoz, rapporteur suppléant** : – Toutes les conclusions des trois rapports ont été acceptées à l'unanimité.

**Le président** : – Nous allons les voter séparément, à main levée. Et nous commençons donc par le préavis 2023/39, nous allons voter les cinq conclusions ensemble, et les personnes en faveur de ces cinq conclusions lèvent la main. Les personnes qui s'y opposent lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la main.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.**

**Le président** : – Et nous votons maintenant le préavis 2023/41, je vous propose de voter les quatre conclusions de ce préavis en bloc et à main levée. Les personnes en faveur de ces quatre conclusions lèvent la main. Les personnes qui s'y opposent lèvent la main. Les abstentions lèvent la main.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.**

Et nous passons au rapport préavis 2023/42. Il y a cinq conclusions que je vous propose de voter en bloc et à main levée. Les personnes en faveur de ces cinq conclusions lèvent la main. Les personnes qui s'y opposent lèvent la main. Abstention.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2023/39 de la Municipalité, du 7 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider la reprise du réseau de Cugy par le Service de l'eau de Lausanne pour un franc symbolique ;
2. d'attribuer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 770'000.- ;
3. d'amortir le crédit mentionné sous chiffre 2, en fonction des dépenses réelles, par le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, rubrique 210.331, Service de l'eau, eau potable ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 210.390, eau potable du Service de l'eau ;
5. de prendre acte que les éléments financiers présentés dans le préavis seront portés au budget de fonctionnement à partir de l'exercice 2025.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2023/41 de la Municipalité, du 14 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- pour « Travaux urgents sur les ouvrages techniques d'évacuation des eaux usées » ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 sur une durée de 5 ans par la rubrique 331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau,

évacuation ;

3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point 2 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau 2800000 ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2023/42 de la Municipalité, du 14 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 29'000'000.- pour les travaux décrits dans le présent préavis ;
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 sur une durée de 30 ans, par la rubrique 331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point 2 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
4. de charger le Service de l'eau de demander les différents subsides relatifs ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau.

#### **Pôle Gare : Léman 2030 – Aménagement des espaces publics du quartier sous-gare - Crédit d'études**

Préavis N° 2023/59 du 16 novembre 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Le président** : – J'ouvre le débat et je passe la parole à madame Alexandra Gerber.

La discussion est ouverte

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts)** : – Le groupe des Vertes et Jeunes Verts salue ce préavis qui transcrit parfaitement les buts et principes d'aménagement de notre nouveau PDCOM et du plan climat.

Le projet privilégie les modes de transport actifs : Le Boulevard de Grancy sera en grand parti piétonnisé. La rue du Simplon deviendra une zone de rencontre avec une nouvelle place publique « des Saugettes ». Deux branches de la voie verte d'agglomération passent à travers le quartier. Le trafic motorisé individuel sera limité à deux boucles de circulation de 30 km/h à chaque extrémité du Boulevard. En dehors du stationnement pour taxi, pour PMR et pour dépôt-minute ainsi que pour motos, les places de stationnement en surface seront fortement réduites. En revanche, le stationnement pour vélo sera renforcé. L'aménagement des espaces, les pentes et les matériaux seront réfléchis pour tenir compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Le projet veut en outre renforcer la végétalisation et l'arborisation du quartier pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain. C'est très important, car déjà aujourd'hui, on mesure des températures parmi les plus élevées et un nombre important de nuits tropicales dans les environs de la gare. L'arborisation

sera coordonnée avec les travaux de canalisation et de chauffage à distance prévus pour 2030 dans le quartier. Enfin, un nouveau concept d'éclairage sera élaboré en fonction du nouveau Plan lumière.

Les photos du projet lauréat font rêver l'habitante de sous-gare que je suis. Le seul bémol : la réalisation du projet doit être coordonnée avec celui de la gare et devra donc être réalisée en étapes, ce qui prendra du temps.

Pour conclure, les Vert.e.s et les Jeunes Vert.e.s soutiennent avec enthousiasme ce projet et vous invitent à faire de même, comme c'était déjà le cas en commission, où le projet a été accepté à l'unanimité, moins une abstention.

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – Le groupe PLR soutient également ce préavis. Il relève que le timing est particulièrement important. Les permis de construire doivent être obtenus d'ici fin 2027 pour avoir la participation de la Confédération. Et puis il s'agit également de coordonner l'action de la commune avec le développement du projet CFF, en particulier la façade sud de la gare et le futur parking des Épinettes, dont la construction a commencé, et dont il faudra bien garantir l'accès. À nos yeux, un des enjeux de ce projet, qui date déjà de 2018, le fameux projet lauréat, sera de concilier l'ambition de privilégier la mobilité active, là, ce qui vient d'être souligné, avec une perméabilité suffisante à des interventions extérieures. Nous pensons notamment à la livraison, au dépannage, aux urgences, à la dépose-minute, au taxi, aux personnes à mobilité réduite et d'autres intervenants qui devront pouvoir accéder à ces zones.

Cette question a été soulevée en commission et les services concernés nous ont assuré accorder une grande importance à cet aspect, ce que nous, groupe PLR, allons évidemment suivre, bien entendu.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Je voulais aussi remercier la Municipalité pour ce projet enthousiasmant que les Vert'libéraux soutiendront également, projet qui a bien été décrit par madame Gerber avant moi. Je voulais relever le délai impressionnant depuis l'aboutissement du concours de projet en 2018, il y a donc bientôt 6 ans, avant que l'étude du projet ne démarre, dans l'hypothèse où le Conseil soutiendra favorablement ce préavis. Le retard phénoménal du projet de la gare de Lausanne permet cependant de relativiser celui du projet municipal de requalification des espaces publics sous gare, dont la réalisation est, comme l'a relevé monsieur Marmy, intimement liée à celle de la rénovation de la gare de Lausanne elle-même.

S'agissant d'un crédit d'étude à ce stade, je profite de cette tribune pour soulever deux points d'attention qui méritent, à notre sens, d'être examinés durant le développement du projet. Premièrement, un revêtement de sol en pavé de béton ne semble gare optimale, tant par l'impact environnemental que pour le confort des usagers comme des habitants du quartier. Et deuxièmement, les arcades du passage des Saugettes, bien qu'hors périmètre et propriété des CFF, recèlent un formidable potentiel de requalification et d'activation de l'espace public à valoriser. Merci pour votre attention et merci aussi à la Municipalité pour son attention.

**Mme Séverine Graff (Soc.) :** – Comme l'a souligné monsieur Vouillamoz, ce n'est pas tous les jours qu'on peut voter sur l'avancement des chantiers autour de la gare. Alors, ne faisons pas la fine bouche, d'ailleurs, je ne trahis pas de secret de commission en disant que nous étions et tous partis confondus, très satisfaits de ce préavis précis et enthousiasmant. Et comme l'a exprimé ma collègue des Vertes et Jeune Vert, ce préavis fait vraiment envie. Donc, je ne vais pas épiloguer, je vais simplement vous inviter au nom du groupe socialiste à accepter ce préavis qui permettra de faire enfin avancer les travaux sous gare. –

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je serai donc apparemment la voix quelque peu discordante dans ce concert de louanges à l'égard de ce préavis. Ça a été relevé, ce projet s'inscrit dans la droite ligne du PDCom, alors de là à dire que c'est un de ses principaux défauts, il n'y a évidemment qu'un pas que je franchis bien volontiers, mais j'admets avec plaisir qu'il s'agit là d'une question de perspective politique. Ça a été dit aussi, ce projet prévoit notamment la fermeture du milieu du boulevard de Grancy au trafic individuel motorisé, c'est-à-dire qu'il coupe cet axe en deux. Il faut donc évidemment s'attendre à un report de trafic sur les autres axes, est-ouest, notamment la place de la gare, mais également les rues parallèles qui sont situées plus au sud. Donc, le bonheur des riverains du boulevard de Grancy fera le malheur d'autres riverains, mais on ne doute pas qu'à ce moment-là, ils déposeront une pétition.

Et en parlant de pétition, puisqu'elle a été mentionnée aussi, les questions de la voie verte d'agglomération, la trop fameuse. Parlons-en, justement. Nous venons d'envoyer à la Municipalité, il

y a quelques minutes, pour étude et rapport-préavis, la pétition qui a été déposée par les habitants du quartier des Fleurettes, qui est située quelques centaines de mètres plus à l'ouest et qui est dans le prolongement de cette voie verte d'agglomération. On est en train, mesdames et messieurs, de créer une autoroute à vélo au beau milieu d'un quartier résidentiel, c'est évidemment complètement absurde et les pétitionnaires n'ont pas manqué de le relever. J'entends bien que ceci découle d'une planification supérieure sur laquelle, comme d'habitude, nous n'avons plus grand-chose à dire, mais peut-être que ce Conseil communal, pour une fois, pourrait faire preuve d'un peu de capacité d'anticipation et puis pourrait peut-être, soyons fous, ruer quelque peu dans les brancards.

Je rappelle aussi que l'UDC avait proposé, il y a quelques années, une autre approche. Il s'agissait en substance de considérer le secteur de la place de la Gare, de la rue du Simplon, du boulevard de Grancy et évidemment de la station de métro de Grancy comme une sorte d'espace unique en matière d'urbanisme et de transport. Un peu de la même manière, d'ailleurs, que par exemple, la gare de Zurich englobe les rues aux alentours et puis d'ailleurs va bien au-delà. Nous proposons notamment, à l'époque, pour soulager la place de la Gare et la décharger d'une partie du trafic, de dévier une partie des lignes de bus sur le boulevard de Grancy, que ce soient les lignes qui descendent depuis l'avenue de la gare et puis qu'on pourrait dévier par l'avenue d'Ouchy puis les faire bifurquer sur le boulevard de Grancy pour ensuite rejoindre l'avenue Fraisse, ou bien à la montée, précisément, depuis l'avenue de Fraisse pour ensuite rejoindre. D'une certaine manière, il s'agit de lignes de bus qui enserreraient la gare et puis qui permettraient, d'une manière ou d'une autre, comme ça se fait d'ailleurs à Genève, de desservir quand même très bien cette gare.

Cette approche n'a malheureusement pas été retenue. On le mentionnera ici encore une fois pour rappel et puis peut-être pour inspiration utile à la Municipalité qui en fera ce qu'elle voudra bien en faire. En ce qui concerne l'UDC, nous allons évidemment nous opposer à ce préavis qui va dans la mauvaise direction.

**Le président** : – La pétition sur le quartier des Fleurettes a été renvoyée à l'ordre du jour, elle n'a pas encore été traitée parce qu'il y a eu une demande de prise de parole. Cela étant dit, je n'ai plus de demande de prise de parole dans le cadre de cet objet. Nous allons procéder au vote à l'électronique. Et avant ça, je vais quand même donner la parole à monsieur le rapporteur Samuel De Vargas pour nous dire s'il a quelque chose à rajouter à son rapport et les conclusions de la commission. –

La discussion est close

**M. Samuel de Vargas, rapporteur** : – Je n'ai pas de remarques à formuler au sujet du rapport. Les conclusions 1 à 4 ont été acceptées en bloc par 11 oui et 1 abstention.

**Le président** : – Nous votons donc à l'électronique les conclusions en bloc, les personnes en faveur des 4 conclusions votent oui. Les personnes qui s'y opposent votent non. Vous pouvez vous abstenir.

**Le Conseil, par 63 oui, 9 non et 6 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2023/59 de la Municipalité, du 16 novembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'302'000.- pour permettre le financement des études du projet d'aménagement des espaces publics du quartier sous-gare, des études pour les réseaux des SIL et des études pour les réseaux d'eaux potables et évacuation ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par les rubriques du budget de fonctionnement no 30.331 du Service d'architecture et du logement, no 21.331 du Service de l'eau et no 47.331 des Services industriels ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 sur les rubriques no 30.390 du Service d'architecture et du logement, no 21.390 du Service de l'eau et no 47.322 des Services industriels ;



4. de balancer les dépenses comptabilisées du crédit d'études n° 30101000200 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1.

**Le président** : – Nous allons prendre les 2 initiatives, puis nous prenons la pause parce qu'il y a quand même un certain nombre d'interpellations urgentes, de façon à ce que nous ayons suffisamment de temps pour les traiter.

## **Postulat de M. Olivier Thorens et consorts « Pour un site internet de la ville accessible aux allophones »**

### Développement

Le site internet de la ville de Lausanne contient de nombreuses informations utiles, en particulier pour les personnes nouvellement installées dans la commune. Cependant le site internet reste peu accessible pour les nombreuses personnes allophones de la ville. Ce postulat demande la mise à disposition de versions traduites du site internet afin qu'il soit plus accessible à toutes et tous.

Le site internet de la ville de Lausanne contient de nombreuses informations utiles aux habitantes et habitants de la commune et en particulier aux personnes nouvellement installées. Cependant, le site internet est actuellement uniquement disponible en version française, limitant ainsi son accès aux résidentes et résidents allophones de la commune.

Selon les statistiques de la ville, en 2021 parmi la population de plus de 15 ans, sur 116'335 personnes, 88'218 habitantes ou habitants se disaient monolingue et la population avait pour langue principale dans l'ordre décroissant le français (91'089 personnes), l'anglais (11'888), le portugais (8'549), l'espagnol (8'032), l'italien (7'458), l'allemand (4'661) et 18'018 personnes avaient une autre langue principale. En plus des nationalités où sont parlées les langues mentionnées ici, les autres principales nationalités de la population sont celles des Balkans (Kosovo, Serbie, Bosnie-Herzégovine), russe, turque, maghrébines (Maroc, Tunisie), chine ou encore sri-lankaise. On retrouve aussi dans les statistiques que 45'574 personnes étaient issues de l'immigration et de la 1ère génération.

On peut en déduire que nombreuse est la population ne maîtrisant pas suffisamment le français pour accéder aux informations du site internet de la ville de Lausanne. Outre la barrière de la langue, un nombre probablement significatif de personnes ne maîtrisent pas suffisamment les outils informatiques pour traduire elles-mêmes les pages du site web avec les outils actuellement existants, sans parler de la qualité des traductions parfois approximative.

D'autres villes en Suisse ont élaboré des versions traduites de leur site internet telles que Genève (français, allemand, anglais, italien), Bâle (allemand, anglais, français, italien), Zürich (allemand, anglais, albanais, serbe/croate/bosniaque, italien, portugais, espagnol). La site internet de la ville de Berne est particulièrement intéressant puisque de manière claire sur sa page d'accueil sont disponibles des versions dans 16 autres langues que l'allemand.

Afin d'améliorer l'accès des allophones de la ville de Lausanne au site internet de la ville et à ses nombreuses informations, mais aussi dans la perspective du développement de la cyberadministration, ce postulat demande le développement de versions traduites de son site internet, clairement visibles sur sa page d'accueil, avec une version en langage simplifié et éventuellement des versions condensées contenant les informations les plus utiles aux nouvelles et nouveaux habitants dans les langues moins fréquemment parlées

### Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- mettre à disposition des versions traduites et complètes du site internet de la ville pour les langues principalement utilisées dans la commune
- mettre à disposition des versions traduites du site internet de la ville avec les informations essentielles dans les langues moins fréquemment parlées

- mettre à disposition une version en langage simplifié du site internet avec les informations essentielles
- rendre accessible de manière claire et simple les versions traduites sur la page d'accueil du site internet de la ville

#### Discussion préalable

**Le président** : – Est-ce qu'il y a une demande de renvoi en commission ? Cela ne semble pas être le cas. Cet objet sera donc renvoyé à la Municipalité directement.

#### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Olivier Thorens (Les Verts) : « Pour un site internet de la ville accessible aux allophones » ;
  - ouï la discussion préalable ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide :
- de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport

#### Postulat de Mme Marlène Bérard « Pour prévenir le vol de vélos en ville de Lausanne »

##### Développement

Selon les données fournies par l'Office fédéral de la statistique, en 2022 plus de 27'000 vélos ont été dérobés en Suisse. Les cas de vols varient selon les cantons. Au niveau vaudois, en 2022, l'on recensait 1'081 cas de vélos volés ce qui fait que Vaud se place à la 9ème place des cantons connaissant le nombre le plus important de vol de vélos.

Canton	Vols pour 1000 habitants	Nombre de vols
Genève 	3,4	1 732
Vaud 	1,3	1 081
Fribourg 	1,6	528
Valais 	1,5	530
Neuchâtel 	1,8	317
Jura 	2,2	162
Berne 	4,2	4 406
Soleure 	4,1	1 172

Tableau: watson • Source: hellosafe/DFS

A Lausanne, le nombre d'espace de stationnement pour vélos a explosé ces dernières années. L'augmentation du nombre de vélos stationnés en ville de Lausanne a généré une hausse du nombre de vols. Ces vols sont commis dans l'ensemble de la ville, mais aussi aux abords des écoles, privant ainsi certains écoliers d'un moyen de locomotion et d'un outil de loisir.

Aux vols s'ajoutent également des actes de sabotage sur les vélos. Plusieurs plaintes ont été déposées en raison de déprédations sur des vélos en ville de Lausanne.

Ces actes sont problématiques pour les propriétaires de vélo. Outre le fait que le détenteur du vélo est privé de ce moyen de locomotion, il est souvent difficile pour les propriétaires de se faire rembourser par les assurances faute d'avoir encore un ticket d'achat.

Afin de prévenir les vols et les actes de déprédations sur des vélos, respectivement de permettre à la police d'identifier les auteurs de ces actes, le PLR propose d'équiper de caméras de vidéosurveillance les bâtiments publics aux abords desquels des espaces de stationnement pour vélos sont disposés.

L'installation de caméras de vidéosurveillance sur les bâtiments publics permettrait ainsi de sécuriser les espaces de stationnement et de dissuader d'éventuels voleurs. Les caméras seraient orientées uniquement sur l'espace de stationnement.

Compte tenu de ce qui précède, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :  
Équiper les bâtiments publics (école, garderie, administration communale, musées, etc.) de caméras de vidéosurveillance pour sécuriser les espaces de stationnement dédiés aux vélos.

#### Discussion préalable

**Le président** : – Est-ce qu'il y a 5 personnes qui soutiennent ce renvoi en commission ? C'est le cas. Cet objet est donc renvoyé en commission. Les initiatives sont donc traitées et nous allons prendre la pause.

La séance est levée à 19 h 50.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés** : Mme Virginie Cavalli, Mme Derya Celik, Mme Angélique Chatton, M. Xavier Cid, M. Pierre Conscience, Mme Olivia Fahmy, Mme Alice Girardet, M. Nicolas Hurni, Mme Léonie Kovaliv, M. Fabrice Moscheni, Mme Esperanza Pascuas Zabala, Mme Agathe Raboud Sidorenko, Mme Joëlle Racine, Mme Onaï Reymond

**Membres absents non excusés** : Mme Isabelle Bonillo, Mme Sarah De Dea, M. Jean-Pascal Gendre, M. Elouan Indermühle, M. Antoine Piguet

Membres présents 81

Membres absents excusés 14

Membres absents non excusés 5

**Effectif actuel 100**

A 20 h 20, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

### Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts « Vente sur DDP des immeubles préemptés : la Municipalité respecte-t-elle le cadre légal ? »

#### Développement

(insérer doc)

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Merci tout d'abord au Bureau du Conseil d'avoir accepté l'urgence de ce texte déposé le 21 novembre 2023, mais que, pour différentes raisons, nous n'avons pas pu traiter jusqu'à ce soir. L'urgence se justifiait le 21 novembre 2023 au regard des précisions qu'avait apportées le Conseil d'Etat vaudois le 15 novembre 2023. Et à mon sens, elle se justifie encore aujourd'hui, puisque, dans l'intervalle, je n'ai pas eu vent d'une communication de la Municipalité relative aux ventes par droits de superficie annoncées par la Municipalité le 9 février 2023.

Alors, en effet, vous vous souvenez que le 9 février 2023, monsieur le syndic, au nom de la Municipalité, avait annoncé la vente via droit de superficie des 11 immeubles qui avaient alors été préemptés par la ville de Lausanne en application de l'article 35 alinéa à 2 de la L3PL, qui prévoit que si le préempteur ne réalise pas lui-même la construction, il met à disposition par voie d'adjudication publique en principe par le droit d'un droit de superficie ne permettant que la réalisation de l'UE. Il s'avère, chers et chers collègues, que le droit est une science humaine qui est sujette à interprétations. Il y a de part et d'autre de cet hémicycle des interprétations quelque peu divergentes sur ce fameux article 35 alinéa 2 de la L3PL, et nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter. Mais ce qui est intéressant et ce qui justifie le dépôt de cette interpellation, c'est que le 15 novembre 2023, en réponse aux interpellations des députés Florence Bettschart et Philippe Miauton, le Conseil d'Etat vaudois a apporté quelques précisions. Il a notamment précisé que l'article 35 alinéa à 2 devait s'entendre comme un appel d'offres ouvert.

Ce faisant, et au sens du PLR Lausanne, il a suivi l'avis de droit que le professeur Zufferey avait rendu à l'époque, sauf erreur, s'agissant du cas de Prilly, qui considérait que la procédure doit assurer au minimum une ouverture de la transaction à la concurrence de tous les acteurs intéressés. Or, vous vous en souvenez, la Municipalité de Lausanne avait limité son appel d'offre aux seules sociétés immobilières propriétaires de la Ville ou sociétés d'utilité publique, donc membres de l'Armoup. Et il est aujourd'hui question de confronter cette interprétation qu'a fait la Municipalité aux droits cantonal supérieurs. Et puis, puisqu'on reparle de la L3PL et du droit de préemption, c'est aussi l'occasion de questionner la Municipalité sur la réalisation effective des LUPs, étant rappelé que, selon la L3PL, les communes qui préemptent disposent d'un délai de 3 ans pour faire reconnaître le caractère de LUP des logements dans les immeubles qui sont préemptés, délai éventuellement prolongeable et dans les communications du Conseil d'Etat du 15 novembre 2023, peut-être que la situation s'est modifiée depuis lors, il était également précisé qu'à ce jour, aucun LUP n'avait été reconnu par le Conseil d'Etat vaudois. Voilà, j'en ai fini de mon introduction.

## Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Quelles sont les raisons qui ont amené la Municipalité à ne plus vouloir conserver les immeubles préemptés ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je réponds très volontiers à vos questions ce soir sur cette interpellation urgente, précisant quand même que, tout au moins pour la première question, il n'y a aucune urgence, puisqu'il n'y a pas d'élément nouveau par rapport à ce qui a été indiqué au moment où la Ville a mis en appel d'offres les immeubles qu'elle a préemptés. En rappelant le principe qui a présidé à cette volonté-là, c'est celui de pouvoir, à des fins d'efficience, remettre ces immeubles, en tout cas une partie de ces immeubles, on y reviendra tout à l'heure dans les questions suivantes, sur où on en est dans ce processus, mais disons, l'idée est effectivement d'ouvrir la vente de ces immeubles pour avoir une solution qui soit efficiente sur le plan économique, sur le plan écologique aussi, et aussi sur le plan de l'organisation du marché immobilier. Dans l'absolu, la Ville n'a pas forcément vocation, en tout cas, à se substituer à des acteurs qui font du logement d'utilité publique depuis de très nombreuses années, depuis très longtemps, depuis de très nombreuses décennies, pour certains d'entre eux, en particulier aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique, il s'agit donc bien de sociétés privées, mais de sociétés privées qui sont reconnues d'utilité publique, c'est-à-dire que l'ensemble des bénéfices qu'elles font sont réaffectés dans le but de la société, qui est celle de mettre à disposition des logements à loyers abordables pour la population.

Pourquoi est-ce qu'on a ouvert la possibilité de faire des droits de superficie pour ces sociétés ? Pour simplement permettre de céder ces immeubles, encore une fois, à des sociétés dont c'est le métier, et dont c'est le métier, encore une fois, pour certaines d'entre elles, depuis extrêmement longtemps, de mettre sur le marché des logements à disposition publique, permettant à la collectivité de conserver le sol avec un rendement raisonnable et d'assortir ça d'un droit de superficie qui garantit aussi dans la durée la vocation d'utilité publique des logements concernés, au-delà d'ailleurs de ce que prévoit la loi, puisque la loi prévoit que le statut de logement d'utilité publique, respectivement de logements à loyers abordables, est garanti durant 25 ans par droit de superficie, on peut le garantir bien au-delà pour toute la durée du droit de superficie. Et puis, en le confiant à des sociétés, on a un modèle qui permet de céder à des sociétés les bâtiments qui vont, bien sûr, générer des rendements, mais ça permettra aussi à ces sociétés-là de procéder à des assainissements de ces bâtiments qui vont être nécessaires, qui seront nécessaires dans un délai qui varie effectivement en fonction des immeubles et de leur état, mais de manière à ce qu'ils puissent, disons, aller vers l'objectif du plan climat de la ville de Lausanne, qui est de réduire à zéro les émissions de CO<sub>2</sub> conformément à l'accord de Paris d'ici à 2050.

Donc c'est un modèle qui est efficient à tout point de vue. Pour autant, évidemment, qu'on arrive à les céder, que les taux soient compatibles aussi avec ce que souhaitent des acteurs immobiliers, qu'on puisse procéder aux rabais de rente nécessaires pour permettre l'assainissement énergétique des bâtiments, mais c'est un modèle qui permet de garantir des rendements stables, mais raisonnables pour la ville dans la durée, de ne pas charger le budget d'investissement de la ville de l'assainissement énergétique de ces bâtiments et de les remettre à des acteurs qui ont cette pratique-là, qui sont spécialisés, encore une fois depuis très longtemps, pour la plupart d'entre eux, dans la mise à disposition de logements d'utilité publique. Et je m'étonne un petit peu qu'il y ait autant d'insistance de la droite à combattre ce droit de préemption et ce modèle-là, parce qu'encre encore une fois, ce modèle-là a l'avantage de ménager les finances publiques, de garantir dans la durée des rendements raisonnables, mais stables à la collectivité publique, et en même temps, de garantir l'objectif principal de la L3PL, qui est de pouvoir effectivement mettre à disposition sur le marché des logements à loyers et abordables. Et Dieu sait si on en a besoin aujourd'hui, vous n'avez qu'à regarder les offres du marché immobilier pour voir à quel point il y a effectivement des logements disponibles à Lausanne, le marché un petit peu moins tendu qu'il l'a été il y a quelques années, même si on reste dans un contexte fort de pénurie, mais on reste surtout dans un contexte de pénurie qui est extrêmement marqué pour les logements à loyers et abordables. Et il y a aujourd'hui un besoin extrêmement important de logements pour les classes moyennes, pour des personnes qui, même parfois, cumulent deux revenus, mais ne sont simplement pas en mesure de payer les loyers qui sont pratiqués et proposés sur le marché immobilier privé. C'est pourquoi nous avons besoin de logements d'utilité

publique.

#### Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – À ce stade, je me contenterai de relever que je ne peux que saluer vos propos sur le fait de remettre à des privés l'assainissement énergétique des bâtiments. Il est vrai que quand on voit le retard que la Ville a dans l'assainissement de ses propres bâtiments, nous sommes d'accord sur le point qu'avec le privé, ça va plus vite. La question 2, c'est où en est le processus de vente par DDP des 11 immeubles lausannois préemptés par la ville au 21 novembre 2023 ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Nous en sommes aujourd'hui au stade où pour 9 des immeubles concernés, les discussions sont extrêmement bien avancées avec différentes sociétés. Les négociations sont à bout touchant et, a priori, les 2 autres immeubles devraient rester dans le giron de la Ville de Lausanne. Encore une fois, c'est une situation qui est susceptible d'évoluer dans le temps, on l'avait dit au moment de l'appel d'offres, on ne tient pas absolument à les vendre ou à tous les vendre, on peut aussi les garder dans notre parc, mais du point de vue économique, du point de vue écologique, du point de vue de la politique sociale du logement et du point de vue des finances publiques, c'est un très bon modèle si, effectivement, on arrive à les céder, assortir ça d'une garantie aussi qui vont être assainies, qui pourront être assainies en gardant les locataires, parce que c'est aussi un point extrêmement important dans notre politique d'acquisition des logements et trouver les accords financiers d'adaptation de la rente, notamment durant la durée des travaux, qui permettent effectivement à ces immeubles d'avoir une vie dans des sociétés privées.

#### Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Comment la Municipalité juge-t-elle la conformité du processus choisi au regard de la notion d'adjudication publique telle qu'elle ressort de la législation et des précisions apportées par le Conseil d'Etat vaudois ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Les analyses de tous les juristes qu'on a consultés, en particulier du 1er conseiller juridique de la ville de Lausanne, sont formelles. Nous avons agi dans le cadre légal en procédant à une adjudication publique avec un appel d'offres ouvert, mais avec quelques conditions, mais c'est bien un appel d'offres ouvert qui a été effectué. Et il n'y aura aucune modification de la pratique de la Ville, la pratique qui a été retenue ici est parfaitement conforme au cadre légal et réglementaire du Conseil d'Etat.

J'en profite pour mentionner que le Conseil d'Etat a cru utile de rappeler, dans sa communication publique, qu'il excluait toute opération de gré à gré, sans d'ailleurs ne mettre la moindre disposition réglementaire ou légale qui précise ceci. La seule disposition existante dans la loi, et c'est celle-ci qui fait foi, est le principe d'adjudication publique, qui est une notion extrêmement floue et extrêmement large. Et nous avons procédé, en anticipant d'ailleurs, en allant plus loin que ce que prévoyait la loi, nous avons procédé à un appel d'offres ouvert avec des conditions qui sont d'ailleurs parfaitement cohérentes avec l'objectif, en mettant en concurrence les maîtres d'ouvrage d'utilité publique et des sociétés publiques. Et nous avons procédé conformément au cadre légal, ce qui nous a été rappelé par l'ensemble des juristes que nous avons consultés sur ce dossier.

#### Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – La question 4 qui saute était est-ce que la Municipalité a recommencé le processus d'adjudication pour qu'il soit conforme à la législation cantonale ? J'ai cru comprendre que non.

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Effectivement, nous avons agi conformément au cadre légal et donc il n'y a aucune raison que la Municipalité change sa pratique pour l'opération qui est en cours.

## Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Pour chacun des immeubles préemptés, quelle est l'échéance du délai de 3 ans pour faire reconnaître le caractère d'utilité publique et des logements existants ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Alors, les immeubles de Victor Ruffy 56 et de l'Avenue de France 86 ont fait l'objet d'une décision de reconnaissance d'utilité publique qui a été rendue par la direction du logement et du canton de Vaud dans le délai légal de 3 ans et pour les autres immeubles, les délais vont échoir à partir de septembre 2024 et la procédure est donc en cours de sorte que l'ensemble des immeubles acquis par la ville de Lausanne soit reconnu d'utilité publique dans le délai de 3 ans fixé par la loi.

## Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Combien de logements pouvaient être reconnus comme LUP et sont susceptibles d'être créés en l'état actuel des acquisitions faites au moyen du droit de préemption ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – J'avais également déjà répondu à cette question à l'époque, à des questions, je crois, de M. Moscheni. L'entier des appartements achetés, soit les 215 logements qui ont été acquis par voie de préemption sont susceptibles d'être reconnus d'utilité publique.

## Question

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Et dernière question, quelles sont les adaptations de loyers qui ont été faites par la ville dans les immeubles préemptés pour les logements actuels afin que les conditions de location correspondent aux normes applicables aux LUP ? Si tel n'est pas le cas, quel est le bénéfice réalisé à ce jour par la ville par rapport à des loyers qui correspondent aux normes applicables aux LUP ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Tous les immeubles acquis par voie de préemption présentent un loyer moyen inférieur au plafond applicable pour les logements d'utilité publique. C'est d'ailleurs pour cette raison-là qu'on les a acquis. C'est pour préserver, comme j'ai déjà eu souvent l'occasion de le dire, pour préserver des immeubles à loyer abordables en ville. Aucune adaptation de loyer n'a donc été nécessaire, car la reconnaissance d'utilité publique rendue par l'autorité cantonale porte sur le loyer moyen des logements. Les conditions de loyer de tous les logements sont donc inchangées avant et après la décision de reconnaissance d'utilité publique.

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Merci beaucoup, monsieur le syndic, pour vos réponses à ces questions. Alors, il se trouve que le PLR ne partage pas la vision qui a été défendue par monsieur le syndic sur l'application qui est faite par la Municipalité de la L3PL, et en particulier de l'usage du droit de préemption et de ces remises sur le marché par droits de superficie via un appel d'offres ouvert, mais néanmoins limités, j'ai presque envie de dire sélectifs. Donc il nous semble que cette manière de faire qui est efficiente, en effet, c'est efficient, c'est presque même, monsieur le syndic, de la spéculation immobilière. C'est-à-dire qu'on est en train de faire une sorte de montage financier, on utilise des millions pour acheter et puis ensuite, on remet à disposition de certaines sociétés immobilières ces biens qu'on a acquis. Et on en perçoit une rente, et tout le risque d'assainir,

rentabiliser le bien est donc reporté sur l'acquéreur tiers. Or, il nous semble que la L3PL, qui avait, avant que ça ressorte dans ce débat, été à l'époque soutenue par une grande partie des députés PLR, n'a pas pour but d'encourager de tels montages financiers.

Alors, dans l'intervalle, il faut souligner que notre collègue et également député, monsieur Fabrice Moscheni, a déposé une motion au Grand Conseil vaudois qui a pour but de réviser l'article 35 L3PL, en ce sens que le préempteur qui ne réaliserait pas lui-même la construction ou la réalisation de LUP, les met à disposition par voie d'adjudication publique auprès d'investisseurs privés et publics, uniquement au prix de vente payé par l'Etat ou la commune. En attendant que cette motion soit débattue, puis, nous l'espérons, votée par le Grand Conseil vaudois, je vais déposer des résolutions.

#### Résolution Maillard 1

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité annule le processus d'adjudication annoncé le 9 février 2023 et qu'elle mette en place un appel d'offres ouvert à tous les acquéreurs intéressés pour les 11 immeubles préemptés par la Ville. »

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Pourquoi ? Parce que, comme je l'ai rappelé dans mon introduction, il nous semble que la manière dont la Municipalité interprète l'article 35 A2, quand bien même le Conseil d'Etat, me semble-t-il, était relativement clair dans ses communications du 15 novembre, et, je l'ai cité, l'avis de droit du professeur Zufferey le disait aussi, il s'agit donc d'un appel d'offres ouvert à tous les acquéreurs intéressés. La résolution numéro 3, qui s'intéresse à l'avenir,

#### Résolution Maillard 3

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, lorsqu'elle fait usage de la possibilité conférée par l'art. 35 al. 2 LPPPL, procède par un appel d'offres public ouvert à tous les acquéreurs intéressés. »

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – C'est un peu redondant, comme le faisait remarquer un de nos collègues, mais il me semble qu'il y a une telle divergence d'interprétation de cette norme qu'on peut être redondant, donc un appel d'offres publiques ouvert à tous les acquéreurs intéressés.

Et puis, enfin, la deuxième résolution, mais que je vous présente en dernier, qui demande, mais visiblement, ça a été fait en réponse à mes questions.

#### Résolution Maillard 2

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique publiquement, pour chaque immeuble préempté, de l'échéance du délai de 3 ans pour faire reconnaître le caractère d'utilité publique des logements existants et des éventuelles prolongations de délai qui pourraient être demandées au Canton. »

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Et je maintiens cette résolution aussi, vraisemblablement, ce n'est pas le cas pour les 11 immeubles dont on parle, mais pour les immeubles futurs, il pourrait y avoir des prolongations de délai, et il me semble que c'est tout à fait pertinent qu'il en soit fait état publiquement.

**Le président :** – On va afficher les résolutions 1 et 3, qui me semblent les plus importantes. Et puis, je vais ouvrir le débat au plénum qui portera aussi bien sur l'interpellation de Mme Maillard que sur les trois résolutions qu'elle a pour l'instant déposées et les éventuelles résolutions que vous déposerez.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Depuis son entrée en vigueur grâce au vote de la L3PL, Ensemble à Gauche a toujours été favorable à un usage le plus expansif possible du droit de préemption par la Ville dans le concept de pénurie de logements à loyers abordables été de spéculation financière vorace menée par des acteurs privés qui perdure à Lausanne. Pour Ensemble à Gauche, il s'agit vraiment d'un outil précieux, certes insuffisant, mais néanmoins important, pour extirper des mains du profit privé les biens immobiliers nécessaires à garantir un accès au logement pour les personnes à revenus moyens et modestes.

La présente interpellation interroge la Municipalité pour savoir si la logique de redistribution de ces biens à des coopératives, déjà interrogée par notre collègue Johann Dupuis il y a une année, est



toujours valide. Nous nous étions alors inquiétés de savoir si cette pratique consistait vraiment à offrir systématiquement des loyers aussi abordables que la Ville pourrait mettre en place que si elle développait sa propre politique du logement en gardant ces immeubles en mains publiques. La Ville se voulait alors rassurante, arguant que les ventes par DDP permettaient de maintenir les logements hors des mains des milieux spéculatifs sur une durée plus sûre, que ce que peut garantir un exécutif aux majorités changeantes. Est-ce vraiment le cas ?

Nous estimons pour notre part toujours qu'il ne s'agit pas systématiquement de la meilleure stratégie, notamment parce que certains immeubles préemptés pourraient se révéler peu attractifs pour des coopératives, notamment en vertu de l'ampleur de travaux à réaliser, tout en garantissant des loyers abordables. Dans ce type de cas au moins, pour Ensemble à Gauche, il faudrait privilégier une gestion publique, quitte à ce que la ville assume des pertes financières dans l'objectif de mettre sur le marché le plus de loyers abordables possible. C'est particulièrement nécessaire en cette période d'urgence sociale, y compris pour la classe moyenne, comme l'a rappelé monsieur le syndic.

Pour Ensemble à Gauche, il s'agirait ainsi de déployer une réelle politique sociale du logement qui impliquerait de renforcer la politique actuelle d'achat de terrain et d'immeubles, puis d'y déployer intégralement des logements d'utilité publique. Rappelons ici que même ces derniers sont parfois inaccessibles au plus grand nombre et permettent donc déjà une bonne mixité sociale au sein d'un quartier, raison pour laquelle déployer des logements au prix du marché, comme le fait encore la Municipalité, apparaît complètement antisocial dans le contexte actuel. Par la suite, il nous semble vraiment important que la Municipalité cherche les outils opérationnels, réglementaires et juridiques qui lui permettent de pérenniser ses acquisitions. Pour Ensemble à Gauche, nous nous intéressons vers le modèle d'une régie publique de construction, de rénovation et de mise en location de logements d'utilité publique que devrait se diriger la Municipalité. Il faudrait mettre ainsi sur pied une entité publique solide qui prenne à sa charge l'entier de la politique du logement.

Nous regrettons qu'elle se refuse à prendre ce chemin qui servirait pourtant les intérêts de la majorité de la population. En vertu de ce que je viens de dire et de ce qui précède, le groupe Ensemble à Gauche va rejeter les propositions qui ont été présentées juste avant, mais on va en déposer deux autres.

#### Résolution Kovaliv 1

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce sa politique d'acquisition de logements par le biais du droit de préemption contenu dans la législation cantonale et s'oblige à ne créer que des logements à loyers abordables ou des logements subventionnés suite à des préemptions. »

#### Résolution Kovaliv 2

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne elle-même à charge la rénovation des biens immobiliers acquis par le droit lorsque cela est opportun. »

**M. Jean-Marc Béguin (V'L) :** – Je déclare déjà mes intérêts. Je suis membre du Conseil de fondation de la FLCL, donc nous sommes en pleine discussion à ce sujet et je ne peux donc me prononcer que de manière générale. Voilà, la problématique n'est pas tellement comme l'interpellatrice le laisse entendre dans le fait de savoir si l'adjudication est correcte ou pas ou de savoir si la Ville va hypothétiquement gagner de l'argent dans cette affaire. Le fond du problème est pourtant assez simple à comprendre, la ville a fait usage de son droit de préemption pour ses 11 immeubles, on peut le discuter, mais la démarche, en tout cas à mes yeux, est légitime, mais elle les a acquis probablement trop chers, vu d'aujourd'hui. Ces immeubles nécessitent des investissements pour les mettre aux normes énergétiques, pour certains, de très lourds investissements.

Ce Conseil a malheureusement à l'époque refusé que la ville assainisse ses bâtiments avant de les revendre, comme le proposaient les Vert'libéraux et aujourd'hui, nous sommes dans une situation difficile entre deux volontés, assainir ses bâtiments, qui est une nécessité, et conserver des loyers bas. Or, dans les conditions de vente actuelles, c'est tout simplement impensable dans la plupart des cas. C'est une équation impossible, même pour des sociétés coopératives ou des fondations qui n'ont pas de but spéculatif, d'où, d'ailleurs, les très fortes réticences des futurs acquéreurs, même avec des conditions très favorables concernant les rentes du DDP. Et j'aimerais bien avoir l'avis de notre syndic sur cette équation impossible.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Tout d'abord, je tiens à remercier l'interpellatrice pour nous faire discuter de cet objet important et il est toujours souhaitable de pouvoir en discuter, bien que l'on revienne dessus régulièrement. Tout d'abord, je tiens à rappeler que le changement du règlement de la L3PL fait actuellement l'objet d'un recours. Il ne serait donc, rien que pour cette raison, pas souhaitable de prendre quelque disposition que ce soit. Il faut s'en tenir au droit en vigueur actuellement et ne pas tergiverser sur ses interprétations. D'autant plus que je rappelle que les principes fixés dans la L3PL ont été votés et approuvés par la population, en particulier par la population lausannoise qui a soutenu très largement ce texte, contrairement à la manoeuvre plus qu'inélégante du Conseil d'Etat.

Maintenant, revenons-en justement au droit. Alors, madame Maillard, vous évoquez un avis de droit du professeur Zufferey, certes, très bien. Vous l'évoquez comme si c'était, au fond, la plus haute instance de ce pays qui avait donné pour mot d'interpréter ainsi les dispositions de la L3PL, mais pourtant, il n'en est rien. L'avis de droit que vous mentionnez, il a été mandaté par l'USPIVO. Et qui est l'USPIVO ? C'est l'Union des professionnels de l'immobilier. Alors, on peut aussi avoir quelques doutes sur la partialité de cet avis de droit, ou du moins, on peut reconnaître qu'il doit faire l'objet de contestations ou, en tout cas, d'ouverture à la discussion. Et d'ailleurs, c'est le cas, parce que, comme je l'ai dit, il y a un recours qui est pendant au sujet du changement du règlement, et puis, ce sera aux tribunaux de trancher.

Et d'ailleurs, on peut aussi s'interroger un peu sur la manière dont le Conseil d'Etat a décidé d'agir, parce qu'en somme, il a changé le règlement, la L3PL, mais si on regarde les changements de près, ce n'est pas des changements aussi majeurs que ça, surtout si on prend en comparaison le communiqué qui va avec le changement. Au fond, on peut avoir l'impression que c'est une opération de communication qui a été faite, parce que le communiqué de presse qui accompagne ces changements s'avance beaucoup plus que les dispositions en tant que telles. Donc, à nouveau, il faudra s'intéresser aux modifications en tant que telles, savoir si elles respectent la votation populaire qui a précédé l'introduction de la L3PL, et c'est uniquement à partir de là qu'on pourra prendre les dispositions qui en découleront.

En somme, s'il y a cette interpellation ce soir, c'est aussi pour s'attaquer plus largement à la politique immobilière qui est actuellement menée par la Ville. On a pourtant un système qui fonctionne et la droite tente aujourd'hui de le détricoter. C'est regrettable, parce qu'actuellement, s'il y a bien un problème et un dysfonctionnement, c'est celui du marché immobilier usuel, qui est complètement déconnecté de la réalité des ménages. Alors, madame Maillard, vous parlez de spéculation, mais la véritable spéculation, c'est celle qui est exercée par certains grands propriétaires immobiliers qui n'hésitent pas à générer des rendements inacceptables et ça, ce n'est pas une question d'interprétation, c'est une question de disposition en vigueur de jurisprudence rendue par le Tribunal fédéral. Parce qu'actuellement, la politique immobilière par la ville, elle permet justement de créer des LUP, M. le syndic a eu l'occasion d'évoquer les avancées en la matière, et au lieu de mettre des bâtons dans les roues, on devrait plutôt encourager de telles opérations.

Et enfin, je tiens à remercier notre collègue des Vert'libéraux, qui a dit quelque chose de tout à fait vrai, peut-être, c'est que ces logements étaient acquis trop cher. Mais est-ce qu'on devrait entendre par là que vous soutiendrez la possibilité pour la collectivité publique de fixer elle-même le prix des transactions immobilières ? Alors, je doute, évidemment, mais je ne pouvais pas m'empêcher de revenir là-dessus et le cas échéant, je serai tout à fait disposé à en discuter avec vous.

S'agissant des résolutions, vous ne serez pas surpris et surprises d'apprendre que le groupe socialiste refusera les droits du groupe PLR, principalement pour les raisons évoquées auparavant, soit que nous devons nous en tenir au droit en vigueur et le cas échéant, nous serons heureux de rediscuter de ces choses-là lors d'une prochaine interpellation urgente, lorsque les juridictions auront rendu leur jugement à ce sujet. S'agissant des résolutions du groupe Ensemble à Gauche, alors la première nous semble inadéquate pour les raisons qu'on a déjà eu l'occasion de mentionner, soit qu'il semble logique que la Ville puisse tout de même générer un rendement raisonnable sur les logements qu'elle a, d'autant plus qu'une grande partie des logements préemptés sont utilisés justement pour créer du logement d'utilité publique et il paraît assez logique, alors que des moyens importants sont déjà mis dans la matière, de préserver un rendement raisonnable. Et par rapport à la deuxième résolution, je pense qu'on peut s'y rallier dans la mesure où, effectivement, il est fait mention du fait que la Ville prenne à sa charge les rénovations énergétiques des bâtiments lorsque cela est opportun. Et il me semble que c'est sur ces derniers aspects qu'il faut insister.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Je crois qu'on a eu maintes fois ce débat ici, je ne le referai pas en détail. Je remercie aussi l'interpréte pour son dépôt, ça me semblait important qu'on puisse en débattre relativement rapidement. Je crois que sur le fond de la L3PL, nos collègues Kovaliv, Béguin et de Vargas ont dit l'essentiel. Je crois que sur les réponses on peut essayer de citer un certain nombre d'études, de juristes, etc. J'avais fait la même recherche que notre collègue De Vargas et j'avais aussi découvert le travail de l'union des professionnels de l'immobilier. Je pense qu'il y a peut-être un certain intérêt dans l'histoire. En général, quand on commande une étude, on a peut-être un petit impact sur son résultat potentiel. Je crois que le syndic a bien répondu sur les juristes de la Ville, En faisant quelques recherches, on peut même reprendre la position exprimée par monsieur Frédéric Dova, dans *24 heures* du 20 novembre, donc au moment de ce débat au Grand Conseil, secrétaire général de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier section Vaud, et de l'association des développeurs pour le domaine immobilier vaudois, qui dit « Lausanne est dans les clous ». Il en appelle à modifier la L3PL et je crois que c'est un peu ce qui sous-entend votre dépôt du jour et vos actions. Le nombre de députés de la grande famille PLR et UDC que vous citez ce soir, je crois que ces collègues-là ont la majorité au Grand Conseil, et s'attellent mardi après mardi à tenter de détricoter cette loi que vous n'avez jamais acceptée, suite à ce vote populaire accepté par 55% de la population vaudoise, portée entre autres par l'ancienne conseillère d'Etat Béatrice Mettraux. Ca a été une campagne bien intense, bien dense, je crois que vous avez, comme tout le monde, évidemment reconnu cette défaite, mais vous tentez de l'affaiblir par tous les moyens possibles.

Donc voilà, on peut maintenant débattre d'un certain nombre d'avis de droit, si vous voulez continuer là-dessus, peut-être aller, je ne sais pas, devant les tribunaux. Ici, on fait peut-être de la politique, c'est pour ça qu'évidemment, on refusera les différentes résolutions PLR, parce qu'évidemment, en allant dans ce sens-là, concrètement, le seul impact que vous aurez au niveau de la politique lausannoise, c'est d'avoir moins de logements d'utilité publique, moins de loyers abordables dans cette ville. Je crois qu'on peut dire, et ça a été dit aussi par notre collègue de Vargas, que la Ville fait ce qu'elle peut avec ses moyens. Évidemment qu'elle pourrait ou qu'elle devrait, en tout cas, faire beaucoup plus, mais ce qu'il faut voir maintenant, et puis vous n'êtes évidemment pas prêts à nous suivre là-dessus, c'est l'impact qu'on peut avoir face principalement aux privés, à un certain nombre de grandes structures économiques dans ce milieu, là il faudrait agir au niveau national, ce que vous n'êtes évidemment pas prêts à faire, vous êtes plutôt en train de détricoter le droit du bail. J'étais encore ce matin au dépôt du double référendum sur la question, et je crois qu'on aura encore l'occasion d'en débattre assez fortement dans ce pays et j'espère qu'une fois de plus, la population suisse, qui est d'ailleurs majoritairement locataire, nous suivra sur ces sujets.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Comme mon collègue Béguin, je déclare mes intérêts en tant que membre du conseil de fondation de la FLCL. Et je crois, à vrai dire, qu'il a très bien, dans son exposé, posé le problème, exposé les tenants et les aboutissants, et à vrai dire, la quadrature du cercle dans laquelle la Ville se trouve plongée, ou plus exactement, celle dans laquelle la Municipalité a jugé opportun de plonger la Ville lorsqu'elle a fait usage de son droit de préemption. J'entends aussi, avec une certaine gourmandise, je ne vais pas me cacher, les propos de nos collègues de Vargas et Panchard, qui expriment leur réserve au sujet de l'avis de droit qui a été mentionnée par madame Maillard, puisqu'à les entendre un avis d'experts se range ou se conforme à l'opinion de ceux qui financent le dit expert. Je me réjouis beaucoup des discussions que nous aurons sans doute dans un très proche avenir, la prochaine fois que la gauche s'en référera à l'opinion de l'un ou l'autre expert à l'appui de ses propres propositions politiques. Ca promet d'être croquignolet.

Alors voilà, monsieur de Vargas, vous fustigez le marché immobilier qui, selon vous, dysfonctionnerait, et puis vous chantez les louanges de la Municipalité et du droit de préemption qui fonctionnent. La situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui, c'est des immeubles préemptés qui ne sont pas revendus, qui sont impossibles à revendre en l'état du marché, qui ne sont pas assainis énergétiquement et sans LUP créée, on ne peut pas franchement dire que ce soit un grand succès. Je crois que notre collègue Kovaliv, d'Ensemble, à Gauche, a au moins eu l'honnêteté d'admettre que, pour elle, ce sont les finances publiques qui doivent assumer les coûts des rénovations énergétiques des bâtiments, c'est évidemment une des pierres d'achoppement de ce dossier. En ce qui concerne l'UDC, nous restons évidemment très sceptiques sur l'ensemble de ce processus, et puis nous allons accepter les résolutions qui ont été soumises par le PLR.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Rapidement répondre aux interventions de mes collègues de gauche. Monsieur De Vargas, je vous rassure, je m'en tiens au droit actuellement en vigueur, puisque

je fais exclusivement référence à l'article 35 et qu'il y en a deux de la L3PL, qui est en vigueur et qui ne fait pas l'objet du recours initié par vos milieux. Sur la partialité de l'avis de droit, je crois que mon collègue Christe s'est à très juste titre exprimé, je me permets simplement de vous rappeler que la doctrine est une source du droit. Enfin, sur le dysfonctionnement du marché immobilier actuel auquel vous faisiez référence, vous le dénoncez, vous le décrivez, or, ça n'empêche pas votre syndic d'y participer allègrement, mais c'est là toute la contradiction dont le Parti socialiste fait preuve au quotidien dans cette ville. Je vous rappelle, comme on le dit à chaque fois, et vous êtes extrêmement bien placé, monsieur de Vargas, pour le savoir, que le droit du bail, encadré par un cadre législatif fédéral et cantonal extrêmement strict, et en ce qui concerne en particulier le canton de Vaud et la Ville de Lausanne, ça ne vous aura pas échappé que le Conseil d'Etat vient de publier son arrêté sur les districts qui subissent la pénurie de logements, dont Lausanne fait partie, et donc les locataires lausannois sont protégés par des dispositions particulières qui ont été négociées par les partenariats sociaux dont vous faites à nouveau partie.

Monsieur Panchard, vous mentionnez que l'enjeu se situe autour des impacts qu'on peut avoir. Or, je crois que les impacts que l'usage de l'article 35 du droit de préemption qu'a fait le syndic, ben le syndic les a dit : pas d'adaptation de loyer. Ça n'a rien changé. Non, il y a une chose qui a changé, on a dépensé 130 millions. Sur les résolutions d'Ensemble à Gauche, la première, comme je viens de le dire, évidemment, non, on a déjà dépensé 130 millions, et au rythme où ça va dans cette nouvelle législature par rapport à la précédente, Dieu sait, les nouveaux crédits d'acquisition qui vont nous être transmis, nous la refusons. Et sur la seconde, monsieur le président, est-ce que vous pouvez juste la rediffuser ? Oui, la rénovation. La deuxième, qui est effectivement très honnête, mais je la trouve très peu claire, puisque je ne comprends pas bien si c'est rénover les biens immobiliers qu'on acquit quand bien même on les remettrait en vente par droit de superficie ou non, si on les préserve. Si on les préserve, bien que je critique le système du droit de préemption, il me semble évident qu'on assume la rénovation de ces biens. Je l'ai dit en introduction ou dans une de mes questions, vu le retard que la Ville a enregistré sur l'assainissement de ses propres bâtiments, il me semblerait raisonnable, avant d'acquérir des bâtiments chers, qui devront encore faire l'objet de rénovations extrêmement chères, de s'occuper du parc existant.

**M. Samuel de Vargas (Soc.)** : – Monsieur Christ, j'ai de la peine à saisir d'où vous sortez que les biens en question auraient de la difficulté à être vendus. Le syndic vient de dire que 9 parmi les 11 biens en question sont en discussion au sujet d'une éventuelle vente. Donc on ne peut pas, à ce stade, s'avancer là-dessus, en tout cas pas vous ou moi, qui ne sommes pas partie prenante à ces discussions. S'agissant ensuite du cadre légal rappelé par madame Maillard à très juste titre, un cadre légal très strict, autant au niveau fédéral que cantonal, mais justement, ce cadre légal permet aux collectivités publiques, principalement aux communes, de bénéficier d'un certain nombre d'outils, dont l'exercice du droit de préemption. Et ces outils-là peuvent et doivent être utilisés. D'ailleurs, ces outils ont reçu l'aval de la population, il n'y a donc pas là d'être gêné à en user.

J'avoue avoir un peu de la peine à comprendre ce raisonnement. Au fond, là, on est face à une situation où les outils en matière communale sont assez faibles, mais ils sont existants et lorsqu'on en fait usage, au fond, on voit que la droite essaye de les raboter, d'intenter des changements de règlements pour contourner aussi une votation populaire, peut-être. Donc ces manœuvres-là, elles sont assez crasses et on espère que la justice donnera raison, au fond, à l'interprétation qui a déjà été faite jusqu'à présent.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Je vais juste revenir sur un aspect des réponses de M. Junod à madame l'interpellatrice, soit la question 2, par rapport où on en est avec le processus de vente des DDP, des 11 immeubles lausannois. J'aimerais rappeler tout de même au syndic lors d'une précédente interpellation urgente sur ce thème qui avait eu lieu en février 2023, il avait affirmé que tous les processus de vente et d'adjudication seraient terminés en 2023. Or, je constate que nous sommes en 2024 et que ces processus ne sont toujours pas terminés et qu'il ne me semble pas avoir vraiment entendu dans le débat d'explications par rapport à ce que je dois appeler un retard, ou du moins, ça semble l'être. J'aurais aimé vous entendre là-dessus.

Cela dit, vous aviez été en février convaincant sur les raisons pour lesquelles la Municipalité avait privilégié cette voie de l'adjudication à des coopératives. Maintenant, je pense qu'il serait judicieux de nous expliquer pourquoi il semble y avoir un retard dans ce processus.

**Le président** : – Nous allons donc procéder à ce vote de présence. Donc, vous pouvez appuyer sur

n'importe quel bouton pour manifester votre présence. Le vote est ouvert.

Il n'y a plus de demande de parole du plénum, Grégoire Junod vous avez la parole.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je vais essayer de répondre à vos différentes questions. Avant ça, je voulais dire un petit mot sur l'intervention de madame Maillard, qui vous avait commencé votre intervention tout à l'heure en disant que le système est efficient du point de vue économique pour la ville. Et je dois dire que ça m'interroge un petit peu, parce que ça fait un petit bout de temps que je me demande pourquoi le PLR s'obstine comme ça à combattre cette politique qui voudrait que nous puissions recéder à des coopératives d'utilité publique ou à des sociétés de la Ville des immeubles acquis en droit de préemption. Ça m'étonne, parce que je vous entends, vous et vos collègues, mais vous notamment, lors de chaque budget, lors de chaque compte de la Ville de Lausanne, fustiger le montant du déficit, dénoncer la mauvaise gestion de l'équipe municipale, en appeler à des économies, en appeler à une gestion plus rigoureuse du budget communal, puis voilà que quand on fait un peu d'immobilier, qu'il se trouve qu'effectivement, on acquiert des immeubles, Madame Maillard, pour 130 millions, mais qui génèrent des rendements de 3, 3,5 % pour la Ville de Lausanne, donc c'est une politique qui est rentable pour la Ville, on acquiert des immeubles avec un rendement supérieur auquel nous empruntons au taux moyen d'emprunt de la Ville de Lausanne. Donc une politique qui rapporte de l'argent et au moment où on pourrait faire du logement d'utilité publique, faire des logements à loyer abordables, garantir des rendements stables et durables pour la collectivité, vous nous attaquez au prétexte qu'en fait, la seule politique du logement public que vous acceptez et que vous défendez, celle qui fait que vous ne nous époumonez pas, c'est une politique publique du logement où on perd de l'argent. Moi, j'aimerais bien comprendre ça.

Finalement, j'ai compris quelle était la logique sous-jacente à droite dans ce débat-là, c'est que pour vous assurer que nous fassions le moins possible de logements d'utilité publique, pour vous assurer que nous ne fassions jamais concurrence à un acteur immobilier du marché privé, que nous ne puissions priver aucun acteur immobilier de faire des rendements éhontés sur les biens immobiliers, il faut que la collectivité perde de l'argent. Il faut que chaque fois qu'elle fait des opérations de logement social, elle perde de l'argent. Il faut que chaque fois qu'elle décide d'acheter un immeuble, elle décide de le rénover elle-même, si possible à grands frais, après un très long débat au Conseil communal, des processus extrêmement longs, pour que là encore, nous perdions de l'argent et que nous retardions l'assainissement des bâtiments. Or, précisément, dans le domaine du logement, nous sommes en mesure de générer des rendements à loyers raisonnables. Et encore une fois, je le redis ici, on a déjà eu ces débats dans ce Conseil communal, les majorités de droite qui ont précédé la gauche dans cette ville l'avaient bien compris. C'est pourquoi, pendant des dizaines d'années, ce sont des radicaux au pouvoir qui ont fait des politiques de logement social, qui sont des politiques qui ont généré des rendements raisonnables pour la collectivité, généré des rendements raisonnables pour les coopératives et les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, dont plusieurs coopératives d'ailleurs actives sur la place sont des coopératives patronales. On a historiquement, dans le domaine du logement social, des coopératives ouvrières, syndicales et des coopératives patronales. Il y en a maintenant d'autres qui sont venus élargir un peu le champ des acteurs, mais c'est la réalité historique. Et c'est comme ça qu'on a pu construire des politiques publiques qui sont des politiques publiques où on ne jette pas l'argent par les fenêtres.

Et ce que vous nous demandez, au nom visiblement de toute la droite, c'est pour vous assurer qu'on ne fasse pas un pas dans le domaine du logement, qu'on n'entrave jamais la propriété privée, que chaque fois que la collectivité agit sur le marché immobilier, elle devrait le faire en perdant de l'argent. C'est un raisonnement qui est complètement aberrant. Et vous allez jusqu'à prétendre qu'on fait des opérations spéculatives, c'est ridicule. C'est totalement ridicule de dire qu'on fait des opérations spéculatives alors que les immeubles sur lesquels on a préempté ont été mis en appel d'offres avec des conditions de droits de superficie à 3 %, la possibilité de bénéficier d'exonération de rentes qui peuvent aller jusqu'à 10 ans en cas d'assainissement des bâtiments. Par contre, on garantit avec ça, effectivement, la pérennité de logements qui vont rester des logements à loyer abordable dans la durée. Encore une fois, on ne préempte pas pour baisser les loyers, on n'a jamais dit ça et ça n'a jamais été fait dans ce but-là. On préempte pour pouvoir conserver sur le parc immobilier lausannois des logements qui, aujourd'hui, sont des logements à loyer abordable qui répondent aux besoins prépondérants des ménages et des familles lausannoises et des retraités lausannois. Et c'est dans ce but-là que nous le faisons. Et précisément, en les mettant en droits de superficie, avec une garantie de 90 ans ou 100 ans de maintien à des loyers abordables, on peut le faire avec des rendements qui

sont très raisonnables pour la Ville de Lausanne. Nous ne revendons pas les immeubles comme Moscheni avait laissé entendre ici, dans ce Conseil, à des prix supérieurs auxquels on les aurait achetés. En aucun cas, on les revendra aux prix auxquels on les a achetés, moins la valeur du terrain.

Voilà la logique qu'on poursuit et c'est, je crois, une logique qui est cohérente et qui est efficiente et moi, je me désole que la droite, notamment la droite qui se prétend droite modérée, dont une partie de votre parti, d'ailleurs, a soutenu, la L3PL, pas tous, mais au Grand Conseil, elle a aussi passé avec quelques voix PLR, qu'aujourd'hui, cette même droite, elle dénonce à ce point le fait qu'on fasse usage des instruments légaux qu'on a mis en place, qui ont été votés par le peuple, à un moment où on a plus que jamais besoin de loyers qui demeurent abordables. Parce que sinon, madame Maillard, qu'est-ce qui va se passer dans cette ville ? Il va se passer ce qui s'est passé dans beaucoup de grandes villes d'Europe, c'est-à-dire que la ville deviendra inhabitable pour des personnes qui ont des revenus normaux. Et je ne parle pas simplement de personnes qui sont à l'aide sociale, je ne parle pas de la production de logements sociaux qui est aussi nécessaire, je parle simplement de gens qui ont des revenus normaux, qui ont des salaires, qui ont parfois deux salaires, qui ont une famille, mais qui peuvent pas payer 3-4 000 francs pour un 4 pièces à Lausanne, qui ont besoin de loyers qui sont de l'ordre de 2 000 francs par mois, de 1 500 francs par mois pour des 3 pièces, de 1 000 francs pour des 2 pièces, qui sont encore ce que nous arrivons à produire avec des logements d'utilité publique. Et nous avons une droite rétrograde qui se bat contre ces politiques-là et qui dénonce le fait qu'en plus, la ville puisse générer des rendements raisonnables sur ce type d'investissement.

Honnêtement, je dois dire que j'ai de la peine à comprendre votre conception de l'intérêt public, sachant encore une fois que les immeubles sur lesquels nous préemptons, c'est une proportion minuscule de ce qui s'échange sur le marché immobilier. L'essentiel des transactions se font en main privée parce que nous ne préemptons pas, parce que les rendements ne permettent pas de préempter, parce que les immeubles ne sont pas forcément intéressants, ils n'ont pas une masse critique suffisante pour qu'on puisse poursuivre l'objectif qui est de mettre à disposition des logements à loyer abordable et de compenser un petit peu les dynamiques en marche sur le marché immobilier, dont il faut bien reconnaître que si on les laisse aller toutes seules, elles ont des effets délétères. Et vous-même, vous l'avez reconnu sur la propriété individuelle, où vous avez demandé qu'on utilise les terrains de la Ville pour offrir des logements en propriété par étage abordables pour les classes moyennes, parce que vous-même, vous constatez que le marché immobilier a complètement perdu la tête et que sans un minimum de réglementation et de régulation qui peut être repéré par les collectivités publiques, effectivement, on ne sera pas en mesure de permettre à celles et ceux qui, aujourd'hui, vivent dans cette ville, l'aiment encore, l'aiment parfois beaucoup et souhaitent pouvoir y rester et y passer aussi une partie de leurs vieux jours. Voilà pourquoi je crois que la politique qu'on poursuit est une politique qui est cohérente.

J'en reviens maintenant à quelques autres questions qui ont été posées. D'abord, à l'intervention de madame Kovaliv, qui a dit très justement que ce n'était pas une doctrine absolue de vendre ces immeubles. Et je crois qu'on l'a dit, et je reviendrai aussi sur les questions qui ont été posées par monsieur Dupuis, tout à l'heure, on a mis en vente ses immeubles en disant « On verra si des coopératives sont preneuses pour le faire. » Si elles ne le sont pas, on va les garder, évidemment, et on va ne contraindre aucune coopérative. On n'aurait d'ailleurs pas les moyens de le faire, d'acquérir des immeubles. Elles le feront si elles y retrouvent leur compte, si elles n'y retrouvent pas leur compte, elles ne le feront pas. Effectivement, c'est à la Ville qui reviendra de conserver ses immeubles avec les mêmes conditions, 100 % de logements d'utilité publique, et effectivement, de les assainir, ce qui probablement ralentira un petit peu leur rythme d'assainissement quand même, parce que, comme vous le savez, on a déjà un parc immobilier important, un crédit important a été voté dans la direction de ma collègue madame Litzistorf pour assainir le parc immobilier et si on peut trouver des solutions intelligentes, efficaces, efficientes économiquement pour le faire, honnêtement, ce sera préférable pour tout le monde.

J'en reviens maintenant à une question importante que monsieur Béguin a posée sur les conditions immobilières. D'abord, pour rappeler, monsieur de Vargas l'a fait aussi, que le droit de préemption n'est pas un droit de préemption qualifié. C'est-à-dire qu'on ne peut pas acheter l'immeuble à un prix public qui serait fixé par la collectivité. On peut se substituer à l'acheteur à condition d'acheter au même prix. Ça veut dire, et ça fait partie des règles, ma foi, du droit de préemption, ça veut dire qu'on doit acheter à des conditions de marché. Ou alors on renonce à exercer le droit de préemption. Alors, il y a parfois quelques très bonnes occasions qui peuvent se présenter où on peut acheter à des

conditions financières qui sont un peu particulières ou spécifiques, qui ne sont pas dans les normes de ce que fait le marché, mais dans une ville comme Lausanne, où il n'y a quasiment plus de terrain à bâtir, l'essentiel des terrains sont déjà bâtis, les immeubles sont existants, on agit sur un marché immobilier qui est relativement dynamique quand même et on achète aux conditions de marché. Et les conditions auxquelles on a acheté, qui sont des conditions de 3, 3,5 % de rendement et qui n'ont pas d'ailleurs tellement changé à l'heure actuelle, malgré les modifications de taux, sont les conditions auxquelles on achète. Donc, effectivement, on achète probablement un peu trop cher, c'est indéniable, parce que les valeurs des terrains sont gonflées dans les opérations immobilières, parce que tout ce qui s'échange sur le marché immobilier est très cher, et encore, il y a des immeubles qui s'échangent encore à des valeurs bien supérieures à ça avec des rendements inférieurs.

Autre élément important, entre le moment où on a décidé de mettre ces immeubles en appel d'offres auprès de coopératives ou de sociétés de la ville, le moment où on l'a fait, le moment où elles se sont penchées sur les dossiers, et aujourd'hui, il y a eu des modifications de taux extrêmement importantes. Il y a deux ans, les taux étaient de l'ordre de 1 %, même parfois un petit peu inférieur. Dans les discussions qu'on a eues au printemps, les premières discussions qu'on a eues avec les coopératives ou les fondations sociétés de la ville, les conditions avaient changé de manière extrêmement importante avec des taux qui ont frisé les 3 %. Aujourd'hui, je regardais encore les taux tout à l'heure pendant le débat pour avoir les taux du jour, on retombe à des taux qui sont de l'ordre de 1,7, 1,8 % à 10 ans, peut-être même un petit peu moins pour des sociétés qui bénéficieraient d'un cautionnement public. Ça veut dire que les conditions se sont encore modifiées, que les conditions auxquelles les coopératives et sociétés qui ont été contactées et ont fait des offres pour travailler les dossiers ont été encore considérablement modifiées depuis le moment où elles l'ont fait, et plutôt à leur avantage dans le cas présent. Donc on verra, et c'est une des raisons pour lesquelles le processus de discussion avec les coopératives devant prendre un peu plus de temps. Une autre raison, c'est que c'est un processus qui est relativement lourd, il faut créer un droit de superficie, il faut établir un projet d'assainissement aussi des bâtiments, donc ça prend du temps, mais on a un marché qui a été très fluctuant durant ces 12 derniers mois en termes de stabilité des taux, avec de très fortes variations qui modifiaient effectivement considérablement les conditions pour les sociétés coopératives.

Et c'est pour ça, je l'avais dit au moment où on a eu les premiers débats dans ce Conseil communal à la suite de l'appel d'offres qui a été lancé par la Ville, on les met en vente, on verra si les conditions de marché permettent ou pas de faire des acquisitions, ce qui est indéniable, c'est que des acquisitions immobilières qui sont faites par la Ville, que nous céditions les immeubles en droit de superficie ou pas, c'est des acquisitions qui se font pour la durée, pour une réflexion et pour une pérennité d'immeubles et de logements à loyers abordables qui s'inscrivent dans du long terme et dans des conditions qui peuvent se modifier. Donc on verra, aujourd'hui, les conditions qu'on offre aux coopératives font que pour 9 immeubles, en tout cas, elles sont extrêmement bien avancées, on verra si ces ventes se concluent ou pas, avec des conditions qui seront, encore une fois, très favorables et qui sont très loin d'une démarche spéculative. Honnêtement, madame Maillard, si nous exonérons de rente des sociétés qui assainissent leur bâtiment pendant 5 à 10 ans, on ne fait pas de la spéculation, mais on garantit dans la durée des rendements raisonnables et on garantit, encore une fois, la pérennité de logements à loyers et abordables.

Dernière remarque aussi pour répondre à madame Kovaliv, qui en appelle à une gérance publique de gestion des immeubles, on en a en réalité deux, des sociétés. La FLCL, d'abord, la Fondation lausannoise pour la construction de logements, qui remplit ce rôle-là depuis très longtemps à Lausanne, et plus récemment, la SILL, qui remplit, elle, également ce rôle-là, avec une diversité d'activités, qui a aussi fait des opérations en propriété par étage, et avec ce modèle qui est extrêmement intelligent, qui fait que nous avons pu, à la SILL, faire des opérations mixtes dans les quartiers, en faisant un peu de PPE et du logement subventionné et du logement à loyers abordables, en utilisant les gains qui sont faits sur la PPE pour les réaffecter sur les parties locatives et abaisser aussi le niveau des loyers.

Voilà, je dirais, l'esprit dans lequel on travaille. Encore une fois, ce n'est pas une doctrine absolue de vendre ces immeubles, mais si on peut le faire, je suis convaincu qu'on aura un modèle qui est efficient, encore une fois, efficace en termes de rythme d'assainissement, bénéfique pour les locataires et bénéfique aussi pour la collectivité. Donc j'espère qu'on pourra le faire, en tout cas pour une partie des immeubles en question, et puis les autres, ma foi, on les gardera. Et puis pour rassurer aussi Mme Kovaliv, nous exerçons le droit de préemption avec beaucoup d'attention. Alors

effectivement, il y a des opérations sur lesquelles on ne le fait pas parce que ça n'a malheureusement pas de sens. Il y a des opérations sur lesquelles on ne le fait pas parce que c'est des immeubles ou des bâtiments qui sont en faible densité, que ça n'a pas d'intérêt direct pour la collectivité publique. Mais chaque fois que nous pouvons le faire, nous le faisons. Il faut reconnaître aussi que le niveau, le rythme des transactions immobilières à Lausanne a considérablement diminué maintenant depuis quelques mois. Les conditions de marché des taux y sont aussi évidemment pour quelque chose. Les acteurs attendent avant de vendre, ne voulant pas baisser leur prix. Donc nous restons évidemment attentifs, on a encore une partie du crédit voté par ce Conseil qui est ouvert, qui nous permet de réaliser des opérations chaque fois que cela s'avère judicieux et pertinent pour la collectivité publique. Voilà, je crois, ce que je pouvais vous dire. Je crois que j'ai répondu à l'entier des questions qui ont été posées.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Désolée de prendre la parole après notre syndic. Mais moi, je ne suis pas juriste, on a assisté à un débat juridique peut-être intéressant, mais qui me passe au-dessus de la tête, un petit peu, si j'ose dire. Et je fais peut-être partie des PLR rétrogrades qui ne comprennent pas très bien la politique de la Ville, mais ce que je ne comprends pas, et je l'ai déjà dit dans ce plénum, c'est que certains immeubles de la ville sont dans des états d'insalubrité, criant avec des personnes qui attendent depuis des années d'avoir des ravalements de leurs immeubles et ces immeubles de la Ville. J'ai même déposé une question écrite sur ce sujet il y a plus d'un an, sur lequel on ne m'a même pas répondu, pourtant, c'est une question écrite. Et voilà, ce qu'on ne comprend pas, quand on lit la presse, c'est qu'on voit la Ville de Lausanne acheter des immeubles et qu'on est dans un appartement délabré où on a froid, où on n'a pas les conditions qu'il faut pour se loger, enfin, de confort normal et c'est ça qu'on ne comprend pas quand on n'est ni juriste et qu'on est peut-être une personne rétrograde comme moi. Mais c'est ça qu'on ne comprend pas en tant qu'habitante de Lausanne.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Monsieur le syndic, puisque vous m'interpellez à votre tour, est-ce urgent ? Je ne sais pas, mais je vais répondre aux questions que vous m'avez posées. Pourquoi nous estimons, nous, le PLR, qu'il ne faut pas acquérir à tout va via son droit de préemption ? Eh bien, monsieur le syndic, parce que nous estimons que la ville n'a pas vocation à être propriétaire de l'ensemble de son sol. Pourquoi le PLR Lausanne estime qu'il faut, quand vous faites usage des possibilités qui vous sont conférées par la L3PL, et effectivement, elles vous le sont, ne pas réserver l'adjudication aux seules sociétés que vous estimez légitimes ? Eh bien, parce que ça fausse le marché, parce que ça crée une concurrence déloyale et ça porte, en définitive, atteinte à la garantie de la propriété privée consacrée par notre Constitution fédérale et cantonale.

La réalité, monsieur le syndic, et je crois que les réponses à mes questions ce soir le démontrent une fois de plus, c'est que votre politique du logement, elle est en échec. Oui, elle est en échec parce que vous dépensez l'argent du contribuable sans compter pour acquérir des logements, 215 logements, vous avez nous informés, et pas un loyer de baissé. Or, les garanties qui existent, qui sont prévues par le droit fédéral et le droit cantonal pour préserver les loyers, et monsieur de Vargas l'a reconnu, elles existent, interdiction des rendements excessifs, protection contre les hausses, droit des locataires, etc. Monsieur le syndic, je dois aussi vous dire que je goûte très peu à votre petite leçon de morale sur le pouvoir d'achat et la classe moyenne. Parce que, je vais vous le redire, je vous le dis souvent, ce qui saigne la classe moyenne, monsieur le syndic, c'est que Lausanne est la ville vaudoise dans laquelle on paye le plus d'impôts. Ce qui saigne la classe moyenne, c'est que Lausanne introduit des taxes à tout va, même en pleine crise énergétique, et on aura l'occasion de parler de l'électricité après, Lausanne maintient ses taxes communales qui sont parmi les plus hautes de Suisse. Oui, c'est ça, monsieur le syndic, qui fait que la classe moyenne lausannoise est en difficulté.

Je vous redonne cet exemple que j'ai donné dans le cadre du budget. C'est une famille de quatre, un couple et deux enfants qui gagnent 90 000 francs de revenus par année, c'est-à-dire pile le milieu de ce que l'OFSP décrit comme la classe moyenne, et qui économise plus de 3 500 francs d'impôts, si elle vit à Genève plutôt qu'à Lausanne. Alors quelles sont les prestations que cette ville offre et que n'offre pas la ville de Genève qui permettent à cette famille de la classe moyenne d'économiser 3 500 francs par année ? Certainement pas votre politique du logement, puisqu'aucun loyer n'a baissé.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – J'ai été passablement choquée d'entendre l'intervention de monsieur le syndic, et notamment de constater l'effort qu'il a apporté à faire passer le PLR pour un groupe politique qui défend des prix indécents de l'immobilier. Ce que le syndic dit ce soir, c'est qu'il n'y a, au fond, que la Ville qui est capable d'offrir des loyers abordables ou qu'ils ne soient pas excessifs. Et



ceci, et il le sait, c'est faux. Le fait de chiffrer, lors de son intervention, un loyer pour une famille de 4 personnes à 3 000 ou 4 000 francs, donc pour une famille qui devrait louer un appartement auprès d'un acteur privé, est finalement symptomatique de la volonté de la majorité, de vouloir faire passer les acteurs privés pour des voyous, pour reprendre un terme qui est à la mode, et cette attitude est totalement scandaleuse. Ce que demande le PLR n'est pas compliqué, c'est que la Ville adopte une procédure transparente et respectueuse des marchés publics. C'est la seule demande qui est faite ce soir, et je vous invite à soutenir les résolutions du PLR qui vont dans ce sens.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Pour madame Berard, d'abord, ce soir, non il n'y a pas que la Ville qui sait offrir les loyers abordables, il y a aussi les coopératives. Voilà. C'est la réalité du marché immobilier en Suisse. Les coopératives, les sociétés d'utilité publique offrent des loyers qui sont, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est toutes les études qui sont faites immobiliers au niveau national, offrent des loyers qui sont en moyenne 25 % inférieurs à ceux du marché privé. Alors, effectivement, dans un marché qui est, principalement, très largement, propriété des acteurs immobiliers, on a besoin, sur le marché, d'effets correctifs. On a besoin de collectivités publiques qui achètent des terrains, qui achètent des immeubles, qui les mettent à disposition de sociétés coopératives, encore une fois, dont c'est le métier, qui savent le faire et qui savent pratiquer des logements à loyers abordables. Et puis, madame Maillard, je vais vous répondre aussi par un exemple que j'avais déjà évoqué dans ce Conseil, mais qui est important. Qu'est-ce que ça change que la ville achète des logements et les mette d'utilité publique, même si elle ne baisse pas les loyers, comme vous le mentionnez ? Je vais l'illustrer par un exemple tout simple, mais qui est très parlant.

Nous avons dans trois situations dans lesquelles nous avons préempté, deux ou trois, je ne sais plus s'il y en avait eu deux ou trois, dans deux ou trois situations où il se trouve que les acquéreurs étaient des acteurs institutionnels bien connus de la place, contre lesquels nous ne souhaitons pas forcément, disons, ouvrir des conflits ouverts entre la Ville et le propriétaire qui était acquéreur, on a dit à l'acquéreur, « Écoutez, nous, l'objectif du droit de préemption, c'est qu'on puisse garantir des loyers qui demeurent des loyers abordables sur la durée. Donc si vous êtes prêts, comme acteur institutionnel, à racheter l'immeuble auquel vous avez fait la transaction et à inscrire au registre foncier les servitudes, les obligations qui découlent du droit de préemption de la Ville de Lausanne, c'est-à-dire d'avoir 70 % des logements, ne demandez même pas le 100 %, 70 % des logements qui soient garantis d'utilité publique durant 25 ans, nous, on est prêts à renoncer à l'exercice du droit de préemption. » Dans les deux cas en question, les acteurs institutionnels, qui nous ont dit, « mais faites-nous entièrement confiance, nous souhaitons garantir des logements abordables sur la durée, "si on investit, c'est précisément "pour garantir des logements à l'oeil abordables » dès le moment où ils ont examiné les conditions qu'on leur proposait, les conditions légales, ils nous ont dit, « Non, on n'est pas d'accord de le faire. On n'est pas d'accord de le faire parce qu'à ces conditions-là, on n'achète pas, parce que c'est pas ça qu'on va faire. » Et c'est contre ça, madame Maillard, qu'on se bat en acquérant des immeubles et en les faisant reconnaître d'utilité publique dans un délai de 3 ans, ce n'est pas pour baisser les loyers, c'est pour préserver des loyers qui sont aujourd'hui des loyers abordables, qui répondent aux besoins prépondérants de la population, et s'assurer que ces logements-là, d'abord, les locataires vont pouvoir y rester, qu'ils ne vont pas tous être éjectés, comme c'est quand même trop souvent le cas lors de grandes opérations d'assainissement énergétique, et c'est un enjeu majeur, parce que les gens qui déménagent, au moment où ils déménagent, ils sont appelés à payer, à avoir une baisse de leur revenu, qui est souvent très importante. Donc c'est qu'on puisse garder les locataires et effectivement préserver dans la durée des logements à loyers abordables.

Et c'est cet objectif-là qu'on poursuit, et cet objectif-là, encore une fois, il est cohérent, il fonctionne parfaitement bien, c'est pourquoi d'autres communes dans le canton, y compris d'ailleurs des communes avec des majorités de droite, l'ont bien compris, et utilisent aussi maintenant le droit de préemption. Tant mieux, il n'y a pas que Lausanne qui en fait usage. Il y a d'autres communes dans le canton et notamment des villes de droite. Morges, récemment, a dit tout le bien qu'il pensait du droit de préemption, parce que c'est un outil qui est efficace pour permettre de garder sur le marché immobilier dans la durée des logements qui répondent aux besoins prépondérants de toute la population.

Puis un dernier mot sur vos comparaisons fiscales. Là aussi, c'est un débat qu'on a déjà eu, mais vous comparez la situation genevoise et la situation vaudoise, c'est-à-dire deux droits fiscaux qui relèvent de l'autorité cantonale. Je le rappelle ici, les barèmes d'impôts sont fixés par l'Etat, la seule

chose qui différencie les communes vaudoises, et en ce sens-là, c'est les seuls qu'on peut comparer, c'est le taux d'imposition communal. Et vous savez quel est l'écart d'impôt ? Ça fait, madame Maillard, un point d'impôt communal, 0,4 % de votre facture d'impôt. Même une commune qui a un taux de 10 points inférieur à celui de la ville de Lausanne, ce qui est beaucoup, et de loin pas, contrairement à ce que vous avez dit, la commune vaudoise, qui a le taux le plus élevé du canton, même une commune qui a 10 points d'impôt en moins, ça fait 4 % de facture d'impôt. 4 % de facture d'impôt, et encore, vous enlevez l'impôt fédéral direct, uniquement sur l'impôt communal et cantonal. Voilà la réalité des différences de taux, elles se sont, heureusement, par les mécanismes prééquatifs, réduites dans le canton de Vaud pour ce qui est du barème, pour le fait que, effectivement, les classes moyennes dans le canton de Vaud sont plus fortement taxées que dans beaucoup d'autres cantons suisses. C'est une politique qui résulte de choix qui ont été faits par le Grand Conseil, qui ont été confirmés à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat qui ne veut pas modifier les barèmes et taxer plus fortement les hauts revenus pour pouvoir soulager un peu les classes moyennes. Malheureusement, c'est une politique qui n'a pas été souhaitée par le canton.

Voilà la réalité. Et encore une fois, dire que le marché immobilier n'a pas d'impact sur le pouvoir d'achat, c'est faux, parce qu'on ne parle pas de quelques francs de taxe par mois ici. Une famille qui doit quitter un logement ancien de 4 pièces, qu'elle payait 1 600, 1 700 francs par mois parce qu'elle avait un bail déjà ancien, et qui doit se reloger à 2 500 ou 3 000 francs sur le marché, c'est des centaines de francs de plus par mois qui sont consentis. Alors, la crise du logement, dans une ville, et c'est la particularité, elle ne touche jamais tout le monde. Les gens qui ne déménagent pas, ils ne sont pas confrontés à la crise du logement. Mais ils y sont confrontés le jour où, effectivement, ils doivent déménager pour des raisons de santé, pour des raisons d'âge, pour des raisons de composition du ménage, parce que la famille s'élargit, pour des raisons de divorce. Les gens qui se séparent doivent retrouver des logements et c'est des facteurs de paupérisation qui sont effectivement importants. C'est pourquoi on a besoin de logements à loyer abordable dans une ville, dans une région. Et la Ville de Lausanne va continuer à le faire et encore une fois, c'est une politique qui est rentable pour la ville. Alors, on ne peut pas le faire sans limites, évidemment, mais c'est une politique qui est rentable pour la Ville et qui pourrait l'être encore plus si, effectivement, nous avons l'opportunité de céder une partie des immeubles qu'on a acquis à des sociétés coopératives.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je m'excuse de réagir si tardivement, mais l'avant-dernière réplique du syndic m'a fait me rappeler une interpellation urgente que j'avais faite il y a quelque temps, où je parlais de la rénovation énergétique des bâtiments en expliquant qu'en faisant usage de son droit de préemption, la ville de Lausanne péjorait la rénovation énergétique de ses bâtiments de la mesure où elle n'aurait pas les moyens de les rénover. On m'avait répondu que vu qu'elle allait les remettre en DDP à d'autres institutions qui, eux, auraient l'obligation de les rénover, je me trompais totalement. Je constate aujourd'hui que notre municipal nous explique qu'effectivement, il n'arrive pas à remettre ces immeubles en DDP, en tout cas, pas tous, et que par conséquent, la Ville va devoir les rénover. Vu qu'elle a déjà la peine de rénover son parc locatif actuel, ça va prendre plus de temps que prévu, donc je reviens à la conclusion que j'avais eue lors de ce débat, si on veut que ces bâtiments soient rénovés de manière idéale le plus vite possible, d'atteindre tous les objectifs climatiques que la Ville, la Suisse et autres COP se fixent, nous devons limiter le droit de préemption de manière à ce que les privés puissent rénover ces immeubles. Et je rappellerai ça à mes collègues des Verts qui n'avaient pas écouté cette conclusion lors de mon interpellation urgente.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Je vais essayer de ne pas faire trop long, mais en écho à ce qu'a dit Henri Klunge précédemment, et pour donner notre position sur les résolutions, celle de Mathilde Maillard, à notre sens, elle vise simplement à annuler les appels d'offres pour relancer de nouveau. Alors, on n'y voit pas d'autre intérêt que de reporter encore plus l'assainissement énergétique appelé par Henri Klunge, tout comme la valorisation des immeubles acquis par la Ville. Nous ne les soutiendrons donc pas, tout comme la 1<sup>re</sup> résolution de Gaël Kovaliv. Par contre, la deuxième d'Ensemble à Gauche, qui reprend quasiment celle que les Verts libéraux avaient soumise sans succès, d'ailleurs, lors du débat sur les acquisitions immobilières il y a deux ans, nous n'avons pas changé d'avis et nous la soutiendrons évidemment.

Au passage, nous avons entendu que le PS, à la voix de Samuel de Vargas, souhaite que la Ville fixe unilatéralement le prix d'achat des immeubles. Or, même en cas d'expropriation d'un terrain pour raison d'utilité publique, telle qu'une école, une infrastructure, le prix d'acquisition des terrains fait l'objet d'un arbitrage indépendant et n'est pas fixé unilatéralement par les pouvoirs publics. Et tant

dans les propos de plusieurs conseillers de tous bords que dans ceux de notre syndic, une expression clé nous semble déterminante. Je me réfère au concept de rendement raisonnable. Notre syndic a évoqué quelques chiffres et quand on parle de rendement, il ne s'agit pas du rendement des loyers, puisque ceux-ci sont cédés aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique, mais du rendement des terrains, nouvellement acquis par la Ville. Et nous avons surtout retenu que ce rendement théorique pourrait être suspendu durant plusieurs législatures, en laissant aux générations suivantes le soin de les renégocier. A ce stade, nous rappelons que le taux de rendement usuellement pratiqué par la Ville de Lausanne sur ces terrains, notamment au Plaine-du-Loup, s'élève à 5%. Notre syndic a évoqué que plusieurs transactions étaient à bout touchant et à ma connaissance, ces octrois de droits de superficie devront être soumis au Conseil, qui pourra alors prendre position en toute connaissance de cause, et en espérant surtout que la rentabilité, autre terme évoqué largement dans la salle, soit la plus transparente possible.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Brièvement, pour répondre à monsieur Vouillamoz. Bien sûr, tous les droits de superficie cas échéants seront soumis au Conseil communal, donc les conditions fixées. Je m'empresse de dire que les réductions de rentes, c'est des choses qui se pratiquent très fréquemment sur les droits de superficie, on ne laisse pas aux générations futures le choix de récupérer de l'argent, On fixe les échelonnements dans les DDP. Voilà, c'est comme ça qu'il est procédé. On l'a fait à des tas d'occasions, j'ai eu l'occasion de défendre des préavis dans ce Conseil il y a quelques années déjà pour des cas similaires, dans des cas de terrain très pollué, dans des cas, effectivement, de rénovation importante, où il y a une réduction de rentes pendant 5 à 10 ans, voire une rente progressive. On a différents modèles qui existent, qui peuvent être négociés avec les acteurs immobiliers concernés. Encore une fois, quand on fait du logement d'utilité publique, l'objectif, c'est que la personne qui investit dans l'immeuble s'y retrouve quand même, tel qu'elle puisse assurer le financement de ses fonds propres et la couverture de ses emprunts. Une société d'utilité publique, pour agir et pour pouvoir acheter, doit pouvoir le faire à des conditions qui font que l'opération tourne. Et puis, la Ville doit adapter ses niveaux de rentes à ça et dans toutes les discussions, négociations qu'on a sur des terrains publics à Métamorphosé, sur d'autres terrains, c'est toujours ces discussions-là qu'on a avec les sociétés. Il y a toujours des phases de tension dans les processus d'appel d'offres, systématiquement, y compris avec les acteurs d'utilité publique. Elles sont nécessaires, parce qu'il y a aussi un moment où on est parties au contrat ensemble sur des opérations différentes, et on doit chacun défendre nos intérêts. Mais pour qu'une opération tourne, en particulier dans le logement social ou d'utilité publique, il faut que chacune et chacun s'y retrouvent.

Un dernier petit mot, je ne l'ai pas dit avant, et je conclurai là-dessus, mais qui est quand même important de rappeler par rapport au cadre légal. Je pense que c'est important de dire ici et par rapport à la notion d'adjudication publique qui est dans la loi et au flou de cette notion-là, les marchés publics, aujourd'hui, qui sont une disposition extrêmement importante pour tous les mandats passés par les collectivités publiques, les marchés publics, au sens du droit fédéral, et je vous demande de m'écouter là-dessus, parce que c'est très important, ne concernent pas les contrats de bail et les contrats de droit superficie. C'est un domaine qui échappe au marché public et c'est toute la difficulté qu'a eue le Conseil d'Etat, et ce n'est pas pour rien, d'ailleurs, il a mis une disposition alambiquée dans son règlement, c'est qu'il n'y a pas matière à imposer des marchés publics sur des opérations de cession de droits de superficie ou de cession de baux. C'est un domaine qui ne relève pas, fort heureusement, du domaine des marchés publics.

**Mme Nawel Khemissa (EàG)** : – Ça fait longtemps qu'on parle de tout ça. Là, ça dure, c'est long. On va voter les résolutions. Je vais voter comme mon groupe. J'ai juste un truc à ajouter, comme d'habitude, le cheveu sur la soupe. Que ce soit que j'entende le PLR ou M. le syndic parler de loyers abordables, parler des gens qui devraient être bientôt obligés de s'isoler de loin de Lausanne, mais en fait, vous êtes tous déconnectés de la réalité. Ça fait plus de 10 ans que les pauvres s'exilent loin de Lausanne et qu'ils vont crever dans des bleds où il n'y a absolument rien à faire parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer des loyers ici, à moins qu'il les ait contestés en rentrant.

J'habite dans un 4 pièces, je paye 1 400 francs charge comprise parce que j'ai contesté mon loyer en rentrant. Dans 18 mois, le bail à durée déterminée va provoquer une expulsion. Sauf maintenant, parce que je vais réagir avec l'ASLOCA. Mais en fait, tout ça, c'est des compétences et des privilèges que j'ai que deux tiers des habitants de cette ville n'ont pas. Et puis, en fait, quand j'entends des loyers modérés, c'est 1 600 francs en 3 pièces, mais ça, ce n'est pas des loyers modérés, ça, c'est des loyers abusifs. Alors que l'on prenne des trucs de droit de préemption, pas droit de préemption, je ne

sais pas quoi, le problème de l'accès au logement, il est très grave, très grave à Lausanne. Et puis, ça fait bien longtemps que les pauvres sont exilés.

La discussion est close

**Le président** : – Nous allons passer au vote des 5 résolutions, on va les voter à l'électronique.

**Le Conseil, par 20 oui, 58 non, et 0 abstention, refuse la résolution 1 de Mme Maillard**

**Le Conseil, par 22 oui, 55 non, et 1 abstention, refuse la résolution 2 de Mme Maillard**

**Le Conseil, par 20 oui, 56 non, et 1 abstention, refuse la résolution 3 de Mme Maillard**

**Le Conseil, par 12 oui, 58 non, et 7 abstentions, refuse la résolution 1 de Mme Kovaliv**

**Le Conseil, par 48 oui, 18 non, et 12 abstentions, adopte la résolution 2 de Mme Kovaliv**

**Le Conseil communal de Lausanne**

– vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Vente sur DDP des immeubles préemptés : la Municipalité respecte-t-elle le cadre légal ? » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Gaëlle Kovaliv, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne elle-même à charge la rénovation des biens immobiliers acquis par le droit lorsque cela est opportun. »

### **Interpellation urgente de de M. Louis Dana (soc.) et consorts « Ambulances du SPSL : qui assure les premiers secours aux employé.e.s? »**

Développement

(insérer doc)

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Je vais commencer peut-être par une brève introduction sur ce qui m'a poussé à écrire cette interpellation et à demander l'urgence. C'est des échos qu'il y a eu dans la presse, sur la RTS et dans *24 heures*, notamment, sur un profond malaise dont pouvaient témoigner les employés du SPSL et singulièrement, disons, les employés de l'entité ambulance du SPSL.

Qu'est-ce que dénonçaient ces employés ? Ils ne dénonçaient pas ou peu de reconnaissance et de la pénibilité du travail pour ce qui relève de leurs conditions de travail, beaucoup de burn-out, des arrêts maladie non remplacés, des locaux vieillissants et puis, voilà, c'était un peu le tableau qui était dépeint globalement dans ces articles. À cela s'ajoutait aussi comme information qu'il y aurait eu un tiers d'absence dans le courant de l'été 2023, au pic de ce qui a été qualifié de crise dans les médias et puis, à cela s'ajoutaient encore des demandes, justement, sur la pénibilité du travail d'ambulancier. Je crois qu'on n'a pas besoin d'épiloguer ici, on comprend bien ce que peut être le métier d'ambulancier ou d'ambulancière et comment ce métier peut être astreignant, peut être fatigant et peut pousser parfois, justement, à ces extrémités qui ont été citées dans la presse.

Le SPSL et les ambulances en particulier, c'est au fond un des seuls leviers qu'on a en ville de Lausanne pour parler de santé. Alors, il y a peut-être les orthodontistes, les dentistes, les psychologues scolaires, mais peut-être j'en oublie, mais disons, c'est un des seuls leviers qu'on a pour parler de santé en ville de Lausanne et je pense que c'est important de le souligner. Toutes les autres grandes villes de Suisse, d'ailleurs, ont un Service public ambulancier de pointe à leur disposition. On

ne peut pas penser à Genève, à Berne, à Zurich et donc au SPSL, évidemment, à Lausanne. Et je pense que ça fait bientôt deux ans maintenant, on avait pu témoigner un attachement fort à un Service public ambulancier par le biais d'un postulat à l'époque du Parti socialiste qui avait été voté par ce Conseil. Témoigner un attachement fort à un Service public ambulancier, ça ne veut absolument pas dire, comme avaient pu le dire certains il y a deux ans, qu'on rechigne aussi à avoir recours au privé. Les entreprises privées, en tout cas beaucoup d'entre elles, sont essentielles au dispositif préhospitalier dans tout le canton, pas qu'à Lausanne, mais dans le dispositif préhospitalier vaudois et il faut évidemment saluer le travail de tous les ambulanciers et de toutes les ambulancières qui sont à pied d'œuvre dans notre ville et plus largement dans le canton. Voilà, je pense que je peux directement passer à mes questions ?

#### Question

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Quelles appréciations ou commentaires la Municipalité peut-elle faire sur les dysfonctionnements dont a pu être victime l'entité ambulance du SPSL dans le courant de l'année 2023 ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je remercie M. Dana pour son interpellation et le fait de l'avoir envoyée à l'avance. La Municipalité relève en préambule qu'elle est soucieuse du bien-être des ambulancières et des ambulanciers des SPSL et met tout en œuvre pour que la qualité de la place de travail soit la plus optimale possible. Au vu de la situation évoquée, des mesures urgentes ont été prises à l'interne et conjointement avec la Direction générale de la Santé et les partenaires du dispositif cantonal des urgences préhospitalières, DisCUP, pour améliorer la situation et corriger la situation. Dans ce sens, un rapport faisant état de la situation problématique et de pistes de solution a été demandé à l'entité ambulance du SPSL par le Service. Ce rapport devra servir à obtenir des décisions dans les mois qui viennent, permettant la résolution des problématiques relevées.

S'agissant de la question posée par M. Dana, la Ville aux Lausanne offre de bonnes conditions sociales et des prestations salariales attractives, mais éprouve des difficultés de recrutement, ce qui pourrait indiquer une problématique plus générale, potentiellement cantonale, voire nationale, selon les informations actuelles de l'Interassociation de sauvetage, organisation faitière des services de secours médicaux en Suisse. Les diverses problématiques liées à l'augmentation des appels, qui, finalement, ne nécessitent pas toujours une ambulance, ainsi que les agressions et incivilités rendent la tâche particulièrement prenante et éprouvante à Lausanne, bien que la problématique du SPSL soit inhérente au canton dans son ensemble, elle est particulièrement accentuée par deux facteurs. D'abord, le Service effectue le plus grand nombre d'interventions annuelles à l'échelon cantonal. De plus, l'activité se concentre dans un environnement urbain très dense, avec plus de 150 000 habitants, selon les derniers chiffres, au sein d'une agglomération importante. Ce qui fait que les ambulancières et les ambulanciers lausannois, contrairement parfois à certains de leurs homologues, n'ont quasiment pas de moment de répit entre les différentes missions qu'ils doivent accomplir.

Les compétences des ambulancières ne sont malheureusement pas toujours suffisamment reconnues, ce qui augmente les risques que les jeunes diplômés et diplômées se tournent par la suite vers d'autres services, offrant une reconnaissance plus importante ou permettant la pratique de plus de gestes techniques, des actes médicaux délégués, selon la nomenclature.

#### Question

**M. Louis Dana (Soc.) :** – La sécurité sanitaire de la population lausannoise a-t-elle toujours été maintenue malgré les dysfonctionnements suspensionnés ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Oui. De jour comme de nuit, les interventions ont été garanties à Lausanne comme sur l'ensemble du canton. La différence entre la disponibilité du SPSL et la demande d'intervention est compensée par des ambulances de différents

services privés répondant aux critères cantonaux et faisant intégralement partie du DisCUP. Ainsi, le canton définit les critères d'engagement et contrôle la cohérence opérationnelle du domaine préhospitalier. La Direction générale de la santé, DGS, via le dispositif mis en place, garantit le Service à la population ainsi que les normes imposées. Jusqu'ici, les délais d'intervention des ambulances du SPSL n'ont pas été au-delà de ce qui est attendu et imposé par les normes cantonales et nationales. Il n'y a eu aucune alarme de la part de la DGS signalant un danger pour les patients et aucune plainte n'a été reçue. Il n'y a donc eu aucune conséquence négative de prise en charge préhospitalière pour la population.

Évidemment, l'interprétation est plus délicate s'agissant des ambulancières et ambulanciers eux-mêmes qui, du fait d'un certain nombre d'absences justifiées, ont évidemment été mis fortement à contribution.

#### Question

**M. Louis Dana (Soc.)** : – La Municipalité peut-elle s'engager sur la durée pour qu'un Service public ambulancier de pointe puisse être maintenu à Lausanne ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – En mai 2021, le Conseil d'Etat a autorisé le département de la santé et de l'action sociale à mettre en consultation une réforme de la prise en charge des situations médico-sociales urgentes en amont de l'hôpital, nécessitant une modification de la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique. L'avant-projet de révision de ladite loi relative à la réforme de l'organisation des soins préhospitaliers et du transport de patients a été reporté et son entrée en vigueur n'est pas prévue dans l'immédiat. Nous avons eu l'occasion d'en parler lors de la réponse à votre propre postulat. Ce projet de loi mettait en évidence le besoin de redéfinir une gouvernance efficace et une prise en compte des différentes spécificités des services publics, notamment dans le domaine ambulancier. Dans ce contexte, en juillet 2021, lors de la prise de position du SPSL suite à la consultation, Mme Germond, collègue de la Municipalité et moi-même avons informé la conseillère d'Etat, Mme Ruiz, cheffe du DSAS, de l'intérêt de la Ville de Lausanne d'être partie prenante des commissions de gouvernance afin d'être acteur du dispositif et de continuer à être une force de proposition dans une perspective d'amélioration continue, tant sur les plans stratégiques qu'opérationnels. Il avait été relevé la nécessité de veiller à certains points d'importance, tels ceux relatifs à l'enveloppe financière, la gestion des ressources humaines, la santé et la sécurité au travail, notamment protection de la maternité, temps de repos, durée de travail, etc.

La création d'une nouvelle direction au sein de la Direction générale de la Santé au début 2024 permettra de poursuivre le dialogue à ce sujet. Dans les mois qui viennent, des séances seront initiées entre cette nouvelle direction et l'USPSL pour discuter des besoins actuels des ambulancières et ambulanciers et de leur rôle clé au sein du DisCUP. Tous les niveaux hiérarchiques sont pleinement conscients des enjeux qui se présentent. Le rapport demandé par Service servira de base de travail pour mettre en place des mesures dès l'année 2024, puis les suivantes. En effet, au-delà des décisions qui permettront de pallier à une problématique ponctuelle par des mesures temporaires, notre responsabilité sera de prendre des décisions portant sur des solutions qui verront leurs effets avoir un impact à long terme. Il ne faut pas oublier de mentionner que toutes ces mesures ne pourront pas être prises uniquement par la ville de Lausanne, puisque le SPSL opère dans un système cantonal global, le DisCUP, où toutes les décisions ne peuvent pas être prises unilatéralement, mais sont le fruit de différentes négociations.

#### Question

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Comment la Municipalité a choisi de confier les missions ne pouvant pas être assurées par le SPSL à l'entreprise Star ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – En vertu de la loi sur la santé publique, le Conseil d'Etat définit les orientations de politique sanitaire du canton, dont les urgences

préhospitalières. La DGS met en œuvre l'organisation des mesures sanitaires d'urgence, article 6, alinéa 1er, lettre F, appelée dans notre canton DisCUP. Ces ambulances sont propriétaires d'entreprises privées ou de collectivités publiques, comme c'est le cas à Lausanne, et sont subventionnées par la DGS selon des conventions. Pour Lausanne et son agglomération, il avait été décidé à l'origine de ce dispositif, qui remonte à plusieurs années, de répartir ce périmètre entre les ambulances de la ville, du SPSL, anciennement groupe sanitaire, pour le centre et environ. Pour l'USR, avec une base à Bussigny, reprise récemment par le TCS. Pour l'Ouest, Star, et Star pour l'Est, Lutry et le nord, pour la base de Mézières.

Or, déplacement stratégique en fonction des besoins opérationnels, en fonction de certaines circonstances ou manifestations. La masse critique d'intervention dans le genre durant les nuits n'étant pas suffisante pour la base Star de Mézières, une ambulance Star et son équipage étaient hébergées en 100 ans à la demande de la DGS dans les propres locaux du SPSL pour renforcer le dispositif nocturne du centre-ville. Dès lors, la collaboration entre le SPSL et Star était déjà bien établie, et c'est donc tout naturellement que la DGS et le SPSL se sont tournés vers Star pour pallier aux besoins urgents du dispositif actuel dans l'attente de stabiliser la situation et de trouver des solutions avec le concours de la DGS, aide nos différents partenaires communs.

#### Question

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Cette délégation a-t-elle entraîné des surcoûts par rapport aux coûts initiaux de l'engagement du SPSL ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Cette délégation n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville. En effet, la DGS couvre l'excédent de charges des services intégrés au disque.

#### Question

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Quelle piste la Municipalité envisage-t-elle de suivre afin de faire baisser la souffrance au travail du personnel du SPSL ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Tout d'abord, il y a lieu de dire que la Municipalité, en tant qu'employeur, a à cœur de mettre tout ce qui est possible pour le bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs. Pour ce faire, et dans le cas des ambulanciers et ambulanciers, des pistes sont explorées par le biais notamment de la rédaction d'un rapport interne tel que précité. Plus concrètement, c'est ça qui compte, et afin de protéger les collaboratrices et collaborateurs, à l'instar de ce qui est fait pour le corps de police, une récente note municipale a été adoptée permettant une protection juridique des ambulancières et ambulanciers. Ainsi, il est désormais prévu un système d'assurance d'assistance juridique en faveur du personnel des ambulances pour les causes civiles ou pénales auxquelles elles ou ils sont partis lorsque les faits litigieux résultent de l'exercice de leur fonction. Une directive d'application précise, on précise les modalités d'octroi.

En ce qui concerne les recrutements, cela se traduit par l'optimisation du processus et l'attrait de la fonction d'ambulancière ou d'ambulancier. Afin de pouvoir compter sur des ressources supplémentaires, nous pourrions augmenter le nombre d'étudiants en entreprise comme renforts, sans les compter comme EPT au sens de la convention, mais plutôt comme des stagiaires apprenants sous contrat, au même titre que les aspirants de sapeurs-pompiers ou policières-policiers. La question du nombre de postes subventionnés par le DiscuP sera également au cœur des discussions en lien avec la nouvelle convention qui doit être établie entre la Direction générale de la Santé et la ville de Lausanne. Pour des conditions de travail, la mise en place de programmes de santé et de bien-être au travail similaire à ceux des sapeurs-pompiers et un soutien financier pour les remplacements faits par les collaboratrices et collaborateurs internes de manière directe plutôt qu'honneur devront être étudiés. Un changement de système de planification du travail sur la base d'analyse de la pratique

d'autres services cantonaux et extracantonaux, ainsi qu'une étude d'application d'aide à la planification sont également en cours de réflexion.

Les pourparlers sont également en cours entre la Ville de Lausanne et le canton pour l'usage des locaux à la rue César-Roux, suite au départ de l'ancienne centrale 144 à la Grangette, afin d'améliorer le cadre de vie et le confort au sein de la centrale. Il s'agit également, enfin, d'améliorer la communication interne-externe en lien avec les interventions et marquer la charge de travail pour saluer la valeur de ce travail des intervenantes et intervenants et aussi montrer la charge que cela signifie dans le cadre de nos discussions avec les différents partenaires de façon à valoriser le travail des collaboratrices et collaborateurs.

Enfin, au niveau cantonal, il sera également proposé à la DGS de lancer une campagne de sensibilisation appelant les citoyennes et citoyens à faire appel aux moyens adaptés pour les situations médicales non urgentes, puisqu'une grande partie de la difficulté propre aux ambulancières et ambulanciers de Lausanne, c'est énormément de missions dont toutes ne relèvent pas d'un engagement qui nécessite une ambulance. C'est notamment ce qui a été fait dans le canton de Fribourg, d'où provient le chef de Service actuel du SPSL. Il s'agit aussi de faire reconnaître les compétences des ambulancières et ambulanciers auprès de l'Office du médecin cantonal par rapport aux délégations médicales, par rapport au niveau de possibilités et de capacités qu'il est possible pour les ambulancières et ambulanciers de faire dans d'autres cantons afin d'augmenter notre attractivité sur le marché du travail.

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Merci, monsieur le municipal, pour ces réponses. Alors, on obtient effectivement passablement de réponses. Il y a 2-3 questions qui restent tout de même ouvertes. Je pense aussi, bon, vous le dites, vous avez demandé un rapport, on va évidemment lire ce rapport attentivement, peut-être refaire une action politique devant ce Conseil suite à la lecture de ce rapport. Il y a des points à saluer dans ce que vous dites. Je pense tout de même qu'en termes d'emploi, en termes d'embauche, si on prend les chiffres, par exemple, de 2017, il y avait un tout petit peu moins de 42 équivalents plein temps au SPSL pour 7 200 interventions, ce qui fait à peu près 172 interventions par équivalent plein temps. En 2022, on est à 9 000 interventions pour 46 équivalents plein temps. Ça a un petit peu augmenté, mais on passe tout de même, si on fait une règle de 3, j'ai bien conscience que l'exercice n'est pas tout à fait juste d'un point de vue théorique, mais en tout cas, il l'est d'un point de vue politique à mon avis. On passe en 2017 de 172 interventions par équivalent plein temps à près de 200 en 2022 et je pense qu'en termes d'embauche, il y a un souci, il y a quelque chose à améliorer.

Ensuite, monsieur Hildebrand, vous nous parlez du fait que la vie d'un ambulancier à Lausanne est plus astreignante que la vie d'un ambulancier ailleurs que dans une ville, a fortiori d'une grande ville. Il y avait un système, et je crois savoir qu'il n'a pas été pérennisé, mais pour moi, ça, ça relevait vraiment du génie administratif, il y avait un système d'échange des ambulanciers du SPSL qui allaient dans le Pays d'Enhaut pour avoir un quotidien d'ambulanciers qui n'étaient pas ceux d'une ville et puis, dans le sens inverse, il y avait des ambulanciers du pays d'Enhaut qui venaient à Lausanne pour avoir justement des connaissances de ce qu'était le métier d'ambulancier en ville. Alors, c'est une question complémentaire que je vous pose ici, je me demande pourquoi cette forme d'échange, qui était une vraie soupape pour les uns comme pour les autres, les ambulanciers des deux entités, pourquoi ce dispositif n'a plus cours, selon les informations dont je dispose ?

Ensuite, je pense qu'on peut saluer le fait de créer des synergies effectivement pour qu'il y ait plus ce qu'on appelle dans le milieu ambulancier, je me suis renseigné un peu, de la bobologie. Je pense effectivement qu'il y a beaucoup, beaucoup d'opérations ambulancières qui pourraient être suppléées par d'autres types d'entités, mais pour ça, il faut évidemment qu'une information circonstanciée soit donnée à la population lausannoise. J'espère que ce sera le cas après les différentes rencontres dont vous avez fait état dans votre intervention. On peut saluer aussi, évidemment, la protection juridique qui sera conférée aux ambulanciers parce que c'est parfaitement inadmissible que lorsque vous allez visiter la caserne des ambulanciers et ambulancières à César Roux, dans le dispositif, dans les habits des ambulanciers, il y a le gilet pare-balles et effectivement, c'est complètement inadmissible. Et ça, je pense que vous partagerez ce constat avec moi, on n'attaque pas des secouristes, on n'attaque pas des gens qui viennent nous donner de l'aide.

Je pense qu'il y a aussi une question pour permettre de récupérer les heures supplémentaires, que ce soit en temps ou en argent, et ce sera le propos, justement, de la résolution. Peut-être, monsieur



Tétaz, vous pouvez la diffuser maintenant,

## Résolution Dana

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les dispositions nécessaires afin de faire baisser la souffrance au travail pour les ambulanciers et ambulancières du SPSL. Les pistes de la revalorisation salariale, de la liberté de prendre ses heures supplémentaires en argent ou en temps, de recréer la possibilité de faire des échanges avec d'autres entités ambulancières, d'adapter les horaires selon l'âge et la fatigue ou de l'embauche doivent être étudiées. »

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Alors, la résolution, ceux qui sont intéressés par cette résolution trouveront qu'elle a un spectre assez large, ceux qui sont moins intéressés trouveront peut-être que c'est un peu une résolution fourre-tout, mais j'ai l'impression que, en tout cas, tous les éléments qui sont mentionnés dans cette résolution sont importants pour les ambulanciers et ambulancières, que ce soit que ce soit la revalorisation salariale, la liberté de prendre ces heures supplémentaires en argent ou en temps, la possibilité de recréer des échanges, comme je l'ai dit auparavant, avec d'autres entités ambulancières, adapter les horaires selon l'âge et la fatigue, et les questions d'embauche, comme je l'ai mentionné.

Je finirai juste en vous disant une chose, c'est qu'encore une fois, comme on a peu de leviers en termes de santé en ville de Lausanne, la santé du travail, la santé du personnel du SPSL et de l'entité ambulance singulièrement, de cette santé dépend une partie de la santé de la population lausannoise, et je crois qu'il faut vraiment garder ça à l'esprit lorsqu'on parle du Service de protection et de sauvagerie de la ville de Lausanne.

La discussion est ouverte

**Mme Manon Zecca (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche remercie monsieur Dana pour son interpellation des plus urgentes. Nous sommes profondément inquiètes et inquiets de la situation du personnel ambulancier du SPSL. Rappelons donc l'importance, c'est peut-être un euphémisme, des services d'urgence tels que celui des ambulances pour la population. Ils et elles sauvent des vies. Or, et c'est une Municipalité à majorité rose verte qui gouverne la commune depuis près de 30 ans, comment est-ce possible qu'elle laisse ainsi les premiers pourvoyeurs de soins en cas d'urgence médicale dans une telle difficulté systémique et managériale sans prendre des mesures rapides et efficaces ? Pourtant, d'habitude, c'est l'art des libéraux que de mettre sous pression les services publics essentiels à la population pour réaliser des coupes dans les budgets publics.

Malgré la couleur politique de cette Municipalité, donc, les carences et les dysfonctionnements sont nombreux. Manque de personnel, avec 4 postes actuellement à pourvoir sur le site de la ville et, selon des sources, entre 6 et 8 EPT qui seraient nécessaires pour pouvoir tourner correctement. Une précarité marquée, par exemple, par les CDD mis au concours. Des absences non remplacées. Des salaires insuffisants par rapport à la charge de travail, à la responsabilité en jeu et à la pénibilité du travail, notamment due à la rotation des horaires complète. De plus, les arrêts maladie longue durée, les congés maternité ne sont pas remplacés. Les locaux actuels, datant de 1998, sont visiblement inadaptés. Enfin, les problèmes managériaux et d'encadrement des ressources humaines sont également à pointer du doigt.

Une refonte complète du système hiérarchique est à envisager. Nous soutenons, en effet, qu'une organisation trop verticale vient entraver le travail, car le gouffre entre cadres et professionnels du terrain se creuse rapidement. Du reste, la hiérarchie ne soutient pas suffisamment les ambulanciers et ambulancières. C'est le cas quand survient une agression, verbale ou physique, chose malheureusement courante pour un Service qui intervient dans des situations dramatiques. Dans de telles situations, le ou la professionnel doit, par exemple, porter plainte en son nom propre et ne reçoit pas le soutien nécessaire de sa hiérarchie. Monsieur le municipal a parlé d'une modification, peut-être, mais dans ce sens, on espère vraiment que ce sera rapidement mis en place.

Un autre problème saillant concerne la majoration des heures de nuit en temps de récupération. Annoncée déjà en janvier 2022, cette mesure n'a toujours pas été mise en place. Actuellement, les

heures de nuit sont majorées financièrement, alors qu'elles devraient l'être en temps de récupération. Il en va de la protection de la santé des professionnels sur les moyens et long terme. Il en résulte donc que les ambulanciers et ambulancières du SPSL n'ont pas les 20% d'heures de compensation pour le travail de nuit entre 20h et 6h du matin, préconisés pourtant par la directive de financement du canton et appliquée habituellement dans les autres services d'ambulance dans le canton de Vaud.

Donc, majorité de gauche, vous disiez. Et malgré cela, d'autres scandaleux manquements en traitement du personnel. On croit rêver, ou peut-être cauchemarder, sinon. Dès lors, le groupe Ensemble à Gauche demande instamment que cette Municipalité prenne les mesures qui lui incombent, redresse ce Service afin que la situation ne mène pas à un drame. Rappelons ici la double responsabilité de la Ville. Donc, en tant qu'employeur, elle se doit de garantir la santé et l'intégrité de ses employés et en tant qu'exécutif, elle doit aussi assurer un Service public d'intervention efficace et de qualité en cas d'urgence médicale. La Ville a assurément failli à la première de ses deux missions puisque de nombreux ambulancières et ambulanciers ont vu leur santé être mise à mal et durement impactée, comme le montre le nombre d'un tiers de professionnels absents d'un arrêt maladie à la pointe de la crise cet été. A terme, une telle situation ne peut mener qu'à une détérioration de la prestation d'urgence de ce Service et donc pour la population. La population est donc déjà en droit de se demander si les interventions ont préservé la qualité exigée depuis que de tels dysfonctionnements impactent ce Service. Nous espérons que les premières mesures prises seront rapidement efficaces.

Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra la résolution déposée par M. Dana et en dépose une autre qui sera affichée.

#### Résolution Zecca

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte des réponses concrètes à la situation inacceptable que subissent les ambulanciers et ambulancières du SPSL par:

- la mise en place d'une revalorisation salariale;
- l'application de la Directive de financement du canton concernant les 20% d'heures de compensation en cas de travail de nuit (tout en maintenant la majoration financière appliquée actuellement);
- l'engagement pour combler les EPT manquants;
- le remplacement en cas d'absence de courte ou de longue durée;
- une réflexion sur l'organisation hiérarchique, en partenariat avec le personnel de terrain, impliquant le soutien de la hiérarchie aux ambulanciers et ambulancières victimes d'agression;
- la mise à disposition de locaux adaptés. »

**Mme Maurane Vouga (Les Verts) :** – Je tiens à remercier ici l'interpellateur pour son interpellation qui, en effet, est urgente et essentielle, ainsi que monsieur le directeur pour les réponses qui sont données. Donc en toute transparence, je tiens à préciser en premier temps que je suis infirmière aux urgences du CHUV et donc je suis en collaboration étroite et quotidienne avec les ambulancières et ambulanciers du SPSL et malheureusement, régulièrement, dans les situations qui sont les plus stressantes.

En préambule, je pense qu'il est en effet essentiel de maintenir des conditions qui sont acceptables pour les employés et comme ça a été déjà un peu mentionné, c'est aussi histoire de maintenir une sécurité pour les patients. Donc pour chaque intervention, il y a en effet la santé mentale des professionnels, mais aussi la sécurité des patients qui est mise en péril si les conditions ne sont pas respectées. Monsieur Dana ne voulait pas épiloguer sur le travail des ambulancières et des ambulanciers, mais je pense que c'est un moment important de le faire parce qu'en effet, on sait avec une augmentation de la démographie, ainsi qu'avec le vieillissement de la population, les comorbidités des patients sont toujours plus grandes et puis les prises en charge sont toujours plus complexes. Ceci a du coup comme effet d'avoir une augmentation du stress qui était déjà permanent et qui l'est de plus en plus. En plus de cela, on note en effet une augmentation de l'agressivité verbale, une

augmentation des interventions avec des personnes agitées et moi, je me pose la question là, est-ce qu'on ne pourrait pas mettre en place une prime de risque comme c'est le cas pour la police de Lausanne, pour le corps de police de Lausanne, lorsqu'il y a des interventions avec des personnes qui sont agitées et où une agressivité verbale a lieu, qu'en est-il de la prime de risque pour le personnel ambulancier ? Et une question subsidiaire aussi, quelles sont les ressources du SPSL lorsqu'ils ont été ou elles ont été victimes d'agressivité verbale ou physique ?

Ensuite, je pense que dans la responsabilité ambulancière, il y a des protocoles qui sont présents, ça fait qu'ils ont un rôle autonome qui est propre et qui est important, ce qui est en effet un outil, mais lorsque le stress est permanent et qui est augmenté, est-ce que la sécurité des patients est toujours présente ? Je ne suis pas sûre que ce soit le cas, donc c'est important qu'ils aient de plus en plus de responsabilités, mais si on ne leur permet pas de faire leur travail correctement, les protocoles qu'ils ont et leur rôle propre ne sont pas toujours assurés.

Pour ce qui est de la résolution de M. Dana, nous allons, le groupe des Vertes et Jeunes Verts, la soutenir. Je pense qu'encore une fois, au-delà de la santé mentale des ambulancières et des ambulanciers, on a aussi toutes et tous un proche qui a besoin de leurs compétences et des interventions des ambulancières et des ambulanciers, et pour leur assurer des soins adéquats, c'est maintenant à nous d'accepter cette résolution pour leur sécurité. Pour ce qui est de la résolution de Mme Zecca et de l'Ensemble à gauche, je pense que la résolution de M. Dana répondra en partie, mais c'est vrai que cette mesure est d'autant plus contraignante, et en tout cas, personnellement, je la soutiendrai aussi, et je pense qu'une grande partie de mon groupe le fera également.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Comme il se doit, je ne ferai pas de commentaires spécifiques sur les différentes résolutions, toutefois pour dire que je n'ai pas de difficulté à ce que le Conseil forme des vœux à l'égard de la situation de l'entité ambulance. J'aimerais dire aussi à quel point nous prenons cette situation au sérieux. Il est de notre responsabilité de prendre soin de celles et ceux qui soignent. Je dois néanmoins rappeler qu'une partie des conditions-cadre ne relève pas de la ville de Lausanne, relève de différentes conventions avec le Canton qui limitent notre marge de manœuvre, marge de manœuvre que nous entendons pleinement utiliser, mais que nous devons faire dans un cadre qui est celui de la Ville et qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes qui pourraient être formulées.

La principale difficulté à Lausanne, c'est le nombre d'interventions qui pèsent sur l'entité ambulance et les conséquences sur le personnel, vous l'avez bien compris. Dire que nous travaillons aussi sur différentes solutions et que la situation qui a été amenée, elle a été liée au fait qu'un certain nombre de personnes n'étaient pas là pour des motifs justifiables et qui a conduit à ce pic de difficultés que l'on espère derrière nous, même s'il convient de prendre des solutions dans la durée.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Juste pour vous dire que, en tout cas, à titre personnel, je soutiendrai la résolution d'ensemble à gauche qui a une teneur et une longueur relativement similaires à celle du Parti socialiste. Je vous remercie.

**Le Conseil, par 71 oui, 0 non, et 7 abstentions, accepte la résolution de M. Louis Dana.**

**Mme Franziska Meinherz (EàG)** : – C'est juste pour demander le vote nominal sur la résolution de ma collègue, Madame Zeka.

**Le président** : – Très bien. Qui soutient cette demande de vote nominal ? On doit y être. Donc le vote nominal est accordé. Nous voterons à l'électronique avec le vote nominal.

**Le Conseil, par 54 oui, 20 non, et 4 abstentions, accepte la résolution de Mme Manon Zecca.**

(insérer vote nominal)

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation urgente de M. Louis Dana et consorts « Ambulances du SPSL : qui assure les premiers secours aux employé.e.s ? »;
  - vu la réponse municipale ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les dispositions nécessaires afin de faire baisser la souffrance au travail pour les ambulanciers et ambulancières du SPSL. Les pistes de la revalorisation salariale, de la liberté de prendre ses heures supplémentaires en argent ou en temps, de recréer la possibilité de faire des échanges avec d'autres entités ambulancières, d'adapter les horaires selon l'âge et la fatigue ou de l'embauche doivent être étudiées. »

la résolution de Mme Manon Zecca, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte des réponses concrètes à la situation inacceptable que subissent les ambulanciers et ambulancières du SPSL par:

- la mise en place d'une revalorisation salariale;
- l'application de la Directive de financement du canton concernant les 20% d'heures de compensation en cas de travail de nuit (tout en maintenant la majoration financière appliquée actuellement);
- l'engagement pour combler les EPT manquants;
- le remplacement en cas d'absence de courte ou de longue durée;
- une réflexion sur l'organisation hiérarchique, en partenariat avec le personnel de terrain, impliquant le soutien de la hiérarchie aux ambulanciers et ambulancières victimes d'agression;
- la mise à disposition de locaux adaptés. »

### Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts « Accord sur l'électricité : libéralisation par la petite porte et ruine des Services industriels ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Il y a une certaine pression à ce qu'on ne s'étende pas en longueur. Alors je vais vous faire grâce de la lecture, de l'introduction de mon interpellation. J'aimerais quand même dire deux-trois mots pour expliquer ce qui fait qu'on ramène ce sujet ce soir au Conseil communal. On reparle de libéralisation totale du marché électrique, et je pense que certains pourraient croire que je m'acharne. Mais en réalité, loin s'en faut, ce sont plutôt, mesdames et messieurs, les tenants de ce projet de libéralisation complète du marché électrique qui s'acharnent.

Comme je l'indique dans l'introduction de mon interpellation, nous sommes face à la quatrième tentative en 10 ans. Je vous laisse chercher les projets politiques qui ont été mis sur le métier quatre fois en 10 ans après avoir été à chaque fois abandonnés. Deux fois, c'est le Conseil fédéral qui l'a proposé, deux fois, ce sont les négociations avec l'Union européenne qui ont contraint la Suisse à rouvrir ce sujet. Alors, en deux mots, qu'est-ce que la libéralisation du marché électrique ? D'abord, c'est transformer les recettes et Services industriels publics comme les SIL en bénéfices privés. C'est le principe d'une libéralisation, c'est donc aussi toujours une privatisation. Une partie du marché va revenir à des acteurs privés, ce n'est pas polémique que de le dire, c'est l'essence même et le sens même d'une telle démarche.

Deuxième chose, c'est démanteler l'organisation, la structure de la production et de la distribution d'électricité en Suisse, qui ont quand même amené notre pays à son niveau remarquable de prospérité et à sa sécurité d'approvisionnement, qui lui est quand même enviée encore aujourd'hui par un certain

nombre de pays voisins. Démanteler tout ça pour faire entrer des acteurs internationaux et des multinationales. Et c'est enfin mettre à mal la formidable sécurité des investissements et la perspective de très long terme qu'offre le système actuel. Ce n'est donc, mesdames et messieurs, rien moins que fragiliser la transition énergétique. Je ne crois pas nécessaire d'en dire beaucoup plus.

Quatrièmement, sur le désastre que constitue la logique du marché en matière d'électricité, juste quelques exemples comme ça pour qui aurait éventuellement la mémoire courte. En 2022, en Italie, pas à l'autre bout du monde, en Italie, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 59 % d'un coup. En Espagne, la même année, 89 %. Marché libéralisé à l'européenne. Dans des pays comme la France, ça n'est qu'une intervention massive à hauteur de dizaines de milliards d'euros qui a évité une augmentation comparable pour les ménages. Et puis, en Allemagne, le marché libéralisé est le meilleur soutien des exploitantes de centrales à gaz, dont vous savez qu'elles font malheureusement florès, des centrales à gaz qui n'enclenchent leur capacité que lorsque le prix est au plus haut. Ils sont alors certains de couvrir à la fois leurs coûts d'approvisionnement et ceux des quelques certificats CO2 qu'il faut quand même acheter quand on crame du gaz naturel.

Pourquoi reparlons-nous alors aujourd'hui de la libéralisation du marché de l'électricité en Suisse ? Parce qu'en contrepartie d'accords techniques sur la circulation de l'électricité, la Commission européenne aimerait obtenir pour ces entreprises un accord d'accès au marché très lucratif des consommateurs d'électricité suisses. Alors, je ne veux pas ouvrir ici le débat sur la politique européenne du pays. Je dis ici d'emblée, il faudra apprécier de manière globale le résultat des négociations qui auront lieu cette année. Personne n'aura satisfaction sur tout, j'en suis le premier convaincu, et nous avons besoin de bonnes relations avec l'Union européenne, c'est incontestable. Mais je plaide avec cette interpellation pour la lucidité. Mesdames et messieurs, la manière dont cet accord sera négocié, apparemment très loin d'ici, entre Bruxelles et Berne, par des secrétaires d'Etat, des chefs de cabinet, des membres de la Commission européenne, la manière dont cet accord sera négocié, la manière dont il aboutira, aura une influence massive, décisive et possiblement très rapide sur notre ville et sur ses services industriels. C'est l'objet de cette interpellation.

Et j'enchaîne, monsieur le président, avant que votre impatience ne se manifeste pas bruyamment avec les questions de l'interpellation.

#### Question

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Quel risque présente une libéralisation complète du marché électrique pour le développement des énergies renouvelables ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Comany, municipal, Services industriels** : – Je me permets de répondre brièvement à l'introduction de l'interpellateur. Déjà, le remercier pour son interpellation urgente et pour les questions posées. Lui dire que la Municipalité et les services industriels ont des préoccupations qui vont de pair avec les siennes. Effectivement, on a réussi à sortir la libéralisation du marché de l'électricité, du « Mantelerlass », la nouvelle loi, l'acte unificateur unique, qui est soumis à référendum en ce moment « grâce » à la crise de l'année dernière. Il était prévu dans le paquet du Conseil fédéral, il a été sorti par le Parlement puisqu'on était au milieu de la plus grosse crise énergétique que ce pays a connue depuis de nombreuses années et qui montrait expressément les limites de la libéralisation et les impacts néfastes que cette libéralisation pouvait avoir sur les consommateurs et sur les entreprises qui ont accès au marché libre.

La Municipalité, ce n'est pas un scoop, a toujours été contre la libéralisation et continue de l'être de manière forte. L'année passée, comme je l'ai dit, nous a donné pleinement raison. Les différents pays dans l'Union européenne qui sont déjà passés par cette libéralisation, l'interpellateur l'a rappelé, ont eu des augmentations qui parfois se faisaient de semaine en semaine puisque la libéralisation amène à un tarif qui peut varier de jour en jour en fonction du régime auquel on s'applique. Et puis, même en Suisse, les PME qui avaient opté pour le marché libre et qui avaient gagné peut-être 2 à 3 centimes du kWh pendant quelques années ont tout d'un coup été péjorées de 80, 90 centimes, voire 1 franc par kWh pour les tarifs suivants. Donc vous gagnez pendant 3 ans 2 centimes du kWh et puis ensuite, pendant 2 ans, vous en perdez 80 du kWh. Je vous laisse faire le calcul, le gain final est assez ténu.

Par contre, vous pouvez avoir un risque de faillite dans les années qui suivent, simplement pour les coûts de l'énergie.

Parce qu'on ne peut plus lisser les achats sur plusieurs années, puisqu'on n'a plus de certitude en tant que distributeur d'énergie de savoir si ce client va venir chez nous, va venir à la concurrence. Donc on peut acheter l'énergie avant d'acheter l'énergie et contrairement au marché régulier où là, on est sûr de la quantité d'énergie dont on a besoin cette année, l'année prochaine, mais jusqu'en 2026 et en 2027 et donc on peut acheter cette année l'énergie pour 2027, pour 2028, ce qui permet de lisser et de contrer les risques liés à ces aléas du marché. Et donc on est voué à une politique court-termiste en termes d'achats et on n'a plus du tout une vision long terme, une vision de stabilité des prix. Le risque est encore plus grand et ça a été relevé par l'interpellateur sur la sécurité d'investissement pour la transition, parce qu'avec cette vision court-terme, on ne prend plus le risque d'investir dans du renouvelable à 20 ans et encore moins dans du renouvelable hydraulique à 60, 80 ou 160 ans. Parce que ça s'amortit dans les 2 ans et qu'est-ce qui s'amortit vite ? Et bien c'est le fossile ou le nucléaire. Et on prend le moins cher, le court-terme et on sort vraiment de cette logique de transition, de cette logique de vision future.

Et finalement, c'est un signal assez négatif pour l'autonomie nationale en termes énergétiques, puisque vous aurez loisir d'aller prendre du charbon allemand, du gaz allemand ou du nucléaire français plutôt que d'investir dans une sécurité d'approvisionnement national et arrêter cette dépendance à l'Union européenne en ce qui s'agit d'électricité. Cela étant dit, le nouveau mandat est un tout petit peu plus rassurant. Je reviendrai dans les réponses. Un tout petit peu plus rassurant que ce qui était prévu par le futur pour deux raisons. 1, on nous dit que les ménages et les petites PME auront toujours accès à un marché régulé. Mais surtout, deuxièmement, qu'il s'agira toujours d'un approvisionnement de base et là, on a quand même une certaine garantie que nous avons un socle qui nous permet peut-être d'avoir un certain lissage de l'énergie, des achats d'énergie pour les distributeurs et une certaine sécurité pour les clients.

Ensuite, il y a beaucoup de particularités qu'il faudra encore régler, j'y reviendrai dans les réponses à l'interpellation en s'agissant du retour potentiel si on sort au marché du retour à cet approvisionnement de base. Et ça, ça se verra petit à petit. Pour minimiser aussi les risques des autres puisqu'à chaque fois que vous avez des clients qui reviennent, alors vous augmentez le paquet global et le coût pour tout le monde.

Sur l'impact sur les SI, avant de répondre à la première question, le risque principal, c'est l'augmentation des coûts et ça, on le voit très clairement. Dès que vous libérez, vous êtes obligés de dédoubler une énorme partie des activités et donc d'augmenter vos coûts. Et par contre, comme vous ne pouvez pas augmenter vos revenus, alors vous avez juste des coûts qui augmentent considérablement, pas de gains supplémentaires, un impact à la baisse de la marge et puis potentiellement, pour les clients qui restent sur le régulé, des tarifs qui augmentent aussi et qui sont dépendants des coûts.

Je réponds maintenant à la première question de l'interpellateur pour rappeler que la Municipalité a toujours pris position contre la libéralisation complète du marché comme étant irrationnelle pour la mise en œuvre de la transition énergétique et dangereuse pour les finances des ménages et des petites entreprises. Elle crée, comme je l'ai dit, une incertitude pour les investissements très négative sur le renouvelable qui a besoin de stabilité de prix, de libéralisation sur le long terme.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – On a un petit doute avec le président de savoir à quelles questions vous avez répondu et s'il y a eu une confusion. J'avais une première question structurée en deux qui disait quel risque présente une libéralisation complète pour le développement des renouvelables, pour les services industriels en termes d'emplois, de capacité d'investissement, de marge. J'estime néanmoins que ce que vous avez dit était suffisant pour obtenir des réponses. Je pourrais revenir à la fin sur un point en particulier. Je crois comprendre que vous avez déjà répondu à la question sur l'appréciation du modèle présenté par le Conseil fédéral.

**M. Xavier Compa, municipal, Services industriels** : – Dans mon introduction, mais j'y reviendrai ultérieurement, je me suis contenté formellement de répondre à la première sous-question. -Je vous pose maintenant la question.

## Question

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Quelles sont les conséquences pour les services industriels en termes d'emplois, de capacité d'investissement et de marge ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – J'ai effectivement repris les éléments dans l'introduction. Mes excuses. En termes d'emplois, l'ouverture du marché a pris jusqu'à ce jour des coûts pour les consommateurs. Nouveaux systèmes informatiques, nouvelles fonctions, nouveau marketing, coût de surveillance réglementaire et des procédures judiciaires, etc. et il est probable qu'une libéralisation du marché n'aura pas d'effet négatif sur l'emploi au sein des SIL, qui sont multifluïdes, ou demandera de nouveaux engagements pour la vente, qui seraient toutefois plutôt des systèmes automatisés pour les clients de masse.

Au sujet des investissements et au niveau de la marge sur les clients marché actuel, la marge est faible par kWh, par contre, le fait qu'il y ait une certaine quantité rend intéressant d'y participer, d'autant plus avec le nouveau concept qui est prévu dans le « Mantelerlass », c'est-à-dire de pouvoir séparer les portefeuilles, avoir un portefeuille pour les entreprises libéralisées et un portefeuille pour les clients réguliers, ce qui permet d'avoir des achats dédiés pour ces entreprises et donc d'avoir une marge qui est certes faible, mais qui continue d'être relativement intéressante. Pour les clients réguliers, actuellement, la marge est de 60 francs par année et par client, de laquelle on doit déduire les coûts administratifs, qui équivalent à peu près à deux tiers de ce montant-là. Avec une libéralisation, on peut estimer que cette marge diminuera. La marge autorisée risque de se réduire et devenir donc très faible, on perdra donc quelque peu en marge. Et sur les investissements, comme dit au préalable, et dans mon introduction, la libéralisation est clairement un frein aux investissements dans le renouvelable et dans la production. Ça n'a par contre pas d'impact, a priori, sur les investissements dans le réseau, puisqu'ils sont soumis à un timbre.

## Question

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Comment la Municipalité apprécie-t-elle le modèle présenté par le Conseil fédéral ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – A ce stade, la Municipalité relève que le Conseil fédéral fait preuve d'une certaine prudence comparée à ce qui était prévu au préalable. Dans votre interpellation, vous avez omis de citer la fin d'un des axes de la Confédération, qui est que les ménages et les petites entreprises ne sont pas obligés d'acheter leur électricité sur le marché libre, mais peuvent continuer à compter sur un approvisionnement de base. A ce stade, la Municipalité se satisfait de cette garantie pour le cas où un accord serait passé, ce qui constituerait, à notre sens, la moins pire solution en cas d'accord et en cas de libéralisation. Evidemment que nous lutterons toujours contre toute forme de libéralisation.

Le Conseil fédéral indique avoir aussi consulté les partenaires sociaux, ce qui est un signal positif. La Municipalité relève aussi que le Conseil fédéral se veut rassurant sur les questions d'aide d'Etat, qui représentent aussi un risque pour les SIL, puisque l'absence d'impôts payés par les SIL pourrait être ou pouvait être précédemment éventuellement assimilée à une aide d'Etat. À ce sujet, le Conseil fédéral écrit, le Conseil fédéral précise que dans les domaines d'électricité et des transports terrestres, la plupart des aides d'Etat existantes en Suisse devraient être compatibles avec le droit de l'Union urbaine, seules quelques adaptations seraient nécessaires. La Municipalité relève enfin que l'accord sur l'électricité est désormais indépendant et pourrait donc ne pas aboutir sans compromettre le reste de paquets, ce qui est aussi un signal positif et laisse une plus grande indépendance de négociation à la Confédération sur l'aspect électricité pure.

À ce stade, les concours fixés par le Conseil fédéral ne semblent pas aussi inquiétants que ce qui pouvait l'être auparavant.

## Question

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Comment la Municipalité comprend-elle la séparation des activités pour les gestionnaires de réseau inscrites dans les lignes directrices ? Quels effets une telle séparation pourrait-elle avoir sur les SIL ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Au moment de la dernière tentative d'ouverture complète du marché, la séparation entre le gestionnaire de réseau et le fournisseur de prestations pouvait se faire en déplaçant une de ces activités dans une autre direction de la Ville. Ca avait évidemment été étudié par les SIL et par la Municipalité, sans qu'il y ait de séparation juridique complète. Le modèle d'organisation actuel des SIL a tenu compte de ce risque, mais il impliquerait toutefois de dédoubler de nombreuses fonctions, commerciales, de soutien juridique, etc., ce qui impliquerait des coûts globaux nettement plus grands à charge de la Ville, et donc un impact sur la marge, mais aussi à charge de certains consommateurs, notamment les consommateurs de base. La Municipalité souhaite donc bien évidemment éviter à tout prix cela, qui n'aurait qu'un impact négatif.

## Question

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Quelle serait, selon la Municipalité, l'évolution du marché en cas de libéralisation ? Je précise qu'il s'agit ici plutôt d'évolution des parts de marché, et pas des cours du marché, parce que je ne demande pas à la Municipalité de les prévoir. A qui reviendrait la marge actuelle que sont autorisés à dégager les Services industriels ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Je bifferais une partie de notre réponse. Effectivement, la libéralisation n'aura pas d'impact sur les cours du marché à proprement parler, par contre sur les coûts de gestion qui devraient nécessairement augmenter en cas de séparation des activités et de gestion d'entrée et de sortie importantes et régulières des clients. Les coûts pour les petits clients seront irréguliers, et même en tenant compte de quelques opportunités de marché favorables, comme je l'ai exprimé, elles devraient être augmentées en moyenne sur la durée et avoir des coûts nettement plus conséquents. Évidemment que ceux qui pourraient en profiter sont les entreprises suisses, peut-être, mais principalement étrangères, qui peuvent produire à moindre coût et qui pourraient être les gros producteurs qui se verraient faciliter l'accès à des clients captifs et qui ensuite pourraient bénéficier de marges nettement plus considérables que des distributeurs locaux ou des producteurs renouvelables.

## Question

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Comment la Ville est-elle intégrée en discussion sur le projet d'accord en tant que ville via l'Union des villes suisses ? Et en tant que producteur d'énergie, gestionnaire de réseau et distributeur d'électricité ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Ces instances ne sont pas intégrées aux négociations à proprement parler, mais elles sont consultées. La Ville participe toujours aux consultations en direct via l'Union des villes suisses. Une des consultations est d'ailleurs en cours via l'Union des villes suisses avec un délai relativement bref à début février. L'Union des villes suisses est souvent alignée sur la position de la Ville. Par contre, la Ville intervient également via Multidis et via Swiss Power pour la définition de la position de l'AES, l'entreprise faitière des énergéticiens suisses, qui, par contre, elle diverge en général plutôt de la position de la Ville.



## Question

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater dans d'autres dossiers. Quelle est l'appréciation de la Municipalité sur le risque de vente forcée d'électricité et les prix coûtants sur le modèle de l'ARENH ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – La Municipalité estime qu'il est faible à ce stade. La situation de la production en Suisse étant très diversifiée, alors que la production nucléaire française est massive et sans concurrence

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Merci beaucoup, monsieur le municipal. Je vous remercie pour les réponses. Je me permets simplement de préciser une chose. Je comprends difficilement l'interprétation que vous faites qui me semble un peu trop bienveillante de la formulation actuelle du mandat de négociation. Lorsqu'on lit qu'en effet, aucun ménage ni aucune entreprise qui est aujourd'hui dans le Service public, dans ce qu'on appelle de manière négative le marché captif, mais qui est, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Service public sur lequel on a construit la Suisse moderne, lorsqu'on dit que ces gens-là ou que ces utilisateurs-là ne seraient pas obligés de changer, c'est en réalité ne rien dire. C'est une sorte de lapalissade. Il n'y a aucun pays d'Union européenne où on a libéralisé le marché en forçant les gens à sortir de leur opérateur historique pour rejoindre un opérateur privé.

En revanche, ce qui est certain, c'est que quand on passe d'une situation de Service public monopolistique, comme le sont les Services industriels, à une situation de marché libéralisé, par définition, il y a un glissement d'un certain nombre de clients au fur et à mesure vers des opérateurs privés autres. De ce point de vue là, je me permets quand même de redemander comment est-ce que vous pouvez être rassuré par ce modèle-là, dans la mesure où personne n'a jamais prétendu qu'on forcerait les ménages à sortir de l'approvisionnement, en l'occurrence par les Services industriels lausannois, mais qu'en revanche, il est évident qu'ils seraient nombreux à tenter l'aventure, et qu'ensuite, le risque, c'est qu'ils ne reviennent jamais et que donc, à peu à peu, la part de marché des services industriels lausannois se réduira.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Je vais réitérer ce que j'ai dit. Évidemment que si on doit choisir entre une non-libéralisation et cette solution-là, la Municipalité et les SIL sont clairement favorables en faveur de la non-libéralisation. Maintenant, l'élément qui nous semble plus favorable dans ce mandat de négociation par rapport au précédent, c'est le fait que le DETEC et la Confédération continuent de mentionner qu'il y a un approvisionnement de base. Et ça, ça sous-entend qu'il y a un approvisionnement régulé et donc une possibilité soit de rester à cet approvisionnement régulé, soit de pouvoir y revenir, le DETEC le mentionne ensuite. Ça pose, à notre avis, des conditions qui pourraient être problématiques. Il faut bien cadrer les conditions de pouvoir faire des allers-retours et pas simplement profiter des yoyos de la bourse, mais le fait qu'il y ait toujours un approvisionnement de base qui est nouveau dans la position de la Confédération, ça permet de dire que nous avons une certaine sécurité en tant que distributeurs pour acquérir de l'énergie et avoir un cercle déterminé. Le DETEC d'ailleurs le mentionne dans certaines prises de position, sauf erreur c'est de dire qu'il peut y avoir des contrats à long terme qui nous sécurisent dans l'achat de notre énergie, qui nous sécurisent aussi dans le cercle de clients qu'on pourra maintenir dans ce caractère régulé.

Donc encore une fois, on n'est pas rassuré par le retour aussi rapide après la crise d'une potentielle libéralisation, par contre, le mandat nous semble moins problématique que ce qu'il était antérieurement par le maintien ou par la mise à niveau dans ce mandat d'un approvisionnement de base qui garantit des conditions tout de même préférables et pour les distributeurs et pour les PME et les petits consommateurs.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Je me permets de relever à quel point nous sommes là dans des conjectures alors que la portée de ces décisions pourrait être massive. De la même manière, je relève encore sans que ça constitue une nouvelle question, vous avez dit tout à l'heure que le fait que les Services industriels ne paient pas d'impôts pourrait être considéré comme une aide d'Etat. Effectivement, dans une certaine logique, ça en est une, mais que cette aide d'Etat devrait être compatible avec le cadre légal européen. J'aimerais juste qu'on se rende compte ici dans quel monde

d'instabilité on se déplace. Je rappelle que le Conseil fédéral veut conclure cet accord avant la fin de la législature européenne, c'est-à-dire avant juin 2024. J'aimerais dire ici, si c'est le scénario du pire qui se réalise, nous sommes dans une année dans ce Conseil communal en train de décider comment on sépare les Services industriels, alors au mieux, en deux directions et au pire, en deux SA, séparées de la Ville parce qu'il faudra qu'on puisse leur faire payer des impôts correctement comme tous les autres régions et les autres acteurs du marché.

Je sais que j'embête parfois tout le monde avec ce sujet, mais honnêtement, je vous invite à ne pas en réduire la portée. Je remercie par ailleurs pour les réponses très claires sur la sécurité d'investissement dans les énergies renouvelables. J'en viens à ma résolution que je viens de transmettre au secrétariat et qui va être affichée.

## Résolution Gaillard

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que le mandat de négociation à adopter par le Conseil fédéral se donne pour objectif de maintenir le modèle suisse de service public dans le marché électrique et de protéger les services industriels en mains publiques d'un démantèlement ou d'une privatisation même progressive. »

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – A l'appui de cette résolution, je cite un soutien de poids. Mesdames et messieurs, c'est le Parlement fédéral comme l'a laissé entendre M. Company dans son intervention, en 2023, pas il y a 10 ans quand le monde était différent, en 2023, notre Parlement, représentation du peuple et des cantons, a décidé qu'il ne fallait pas de libéralisation totale du marché. Restons-en à cette position, du moins pour le moment.

## La discussion est ouverte

**M. Ilias Panchard (Les Verts)** : – Je serai bref, mais je trouvais dommage que personne n'intervienne suite à cette interpellation urgente qui, en effet, cela a été dit tant par le municipal Company que par l'interpellateur, pose des enjeux assez majeurs. Je crois que les réponses ont été assez claires et évidemment convaincantes. Ça réitère la position historique de la Municipalité, ça réitère la position historique de la gauche, des écologistes, on peut se rappeler de 2002. Un certain nombre d'entre nous étaient peut-être un peu jeunes, mais le tandem Maillard-Brelaz, à l'époque, qui ont anticipé pas mal de choses qui se sont passées depuis. Donc cette libéralisation est évidemment un miroir aux alouettes.

Peut-être, je prendrai un exemple avant d'expliquer en deux mots pourquoi on soutient cette résolution. On l'a vu récemment, diverses PME romandes, entre autres, vaudoises ou diverses communes, on a vu le cas de la commune de St-Prex avec son augmentation de 2 600 %, montrent un élément qui est compliqué et qui va dans le sens d'un soutien à la résolution, surtout à la fin, quand l'interpellateur parle de protéger les services industriels en main publique, d'un démantèlement ou d'une privatisation, même progressive, et j'insiste sur ce « même progressive », parce qu'on voit maintenant qu'il est difficile pour de gros consommateurs de revenir dans le marché régulé, car évidemment, la difficulté, c'est à quelles conditions. On ne peut pas laisser de gros consommateurs revenir du jour au lendemain sur le marché régulier sans aucune condition. Cela aurait un impact négatif sur les prix, sur les conditions, notamment pour les ménages. Donc il faut un certain nombre d'éléments, il y a eu un certain nombre d'interpellations pendant la crise de l'électricité et de l'énergie cette dernière année, et les réponses fédérales du Conseil fédéral sont très peu rassurantes.

Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de cadre qui permet aux gros consommateurs, ou qui permet en tout cas de définir un cadre qui permet, sous certaines conditions, à ces consommateurs de revenir. On peut imaginer une garantie financière, on peut imaginer les forcer à produire de renouvelables, on peut imaginer un délai, mais évidemment pas un retour du jour au lendemain. Et du coup, pour éviter ce type de problème là, je crois qu'évidemment, l'enjeu des négociations ce sera d'aller vers le moins de privatisation possible, car on voit le cas français, que je connais relativement bien maintenant, est assez catastrophique aussi, car en fait, si on enlève, ça a été dit par l'interpellateur, les subventions d'Etat, la situation est plus que catastrophique et elle risque encore d'évoluer.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Alors, pour aussi ne pas prolonger la soirée, je dirais, pour casser le suspense, que sans surprise, le groupe Ensemble à Gauche soutiendra la résolution de monsieur Gaillard. J'aurais toutefois deux questions et je ne sais pas si je dois les adresser à monsieur

l'interpellateur ou à monsieur le municipal, je ne sais pas lequel des deux est le plus versé dans ces questions de négociation avec l'Union européenne. Mais puisque, monsieur Gaillard, vous avez relevé vous-même que vous revenez souvent sur ce sujet, j'aurais envie de vous demander, mais quelle est la probabilité réelle, selon vous, que la Suisse se voit imposer par l'Union européenne une libéralisation complète du marché, compte tenu du fait que vous avez dit vous-même que la position parlementaire à l'heure actuelle est plutôt en faveur de votre position et puis que vous êtes très bien placé pour savoir qu'il y a une multitude d'acteurs plutôt à gauche qui défendent la même position que vous et qui seraient prêts à aller, je pense, jusqu'au niveau du référendum pour la défendre. Voilà, j'ai envie de vous demander un peu honnêtement, est-ce que vous êtes en train de peindre le diable sur la muraille ou non ? Et sinon, quelle est la probabilité réelle d'une imposition de ce modèle de libéralisation ? J'ai une deuxième question qui est un peu le corollaire de la précédente. Monsieur Gaillard, vous n'en parlez pas beaucoup dans vos interpellations sur ce sujet, craignez-vous que l'Union européenne fasse du chantage à la libéralisation et empêche, par exemple, l'accès physique de la Suisse au marché de l'électricité européen, voire le barde de taxes, si par hasard nous nous maintenions sur ce refus de la libéralisation complète ?

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Entre monsieur Dupuis et moi, il y a des échanges parfois moins civils, donc je saisis l'occasion de répondre à quelques questions quasiment de curiosité. Non, je vais essayer d'être très bref. Honnêtement, on peut parler de politique européenne, ça m'intéresse effectivement beaucoup. Ma vision est un peu différente de celle de la Municipalité. Je pense que dans la révision de la position de la Suisse intervenue depuis l'abandon du dernier projet d'accord, il y a eu plutôt des ouvertures à droite. On a cherché à sécuriser des sujets qui étaient déstabilisants pour les partis de droite, je pense notamment à la fameuse directive « Citoyenneté de l'Union européenne ». On a ramené dans le champ de l'accord des sujets qui n'y étaient pas et qui sont des sujets de libéralisation. Pas l'électricité qui y était déjà, le transport international ferroviaire, qui n'était pas là en 2021, qui a été ramené dans le champ d'application de l'accord. Donc en réalité, la réponse un peu pessimiste que je pourrais vous donner, c'est que je pense que le Conseil fédéral est en train de construire un potentiel accord plutôt s'appuyant sur une majorité de centre droit qui lui manquait déjà en 2021, puisque le PLR était très fortement divisé au niveau national, avec un programme de libéralisation dans le pays sous prétexte d'accord avec l'Union européenne.

Voilà ma position un peu polémique pour créer la discussion qu'il ne faut pas créer et que j'aimerais bien poursuivre avec vous de manière bilatérale. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est que je crois qu'on peut juste lire les journaux, la Commission européenne négocie très bien. Ils sont très forts. Ils savent faire les petites piqures qui font mal quand ça fait mal, parfois ça fait très mal, on pense au programme de recherche. Ils savent très vite retendre la main, vous avez vu que là, il a suffi de dire « On réfléchit à un mandat de négociation » et on nous rouvre la porte du programme Horizon Europe, on nous rouvre la porte d'un certain nombre de choses, etc. et évidemment, ça ne rendra une issue négative des négociations que plus douloureuse, alors que fondamentalement, quand on entre en négociation, on doit si possible pouvoir échouer, parce que si on ne peut pas échouer, on est vraiment le plus mauvais à la table des négociations. Donc ma perspective personnelle est que la Commission européenne a pour objectif de permettre l'accès des entreprises électriques européennes à un marché suisse qui est extrêmement lucratif et qu'elle mettra au service de cet objectif tout son savoir-faire de négociation.

Et maintenant, vous allez m'éviter de me prononcer sur la tactique de négociation du Conseil fédéral parce que ça deviendrait gentiment désagréable. Voilà ce que je peux dire et je suis vraiment convaincu que c'est une menace qui existe et ça ne serait malheureusement pas la première fois que notamment les tenants d'une certaine droite et d'une certaine vision libérale de la société s'appuieraient, s'arquebouteraient sur le tiers européen pour obtenir à l'intérieur du pays des réformes et des libéralisations. Je rappelle que des mesures comme l'emploi de travailleurs détachés, la libéralisation du travail temporaire sont des choses qu'on a faites dans le cadre d'accords avec l'Union européenne et qui étaient en réalité très profitables et même demandées de longue date par le patronat du pays. Donc ces choses-là, malheureusement, existent.

**Le président** : – Je n'ai plus d'autres demandes de parole. On va procéder au vote de la résolution qui est affichée derrière.

**Le Conseil, par 46 oui, 12 non, et 3 abstentions, accepte la résolution de M. Benoît Gaillard**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts « Accord sur l'électricité : libéralisation par la petite porte et ruine des Services industriels ? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que le mandat de négociation à adopter par le Conseil fédéral se donne pour objectif de maintenir le modèle suisse de service public dans le marché électrique et de protéger les services industriels en mains publiques d'un démantèlement ou d'une privatisation même progressive. »

La séance est levée à 22 h 52.